

1558

46

Am
Re
sun
ini
Ius

brac
Hone
Alter
Ius si

Augustinus in libro
de civitate dei cap.

Remota iustitia, quid
sunt regna nisi latro-
cinia

Ius est in armis

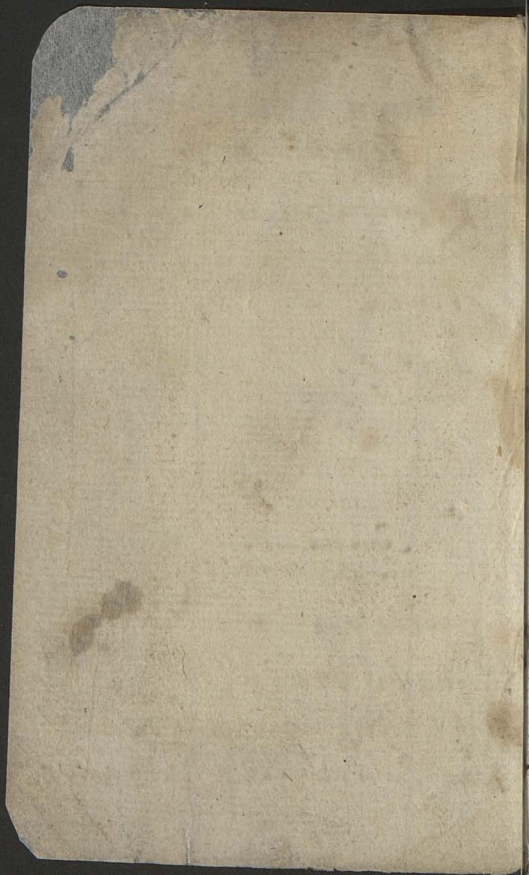
Quoque unde a Romanis
in libro de iustitia

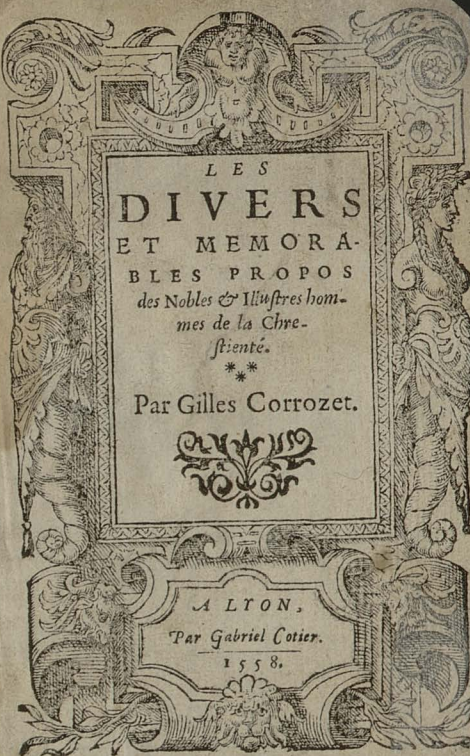
praecepta Iuris sunt

Honeste Vivere

Alterum non ledere

Ius suum cuique tribuere





LES
DIVERS
ET MEMORA-
BLES PROPOS
des Nobles & Illustres hom-
mes de la Chre-
stienté.

* * *
Par Gilles Corrozet.



A LYON,

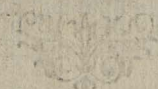
Par Gabriel Cotier.

1558.

LIBRARY
DIVERS
ST. MARY'S
CHURCH
NEW YORK

A.VI.28

For the use of the



ST. MARY'S
CHURCH
NEW YORK



A M A
ne
de
gn
Pr
su
na
ou
Pe

Fre



Char
memo
dinair
à la
singul



A MESSIRE ANTHOINE
ne du Prat, Cheualier, Baron
de Thiert & de Viteaux, Sei-
gneur de Nantouillet & de
Precy, Conseiller du Roy no-
stre Sire, gentil-homme ordi-
naire de la chambre, & Pre-
uost de Paris, Gilles Corrozet,
Perpetuelle felicité.

Rem Coma d'ul ppe



Ntre les actes ver-
tueux & excellens,
dont est loué, ce grand
Empereur, & Roy
Charlemagne, Prince d'eternelle
memoire, c'est qu'il s'exercitoit or-
dinairement, au trauail des armes,
à la lecture des bons liures, &
singulierement à l'histoire des Fran

Deus facia

gois & Germain, & es liures de
sainct Augustin de la cité de
Dieu, iusques à les auoir tousiours
(comme Alexandre auoit son Ho-
mere) dessous le cheuet de son liçt,
pour en retenir certaine souuenan-
ce. Je dy cecy, tresnoble Seigneur,
pource que d'autant qu'on voit la
noblesse exceller & surmonter les
autres estats des hommes (ou le
doit) en perfection de meurs, ver-
tus, ciuilité, honneurs, armes, haul-
tesse, eloquence, force & courtoisie,
aussi les doit preceder en la memoire
& pratique des arts, sciences,
histoires diuines, & humaines, par-
ce que ce sont les seures gardes des
republicques, polices & œconomies,
& les guides & adresses pour
faire paruenir les grands au hault

trium

trium
gnoij
pere d
dable
souloir
gêtils
lettres
tres,
cision
deuoye
nobles
Je ser
donne
tant d
Rois
porte
& au
recipro
ront d
les lett

triumphe de renommée. Ce que cognoissant tresbien ce Mœcenas & pere des lettres, feu de recommandable memoire le Roy François, souloit dire qu'il desiroit que les gētils-hōmes de son pais fussent tous lettres, à fin qu'à eux, & non à autres, apartint le iugement & decision des choses: & que les lettres deuyent estre plus anoblies par les nobles, qu'à seruies au populaire. Je serois long à reciter & vous donnerois ennuy de lire les noms de tant de Monarques, Emperours, Roys & grands Princes, qui ont porté faueur aux hommes doctes, & aux sciences: & lesquels par reciproque merite, ont esté & seront apres leur mort honorez par les lettres, pource qu'ils les ont re-

uerées en leurs vies. Laisant donc à
part les Hebreux, Grecs, & Ro-
mains, ie vous mettray en veüe
vne partie de ceux de nostre reli-
gion Chrestienne, lesquels ont esté
amateurs des vertus, & favori-
sans les hommes sçauans, & qui
ont aussi par le iugement de leur rai-
son, subtilité de leur esprit, & expe-
rience de leur aage, acquis ce degré
d'estre celebres par le benefice des
histoires, lesquelles ne laissent les
actes, & dicts honorables de tels
hommes, estre precipitez en proye à
l'oubliance, contre laquelle les plu-
mes des doctes bataillent continuel-
lement. A l'exemple desquels
espoint d'une couuoitise d'escrire
nouuel argument, i'ay amassé du tre-
sor de plusieurs volumes ce liure de
diuers

diuers propos, des personnes illustres: lequel ie dedie & vouë à vostre noblesse & seigneurie, pource que vous portez bonne affection aux histoires, m'assurant qu'il s'y en pourra trouuer parmy, qui n'ont encores esté escriits ailleurs: lesquels toutefois ie n'ay desdaigné ioindre avec les autres, pour les auoir entendus & appris par le recit de grands & prudens personnages, ayans auctorité entre les hommes de lettres & de reputation. Que vostre excellence donc imagine, qu'elle soit en vn Theatre orné & enrichi de tableaux, sculptures, peintures & tapisseries, ou soyent pourtraictes au naturel les images des anciens Princes, Seigneurs & nobles ancestres: &

qu'en ce lieu par viues personnes
soyent representez les gestes & hi-
stoires d'iceux. Vous ne verrez au-
tre chose en ceste brieue escriture,
qui (à mon iugement) pourra aucu-
nement contenter l'esprit. Or si
quelques vns me vouloyent im-
poser n'auoir gardé l'ordre du
temps ny des personnes, ny obser-
ué la reigle des lieux communs: ie
leur prie de grace, qu'ils prennent
le cas en lisant ce liure, qu'ils se pro-
menent dans vn iardin semé de tou-
tes especes d'herbes & fleurs en-
tremlées, lesquelles pour faire
vn bouquet de diuerses couleurs
& odeurs, sont cueillies l'une cy
& l'autre là. En ceste considera-
tion, mon treshonoré Seigneur,
vous plaise accepter le present de

mon .

mon la
bleme
fection
chose
stre R
ch

mon labeur, en vous suppliant hum-
blement prendre en bonne part l'af-
fection de celuy, qui ne desire autre
chose, sinon embellir & orner no-
stre Rep. Françoise de ses propres ri-
chesses, & demourer à ia-
mais humble subiet
de vostre Sei-
gneurie.



Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher due to fading and bleed-through.



LE

pe



Alexa

Alexa

Alber

Alpho

Alien

Anne

Amba

Amba

Antoi

Antoi

Antoi



LES NOMS DES PA-
pes, Empereurs, Roys, & au-
tres Seigneurs mention-
nez au present
liure.



A



Bbé de Baigne.	24
Adrian Pape.	25
Alexandre Pape troisieme du nom.	123
Alezandre Pape cinquieme du nom.	12
Alexandre sixieme Pape.	241
Alexandre Seuerer Empereur.	43
Albert Empereur.	38
Alphonse Roy de Naples.	124
Alienor Contesse de Foix.	202
Anne Royne de France.	108
Ambassadeurs de Sicile.	151
Ambassadeurs de Venise.	225
Antoine Panorme.	130.156
Antoine du Prat Chancelier.	227
Anglois	

T A B L E.

Anglois, & leur serment.	88
Anglois chassez de France.	218
Archeuesque de Conlogne.	21
Attila Roy des Goths.	59
Aymé Duc de Savoie.	163
Apophthegme d'un Anglois.	216
Anthoine Agnello, & son interpretation.	229
Afcario Colonna.	185
Aulilie.	54
B	
B Ayard Capitaine.	190
Blanche Duchesse d'Orleans.	83
Barbe veuve de l'Empereur Sigismond.	36
Baiazet grand Turc.	148
Benoist douziesme du nom Pape.	122
Bertrand du Guesclin Connestable.	173.173
Borso Duc de Ferrare.	168
Barthelemy d'Aluiane.	183
Boniface Pape huitiesme du nom.	7.8.9.10
C	
C Alexte Pape.	13
Cardinal Cossa, qui se fit Pape par force.	11
Charles V. du nom Empereur.	47.246
Charles Martel.	141
Charles le Grand Empereur.	27
Charles le Chauue Empereur.	30
Charles le Quint Roy de France.	85
Charles	

Char
Char
ce.
Chab
Carhe
Char
Clem
Clem
Cheu
Cini
Conf
Clou
Clota
Conr
Cont
Cont
Conr
Conr
Cof
Cuis

D
Duch
Duch
Duc

E

T A B L E .

Charles sixiesme Roy de France.	89
Charles huitiesme du nom Roy de France.	106
Chabannes grand maistre de France.	263
Catherine Royne d'Angleterre.	232
Charles Duc de Bourgogne.	233
Clement quatriesme du nom Pape.	5.6.7
Clement septiesme du nom Pape.	208
Cheualiers François.	188.189
Cinton Roy d'Angleterre.	235
Constantin Ducas Empereur.	48
Clouis Roy de France.	53
Clotaire premier du nom Roy de France.	60
Conrad de Naples.	153
Conte de Lazaran.	148
Conte d'Armignac.	201
Conte de Pitillan.	166
Conte de Nansot.	250
Cosme de Medicis.	246
Cuisinier du Duc de Milan.	214

D

Dante Poëte.	226
Dame de Heluin.	213
Duchesse de Bourbon.	251
Duchesse	245
Duc de Milan.	100

E

Edouard Roy d'Angleterre.	78.80.82
Emanuel Roy de Portugal.	26
Euesque	

T A B L E

Euefque de Seruie.	247
Elizabet de Boheme.	218
Eleu de Senlis.	190
F	
François premier du nom, Roy de France.	119
Ferdinand Roy de Naples.	155
Federic Marquis de Mantouë.	233
Fol du Roy Alphonse.	226
Fol du Duc d'Autriche.	220
Fol du Marquis de Guast.	248
Fol du Duc de Milan.	269
Fouques Conte d'Aniou.	159
Fouques cinquieme du nom. Côte d'Aniou.	157
Frideric deuxiesme du nom Empereur.	2
Frideric Empereur.	206
Frideric troisieme du nom Empereur.	39.41.
François Phebus Roy de Nauarre.	203
Frâçois de Borbon Côte d'Anguien.	255
Frideric Empereur premier du nom sur-nommé Barberouffe.	28
G	
Galeace Duc de Milan.	162
Gentil-homme François.	209
Gein Ottoman Turc.	232
Gentils-hommes François.	227
Gentil-homme Geneuois.	87
Gordian	

Gordia
Gonno
Godefr
Gregoi
Grand
Guilla
Guilla

H
terr

Iaqu
sier.

Jean R

Jean I

Jean C

Jean d

Jean l

Jean d

Jean d

Ierof

Jean d

Innoc

Innoc

Iouia

Journ

Jules

T A B L E.

217	Gordian le ieune Empereur.	44
218	Gonnor Duchesse de Normandie.	217
190	Godefroy de Bouillon.	147
	Gregoire Pape.	10
	Grand Capitaine.	231.232
	Guillaume le roux Roy d'Angleterre.	244
	Guillaume Duc de Normandie.	63.64

H

233	Henry premier du nō Empereur.	49
226	Henry de l'Enclastre Roy d'Angle-	
220	terre.	86

I

269	Iaques Roy d'Aragon.	70
179	Iaques de Genouillay Seigneur d'As-	
10-	fier.	223
157	Iean Roy de France.	84
2	Iean Duc de Bretaigne.	160
06	Iean Galeas Duc de Milan.	176
ur.	Iean de Ionuille.	211
	Iean le Maigre Marechal de France.	172
03	Iean de Saintre.	81
155	Iean de Gonzague.	242
1-	Ierosme Italien.	77
28	Iean de Meun Poëte.	253
52	Innocent quatriesme du nom Pape.	4
29	Innocent Pape huitiesme du nom.	16
32	Iouian Pontan.	95
7	Journées de Guinegate & Fournoue.	88
7	Iules Pape deuxiesme du nom.	17. 18
n		Iulian

T A B L E.

Julian Cardinal de Sainct Ange. 9

L

L Amorabaquin Roy des Tartares.	69
Laurent de Medicis.	224
La Hire Capitaine François.	181
Legat du Pape.	12
Loys le Gros Roy de France.	65.66
Loys quatriesme du nom Roy de Frâce.	67
Sainct Loys Roy de France.	71.72.212
Loys fils du Roy Philippe.	197
Loys vnziésme du nom Roy de Frâce.	90
Loys douziésme du nom, Roy de Frâce.	109
Loys Duc d'Orleans.	41
Loys SForce.	247.186

M

M Artian Empereur.	42
Maximilian Empereur.	45.47
Marechal d'Antrehan.	194
Marco Barbarico Duc de Venise.	78
Maurice Conte d'Aniou.	158
Marguerite Dauphine de France.	260
Miles Euesque de Chartres.	22.23

N

N Arses.	177
-----------------	-----

O

O Tho troisiésme du nom Empe- reur.	43
Otho	

T A B L E.

Otho de Varis. 20
Opinion des Venitiens. 219

P

Pepin Roy de France. 28
Philippe premier du nom, Roy de France. 62

Philippe Auguste Roy de France. 70.198

Philippe le Bel Roy de France. 76

Philippe de Valois Roy de France. 77.123.

Philippe le hardi Duc de Borgōge. 161

Philippe Duc de Bourgogne. 167

Panormitains. 2

Parnissan. 258

Philippe de Villiers Maistre de Rodes. 169

Philippe de Moruiller President. 233

Philippe de Hessen Lantgraue. 210

Pie Pape deuxiesme du nom, & ses sentēces. 14

Pierre Conte de Sauoye. 174

Pierre de Bresay. Seneschal de Normandie. 49

Prochet Archeuesque de Gennes. 4

Prospero Colonna. 184

R

Raymire Roy d'Aragon. 68

Raphael d'Urbain peintre. 243

Raison alleguee par vn fol. 103

René Roy de Sicile. 154

B Rod

T A B L E.

Rodolphe Empereur.	37
Roger Roy de Napples.	143
Robert Roy de Sicile.	205
Roboald Duc de Frize.	52
Roy d'Angleterre.	260
Roderic Gontier.	165

S

S Aladin Roy d'Asie.	145
S Sanctius d'Espagne.	204
Septimius Seuerus Empereur.	43
Seigneur de la Trimouille.	251
Seigneur SForce.	288 230
Sico Chancelier de Milan.	239
Sigismond Empereur.	32-33-34-35
Sophie imperatrice.	221
Soldat Nauarrois.	193
Sultan Soliman Grand Turc.	142.170

T

T Axe de trois nations.	231
Talebot Capitaine Anglois.	215
Theodosian Empereur.	21
Theodose Empereur.	30 31
Thierry Capitaine.	56
Tibere Constantin Empereur.	51
Thomas Carafa Conte de Matalon.	171

V

V Alentin. Duc d'Vrbin.	171
Vaquerie President.	124
Veni	

T A B L E.

Venitiens & leur opinion.	217
Vladislas Roy de Hongrie.	71
Vrbain cinquiésme du nom Pape.	199
Vualaque Dracocles.	71
Z Acharie Pape.	60



An de la iouventu
 Mōlchery eue de la Roy
 L'oy vniuerselle de la C
 in de Charolois.
 Le charol d'obert le gars d'armes
 charol.
 L'an du sacre du Roy François
 premier du nom.
 L'an de la prise de la ville de Paris
 L'an de la mort de Charles Dus
 de Bourgogne qui fut occis de
 L'an de la mort de
 L'an de la mort de
 L'an de la mort de

37
 143
 205
 52
 260
 165
 145
 204
 43
 251
 230
 239
 45
 221
 193
 170
 231
 211
 21
 36
 56
 83
 171
 171
 124
 7eni

PROPOS
DEUISES ET REN-
contres quasi Prophetiques,
dont les lettres nombra-
bles font les dates d'au-
cunes années.



L'An de la iournee de
Môtlehery entre le Roy
Loys vnzième & le Cō-
te de Charolois.

*A cheual, à cheual gens d'armes, à
cheual.*

L'an du sacre du Roy François
premier du nom.

Tunc acceptabis sacrificium.

L'an de sa prise deuant Pauie.

Aquila conculcauit Liliū.

L'an de la mort de Charles Duc
de Bourgogne qui fut occis de-
uant Nancy.

Cecus cecos multos duxit.

L'an de la paix traictee à Cam-
bray

MEMORABLES.

bray entre le Roy François, premier du nom, & l'Empereur Charles cinquiesme par tresillustres Dame Loyse de Sauoye, mere du Roy, & Marguerite d'Autriche tante de l'Empereur.

*Filij Zebedei, pro festo Aquile &
Lilij pax creatur Cameracij.*

DEUISES OV ENSEI-
gnes & ordres des Roys
de France.

LE Roy leã institua l'ordre des Cheualiers de l'Estoille.

Le Roy Loys vnzieme institua l'ordre descheualiers de Saint Michel, touteffois au parauãt le Roy Charles septiesme, son pere, portoit l'image Sainct Michel en ses bannieres.

Le Roy Charles fixiesme portoit pour deuise le Cerf volant

MEMORABLES
Le Roy Charles septiesme por-
toit le Rozier.

Le Roy Loys vnziesme por-
toit l'image Nostre Dame.

Le Roy Charles huitiesme por-
toit vn fer de moulin, & en son
voyage de Naples print pour
defense l'espee flamboyante.

Le Roy Loys douziesme por-
toit le Porc espi.

Le Roy François auoit la Sa-
lemandre.

Le Roy Henry à present re-
gnant porte le croisât, avec ceste
deuise.

Donec totum impleat orbem.

LES



L

E

pr

ho

15

DW

dre

15

15

15

15

15

15

15

xand

crain

15



LES DIVERS

ET MEMORABLES

propos des Nobles & illustres
hommes de la Chrestienté.

DU PAPE ALEXAN-

dre troisieme du nom, & de

l'Empereur Frideric pre-

mier, surnommé Bar-

berouffe.



EMPEREUR

Frideric premier

du nom, surnom-

mé, Barberouffe

persecuta l'ogue

mét le Pape Ale-

xandre troisieme, lequel pour

crainte dudit Empereur s'enfuit

en habit de cuisinier à Venise, ou il seruit long temps de iardinier au monastere nostre Dame de la charité, iusques à ce qu'il fut recognu par le Duc & le Senat de Venise, qui en grande magnificence le recueillirent, l'ornerét d'habits pôtifcaux, & le menerét en l'eglise Sainct Marc en laquelle ils receurent sa benediction, & le garderent contre la puissance de l'Empereur: lequel en fin vint à raison & se reconcilia au Pape, au quel venant faire la reuerence & obeissance à l'entree de Sainct Marc de Venise, & luy voulât baiser le pied, le Pape luy mit sur la teste, disant, *Il est escript. Tu marcheras sur l'Aspic & sur le Basilique, & conculqueras le Lion & le Dragon.* L'Empereur se voyât foulé au pied, respondit en ceste maniere, *Non à toy, mais à Sainct Pierre,*

re,

M
re. au
sant. L
Sainct.

La pui
neur
doit
non

S E N



des
côcu
nous
ble n

sup

hon

re au successeur duquel ie me reobais-
sant. Le Pape repliqua, Amoy & à
Saint Pierre.

La puissance seculiere est redeuable d'hon-
neur à la puissance ecclesiastique, qui
doit estre specialement spirituelle, &
non temporelle ou pure lucratiue.

SENTENCE DV PA-
pe Alexandre.



Celui Pape donnoit
grande louange (cõ-
me est de raison) à l'in-
stitution du celibat
des prestres, & blasmant aussi le
cõcubinage d'iceux, disoit, Dieu
nous à osté les enfans, mais le dia-
ble nous à donné des neueux.

B S DV

DU PAPE INNO-
cent quatriesme, & l'Em-
pereur Frideric deu-
ziemesme.

L'An mil deux cens quarante
cinq y eut aussi grandes diui-
sions entre le Pape Innocēt troi-
siesme & l'Empereur Frideric,
deuxiesme. Le Pape au cōcile de
Lion dōna vne sentence de depo-
sition de l'Empire contre iceluy
Frideric: en hayne de quoy l'Em-
pereur enuoya ces vers au Pape,
& le Pape luy respondit.

Fridericus Imp. ad Papam.

Roma diu titubans, variis erroribus acta
Corruet, & mundi desinet esse caput.

Papa ad Imperatorem.

Niteris incassum nauē submergere Petri
Fluctuat at nunquam mergitur illa ratis.

Fridericus.

Fata volunt, stellæque docent, auiūmque
volatus.

Quod

MEMORABLES. 5

Quod Fridericus ego malleus orbis ero.

Papa.

Fata volunt, scriptura docet, peccata lo-
quuntur.

Quod tibi vita brevis, pœna perennis erit.
C'est chose grandemēt à craindre que les
diuifions & troubles entre l'eglise & les prin-
ces Chresties.

DE CLEMENT QUA-
triesme & des Pa-
normitains.

Les Panormitains entioyerēt
Ambassadeurs vers le Pape,
pour se purger de ce qu'on leur
imposoit auoir esté cōspirateurs
des Vespres de Sicile, ou tous les
Françoys furēt occis. Iceux Am-
bassadeurs prosternez aux pieds
du Pape Clemēt quatriesme cō-
mencerent à luy dire *Agnus Dei,*
qui tollis peccata mundi, miserere nō-
bis

bis. & en fin disoient, *Dona nobis pacem.* Le Pape les cognoissât estre naturellement mutins & feditieux, leur dit qu'ils faisoient cōme les Iuifs', qui saluoient Iesus Christ, & apres luy auoit faict plusieurs tormens le crucifierent.

A rebelles flateurs apartient dure re-
sponce.

D'ICELVI CLE-
ment. & de son neueu.

LE Pape Clement feit renon-
cer son neueu à deux prebē-
des, & retenir la troisieme seu-
lement, & combien qu'il fust fort
sollicité par plusieurs de laisser
iourir son neueu d'iceux benefi-
ces, & encores luy en bailler d'au-
antage: il respondit, Il n'est pas
digne d'estre successeur de Saint
Pierre, qui donne plus à ses pa-
rens

M
rens
de Dieu
L'une des
l'eglise et

DE B
tie



ctiesm
phes:
de qu
tué en
de la c
dinau
cheue
uoit la
ceste c
se vin

rens qu'aux pauvres, membres
de Dieu.

L'une des principales parties des biens de
l'eglise est ordonnee pour les pauvres.

*DE BONIFACE HVI-
tiesme, donnant des cen-
dres aux Cardinaux.*



Il ya vne factiõ en Ita-
lie entre les Guel-
phes & Gibellins. Le
Pape Boniface hui-
tiesme tenoit le parti des Guel-
phes: & comme le premier iour
de quaresme, ainsy qu'il est insti-
tué en l'eglise, le Pape donna
de la cédre sur les testes des Car-
dinaux & Euesques: Prochet Ar-
cheuesque de Genes, qui suy-
uoit la faction des Gibellins, & à
ceste cause hay du Pape Boniface
se vint presenter à genoux aux
pieds

pieds d'iceluy, pour recepuoir
 des cédres. Alors Boniface muât
 les paroles acoustumées, de dire
 en ceste ceremonie, donna des
 cendres sur la teste de l'Arche-
 uesque, & se mocquant de luy,
 dit, *Memento homo, quia Gibellinus*
es, & cum Gibellinis morieris.

La hayne à grande puissance, quand
 elle faict oublier le deuoir,
 & l'honneur diuin.

D'ICELVY BONIFACE,
& du Roy Philippe le Bel.

ICeluy Boniface ayant quelque
 different avec Philippe le Bel,
 Roy de France, touchât les aucto-
 ritez & puissances ecclesiastiques
 & seculieres mâda ces parole: au
 Roy entre la teneur de ses lettres:
 A Philippe Roy de France: Nous
 voulôs que tu scâches qu'a nous
 apar

M E
 apartier
 rituel &
 me, & c
 re, nou
 luy feit
 lippe p
 de Fran
 Pape: N
 aduerti
 fons en
 superie
 Dieu &
 est fol &
 Nous ter
 ralité
 ni da

E N C
 face

O N
 ce

apartient la souueraineté du spirituel & temporel de ton Royaume, & ceux qui diront du contraire, nous les estimōs fols. Le Roy luy fait rescrire telle respōce: Philippe par la grâce de Dieu Roy de France, à Baniface soy disant Pape: Nous voulōns que tu soys aduerti que nous ne recognoissons en nostre temporel aucun superieur par dessus nous, sinon Dieu & qui dira au contraire, il est fol & insensé.

Nous tenōs pour certain, qu'en la temporalité pure, le Roy de France ne tient ni du Pape, ni d'autre que de Dieu.

ENCORES DE BONIFACE & de celuy qui luy ressembloit.

ON vint dire au Pape Boniface qu'un pelerin du pais de Baue

Bauieres, estoit venu à Rome, pour visiter les saincts lieux, lequel luy ressembloit de corps & de visage. Boniface l'ayât faict venir en sa presence, luy demanda si sa mere estoit autrefois venue à Rome? Le pelerin se sentant taxé luy respondit, Pere saint, ma mere ne vint iamays en ce pais, mais mon pere y est venu plusieurs fois.

En ceste responce, le pelerin retorqua sobrement contre le Pape l'iniure qu'il luy vouloit imposer.

*DV P A P E G R E G O I -
re, & d'vn qui le louoit.*

LE Pape Gregoire se sentant loué de quelqu'vn oultre mesure plus qu'il ne vouloit, dit, ie prie à Dieu, mō ami, que ie soys fait tel que tu dis, & que toy aussi
puis

puisses estre autant homme de bien, à fin que l'opinion que tu as ne puisse estre redarguée.

DV CARDINAL

Cossa, qui se feit Pape par force.

E Stans les Cardinaux assemblez en la ville de Boulongne la grasse dás le conclaue, pour eslire vn Pape apres le trespas d'Alexandre, le Cardinal Baltazar Cossa Euesque d'icelle ville de Boulongne sy trouua avec puissante armée, & dist franchemét aux autres Cardinaux, que s'ils n'eslisoient vn Pape quiluy fust agreable, ils s'en repétiroient. Les Cardinaux estonnez de ses menasses, & voyás la gendarmerie autour du conclaue, luy en nommerét plusieurs, desquels il ne se contenta. Eux saifiz de plus grande crainte, luy dirent
c qu'il

qu'il en nommast vn luy mesme,
& que s'il estoit capable ils le re-
ceuroient. Cossa adonques leur
demanda la chappe Papale pour
la mettre sur celuy qu'il vouloit
essire: Et prenant la chappe la mit
sur ses espaules, disant, Ego sum
Papa. Les Cardinaux (combien
que l'acte fult contre la coustu-
me) furent contrains de consen-
tir à l'election, & le nommerent
Iehan vint & troisieme.

Ambition en l'Eglise & autres estats,
ha fuscité de grans maux, & ha mis les
ministres en mespris.

*LE DIRE DV PA-
pe Alexandre cinquieme.*



LE Pape Alexandre
cinquieme du nom,
estoit liberal aux pau-
ures, & aux hommes
doctes & lettrez: Et souloit dire
en s'esbatant, que quand il estoit
Eues

Euesque il estoit riche: ayant esté
faict Cardinal, estoit deuenu pau-
ure : mais depuis qu'il estoit Pa-
pe, il estoit mendiant.

Les vns sont aucunes fois patures par libe-
ralité charitable, ou ciuile, & aucuns
par prodigalité.

D V P A P E C A-
lixte, qui n'auoit voulu qu'un
benefice.



Alixte Pape troisiésme
du nom, au parauant
estant seulemēt Eues-
que de Valéce, & Car-
dinal, ne voulut onques auoir au-
tre benefice, disant, qu'il estoit cō-
tent d'auoir vne seule espouse &
vierge en mariage.

Ceste seule espouse estoit l'Euesché de
Valence, dont il se contentoit.

LES BELLES SEN-
tences du Pape Pie deuxiesme.



LE Pape Pie deuxiesme du nom, souloit dire, qu'en vne ville de liberté chacun peut parler librement.

On luy dit vn iour que quelque personnage auoit mal parlé de luy, Il respondit, Si vous esties in campo de fior vous en orriez bien d'autres, qui disent encores plus de mal de moy.

En estimant plus les liures que les richesses, il disoit, q̄ les sumptueuses gemmes, & pierres precieuses estoient dedans ses liures.

Il disoit que par cōseil, on pouuoit remedier aux fortunes & inconueniens: & pareillement aux maladies ne faloit que le medecin, mais qu'on y pourueust en temps & lieu.

Il disoit que les loix auoient force & vertu sur le peuple, mais elles ne commandoient rien aux riches & puissans hommes: & que les grans affaires des Princes ne se determinoient point par loix, ains par les armes.

Les ignorans (disoit il) sont attiréz & emeuz par l'oraison artificielle, mais les sages ne s'en emeuuent point.

Il disoit que les medecins ne doyent pas demander l'argent du malade, mais sa santé.

Il parloit ainsi des plaideurs. Les plaideurs (disoit il) sont les oyseaux, le liu du playdoier est le champ, le iuge est la retz, & les aduocats sont les oyseleurs.

Il disoit qu'on deuoit donner les hommes aux dignitez, & non pas les dignitez aux hommes.

L'Euesque ignorant est acomparé à vn asne.

Les sots medecins tuent les corps, & les prestres ignorans tuent les ames.

Qui perdonne trop de leger à son enfant, il nourrit son ennemy.

Vn homme auaricieux ne plaist aux hommes, & ne leur faict plaisir sinon apres qu'il est mort.

Luxure gaste l'homme en tout temps, & en vieillesse le tue.

Mensonge est vn vice seruite.

SENTENCE DV Pape Innocent.

LE Pape Innocent huitiesme disoit, qu'il ne couenoit faire la guerre pour obtenir gloire ou victoire, mais à fin que paix s'enfuyue.

La fin de la guerre est la paix, ou longue treuc.

LES

LES TILTRES QUE
 donnoit le Pape Iules à
 ses seruiteurs.




LE Pape Iules deuxiesme du nom, auoit ses seruiteurs domestiques de diuerses nations: Quand il prenoit sa recreation en priué, par recreation, il appelloit les Espagnols *Volucres cæli*, par ce qu'il les estimoit glorieux, & vouloient tousiours auoir le dessus. Il nommoit les Venitiens & Geneuois *Pisces maris*, par ce qu'ils hantent les mers, & que les poissons souuent sont repeuz de leurs corps. Les Allemans il nommoit *Pecora campi*, les iugeant rudes d'entendement. Et les François appelloit *Pisseuin*. Mais vn sien eschanffon Normand, ioyeusement luy dit,

pere Sainct vous estes vray François. Pourquoy (dit le Pape) pour ce (dit il) que vous estes le plus grand pisse vin qu'on scauroit trouuer entre les autres, & y fusent tous les François.

Mocquerie tourne maintesfois
sur le moqueur, voire par
vn moindre que luy.

LES PAROLES
Du Pape Iules deuxiesme, pour
exercer la guerre.

E Pape estoit homme qui aymoit la guerre, laquelle il nourrissoit ordinairement entre plusieurs princes, mesme cõtre le Roy de France. Vn iour quelques vns luy dirent: Tressaint pere, plusieurs nobles hommes trouuēt estrange que vous entretenez la guerre,

re, en esgard à la dignité ou Dieu vous à mis, qui deust estre vn estat de paix, & aussi que vous auez les clefs pour fermer l'entrée à discorde, & ouuir à recōciliatiō, & vous faictes le cōtraire.

Il respondit, Ceux qui vous en ont parlé ne scauent qu'ils disent. Auez vous pas tousiours ouy dire, que Sainct Pierre & Sainct Paul sont cōpagnons, & de fait ils n'ont qu'une Eglise? Mes predecesseurs ont vsé de la clef de Sainct Pierre, & ie me veux maintenant aider de l'espée de S. Paul, L'un d'eux repliqua: Vous scauez, Pere Sainct, que nostre Seigneur dit à S. Pierre, Mets ton glayue dans sa gayne. Le Pape respondit, Il est vray, mais ce fut apres qu'il eut frapé.

Par cela il manifestoit facetieusement, qu'il estoit martial tout oultre.

D'VN CARDINAL

qui aymoît les lettres.



Q Tto de Varis voyant que le reuerendissime Iuliam Cardinal de Sainct Ange, qui presida au cōcile de Basle, lisoit ordinairement dans les liures des anciés, luy dit: Seigneur pourquoy vous tenez vous ainsi solitaire parmy les morts du tēps passé? Venez vous en deuiser avec nous qui viuons au monde. Le Cardinal luy respondit: C'est tout le contraire: Ceux cy viuent par leurs lettres & sciences, mais vous ne viuez ny par vostre nom ny par voz œuures, ains passez vostre vie selon la nature des bestes.

La vie de l'esprit gist en la contemplation des escriptures, qui sont les vrais monumens, reliques, & tesmoignages de

de ceux, qui nous ont precedé en ver-
tu & science.

DE L'ARCHEUES-
que de Coulongne & d'un
Rustique.



UN laboureur vieillard,
voyât aller par les châps
l'Archeuesque de Cou-
longne armé & accompagné de
gès armez, se print à rire: surquoy
estant interrogé, respondit qu'il
auoit ry s'esbahissant que Sainct
Pierre vicairé de Dieu en l'Eglise
(estât pauvre) auoit laissé ses suc-
cesseurs riches & opulens, me-
nans plus le train de gens d'armes
que de gens d'Eglise.

L'Archeuesque le voulant à son
aduis mieux informer, se declara
estre Duc & Archeuesque, & que
cômé Duc il alloit alors en armes
&

& que quād il estoit en son eglise, il se maintenoit comme Archeuesque, Monsieur dit le laboureur, ie vouldrois que vous me diffiez, quand monsieur le Duc sera à tous les diables, que deviendra monsieur l'Archeuesque?

Deux testes sur vn corps est chose monstrueuse.

D E L' E V E S Q V E

De Chartres, & du Roy

Loys XI.

LERoy Loys vnzième voyant quelque fois Miles Euesque de Chartres monté sur vne mulle harnachée de veloux, avec les frains dorez luy dit que les Euesques du temps passé se contenoient d'vn asne ou asnesse avec vn simple licol. C'estoit du temps (dit l'Euesque) que les Roys estoient

estoit
brebr
parle
stame
uesqu
que
mon
les la
les p
Il ne fu
lent
prim
rent

D' I



Dieu
cleres
Les p
ne son

estoyent bergers & gardoient les brebis. Le Roy repliqua. Ie ne parle point de ceux du vieil testament ie dy du nouueau. l'Euesque respondit, C'estoit lors que les Roys estoient grans aumoniers, qu'ils faisoient asseoir les ladres à leur table, & lauoyent les pieds aux pauvres.

Il ne fut iamais que les Roys ne portassent ornemens precieux, mais en la primitiue Eglise les Euesques se contentoient de simples habits.

*D'ICELVY EUES-
que & des prestres qu'il
rencontra.*



Est Euesque rencontrât par les chams deux ou troys Prestres, leur dit, Dieu vous gard messieurs les clercs.

Les prestres respondirent, Nous ne sommes pas clercs, Monsieur,
nous

nous sommes Prestres. Il repli-
qua, Dieu vous gard donq, mes-
sieurs les prestres qui ne'ites pas
cleres.

Aucunefois en se cuidant faire honneur
on accroist sa honte. Aussi plusieurs
sont esleuez aux dignitez, qui en sont
indignes.

M O T A R G V D E

l'Abbé de Baigne.

LE Roy Loys vnzielme, demã-
da à l'Abbé de Baigne son ab-
baye pour faire quelque recom-
pense. L'Abbé subtil en responce
dict au Roy, sire, i'ay vacqué pres
de quarante ans pour apprendre
les deux premieres lettres de
l'Alphabet. A B. Il appartient au-
tant de temps pour apprendre
les deux lettres suyuanes. C D.

Ces.

Ces qu
com
quar
dige
auta
bay

L E



à un
pond
luy v
Pape
afflic

Tout
lier
uoit
qu'

Ces quatre lettres sont equiuocques, comme s'il eut voulu dire, l'ay este quarante ans auant que paruenir à la dignité d'Abbé: ie seroys voluntiers autant auant que ceder à mon Abbaye.

LE DICT DV P A-
pe Adrian cinquiesme.



Stāt le Pape Adriā interrogué, quelle plus grāde fascherie ou punition il souhaiteroit à vn liē ennemy sans mort, il respondit, Le plus grand mal, que ie luy vouldrois, ce seroit qu'il fust Pape: car c'est vne merueilleuse affliction d'esprit.

Toute domination spirituelle, ou secu- liere, quand on en veult faire son de- uoir est plus à refuser pour la charge, qu'à l'accepter pour le gaing.

L'AB

L'ABSOLVTION

Du Roy de Portugal.

E Manuel Roy de Portugal, Esta à vn Euesque le reuenu de son benefice, dont il fist complainte au Pape. Le Pape en faueur de l'Euesque enuoya vn Legat vers le Roy de Portugal pour l'excommunier : & de faict proclama la sentence, puis se mit en chemin pour retourner. Le Roy courroucé de ceste césure monta à cheual, & ayant aconsuyui le Legat, tira l'espée nue, le menasant de mort s'il nel'absouloit. Ce qu'ayant obtenu se retira en son palais, & le Legat paruint à Rome: lequel faisant le recit au Pape de ce qui luy estoit adueni, le Pape le redargua & reprint grandement d'auoir absous le Roy: mais le Legat luy respondit, Pere Sainct,

Saint, si vous eussiez esté au danger ou ie me suys veu prest de perdre la vie, vous eussies doné au Roy de Portugal double absolution, voyre triple.

La peur de mort, faict aucunesfois transgresser l'honneur & le deuoit de son estat, ce que iamais ne se doit faire.

DE CHARLES LE
grand, & de ses edits.

LEmpereur & Roy Charles le grand, auoit le seel de ses armes au pommeau de son espée, & souloit dire quand il cachetoit & selloit quelques lettres d'Edict, ordonnances, ou missiues, Voilale glaiue qui defendra mon ordonnance, & qui fera guerre à ceux qui contreuiedront à mon Edict.

Ce n'est pas si grande chose d'establi
beaucoup de loix & ordonnances,
comme c'est de les faire obseruer
& garder.

DE LA SENTENCE

que donna l'Empereur Frideric, contre les Milannois.



L'Empereur Frideric Barberouille faisant la guerre en Italie, contraignit ceux de Milan se rendre sous l'Empire. L'Imperatrice sa femme, à fin d'estre veüe des citoyens, entra dedans la ville en magnificèce, pèsant y estre à seureté: mais les Milannois mal affectionez à l'Empereur, & n'oublions comme il les auoit subiuguez, prindrent l'Imperatrice, l'asseirent sur vn mulet, le visage vers la queue, laquelle ils luy mirent entre les mains en lieu de resne, & la firent sortir ainsi monté, par vne autre porte que celle par ou elle estoit entrée. L'empereur iustement indigné, les
ayant

ayant assiegez dans leur ville, les amena à ceste contrainte de la rendre, eux & leurs biens, à condition que ceux, qui voudroient sauuer leurs vies, arracheroient avec les dents des figues pendantes entre les genitoires d'une mule fantastique & regibante. Plusieurs preposèrent la mort à la honte. Les autres furent plus connoiteux de la vie que de l'honneur. De là est venu le proverbe de moquerie entre les Italiens mettās vn doigt entre deux autres, *Ecco il fico*. On dit en François, Il ne me scauroit faire que la figue.

Le proverbe dict, A dur asne, dur eguillon.
A peuple rebelle, prince vindicatif. La clemence est grandement recommandable au prince: mais aussi vn peuple subiect à rebelliō, merite d'estre puni.

LES MENASSES DE
Charles le Chauue.

Estant l'Empire encôtro-
uerse entre le Roy Char-
les le Chauue, & ses ne-
veux enfans de Loys Roys de
Germanie, il leur māda qu'il me-
neroit tant de gendarmerie ou-
tre le Rhein, que les cheuaux me-
troient à sec iseluy fluue, iusques
à y passer sans y mouiller le pied.

On diēt de Xerxēs, qu'il auoit si gran-
de armee, qui les fleues tarissoient
par ou il passoit.

DE THEODOSE ET
de son ordonnance.

Empereur Theodose,
courroucé que les Thes-
salonicenses auoiēt oc-
cis vn sien cheualier dans le thea-
tre.

tre, voulut faire tuer tous les habitans de Theſſalonie: mais eſtât diſſuadé de ce faire, & y ayant penſé lôguement ſe repentit, & fait vne loy, qu'on differaſt de mettre à executiõ la ſentence criminelle, iuſques au troiſieſme iour apres qu'elle ſeroit pronõcée par le Prince, ou le iuge ſon Lieutenant.

Il decreta ceſt edit, à fin que penitence d'un coſté, & miſericorde d'autre euſſent lieu.

CE QUE FAISOIT

Theodoſe pour reprimer ſa colere.

Q Vand il ſe mettoit en colere, ſoudainemét ſe ſeparoit de compagnie, puis prononçoit les lettres de l'Alphabet à loisir l'une apres l'autre, à fin qu'en ce faiſant l'ire & le courroux ſe refroidaſt.

Qui ne peut vaincre sa colere par nature, la doit reprimer par art.

*DE SIGISMOND ET
de son valet de chambre.*

L'Empereur Sigismond & vn sien valet de chābre, passoiet sur leurs cheuaux quelque riuie- re à gué:& comme le cheual de l'Empereur fut au mylieu de l'eau, il se print à pisser. Quoy voyant le valet de chambre, dist à l'Empereur, Sacrée maiesté, vostre cheual est mal appris, & si vous ressemble bien. L'empereur ne respondit mot & cheuaucherent iusques au logis. Quand ils furent arriuez, se faisant desbotter interroga son valet de chambre, à quel propos il luy auoit dit que son cheual luy ressembloit? Pource (dit le valet de chambre) que

que la riuere n'a aucun besoin
d'eau, & toutesfois vostre che-
ual envrinant à mis de l'eau avec
de l'eau, Ainsi faictes vous: car
vous donnez des biens à ceux
qui en ont, & à ceux qui n'en
ont point vous ne leur donnez
rien: il y a assez de temps que ie
suis en vostre seruice, & ne me
suis encores senty de vostre libe-
ralité. Le lendemain matin l'Em-
pereur print deux petits coffres
d'acier, d'une grandeur & mesme
poix, l'un plain de ducas, & l'au-
tre plein de plomb: & les mettât
sur vne table dist à son homme
de chambre, choisit le quel que
tu voudas des deux, & le prens
pour tes gages & salaires. Le valet
de chambre esleut & print celuy
plein de plomb. L'Empereur luy
dict: Ouure & voy ce que est de-
dans, Ce qu'il feist, & trouua le

plomb. Lors dict l'Empereur, Tu cognois ta fortune, Il n'à pas tenu à moy que tu n'ayes mieux choisi, & ne te sois fait riche: car tu as refusé la bõne fortune, quád elle te venoit.

Si aucuns sont pouures, c'est par leur propre faulte: car quand les occasions de s'enrichir s'offrent à eux, ilz ne les scauent prendre.

LES BELLES SENTENCES dudit Sigismond.

Estant iceluy Empereur Sigismõd interrogué, quel homme il estimoit digne d'estre Roy? celui dit il, le quel ne se glorifie en ses bonnes fortunes, & ne perd son bon cueur en aduersité.

Quelqu'vn se cõplaignoit à luy, que la ville de Constance en Allemaigne n'vsoit point de ses li
ber

bertez & franchises. Il respondit, s'il n'y auoit grande liberté en la ville de Costace, toy, qui en es, ne parleroïs pas si librement. Car la parolle libre est signe de liberté.

Il disoit aussi: Tout ainsi que Dieu veult estre aymé & craint, ainsi veulent estre les Roys, car on ne scauroit bien aymer si on ne craint.

Les degrez d'amour & d'honneur sont tels. Dieu tiét le premier lieu, le Prince en la republique, & les parens en priué vont apres.

ICeluy Prince escoutât se louer plus qu'il ne vouloit, & se faire quasi semblable à Dieu, par quelque personnage: luy dona sur la ioue. Et luy disant cest homme, Pourquoi me frappéz vous? Il respondit, Pourquoi me viens tu mordre.

Il disoit ordinairement que les
D 5 Roys

Roys seroiét bienheureux en ce monde, si les orgueilleux chassés hors de court, il n'y auoit que les hommes debonnaires & misericordieux qui la suyissent.

Il disoit aussi q̄ ceux là estoiet sages, qui pouuoiet endurer modestement vne petite mocquerie & risée: & que ceux qui estoient prompts, à dire telles faceties, estoient de bon esprit.

LA RESPONCE QUE

*fit Barbe, vesue de Sigismond,
à ceux qui luy persuadoint de
garder sa viduite.*

A Pres que l'Empereur Sigismond fut trepassé, Madame Barbe sa vesue fut persuadée par quelqu'un, de viure en viduite, en imitant l'exemple de la Turterelle, laquelle apres la mort de son

son malle, garde perpetuelle chasteté. Elle respondit, Si vous me conseillez que ie doy ensuire les conditions des oyseaux ausquels n'y à aucune raison, que ne me palez vous aussi bien des Colombes & Passereaux.

Tout ainsi que la Turtrelle ne s'acouple à autre apres la mort de son malle: au contraire la Colombe & le moyneau, sont tousiours en amour indifferément avec les autres oyseaux de leur sexe.

SENTENCE DE L'EM
pereur Rodolphe.

L'Empereur Rodolphe, qui le premier trāsllata l'Empire en la maison de Autriche, deuisant avec ses familiers, cōme cela luy estoit aduenü, Ce n'est point de merueille (dit il) si on repute fols ceux qui ne sçauent regner: car il n'y à homme en ce monde, qui se iuge estre fol.

Ceux

Ceux qui n'ont appris les arts & sciences, refusent à les exercer: mai d'imperer & regner, qui est l'art des autres arts, aucun ne le refuse.

S E N T E N C E

de L'Empereur

Albert.

L'Empereur Albert disoit, que le deduit de la chasse estoit exercitation d'homme: & que sauter & baller apertenoit à la femme: mais combien qu'il peust se passer de toute autre volupté, il ne se pouuoit passer d'aller à la chasse.

La chasse est la volupté des princes la moins peccable.

LA

M
L
L'E
pr
Lo
E
Duc
se
ric
Roy
doi
Duc
Amb
re
à ce
main
seign
gong
que d
reil d
tois, E
uans

*L A F A B L E, D E
l'Empereur Frideric troisieme
proposee à l'Ambassade du Roy
Loys vnzieme.*

Estant le siege mis deuant la
ville de Nus , par Charles
Duc de Bourgongne, laquelle fut
secourue par l'Empereur Frideric
troisieme, & lez Allemás: Le
Roy Loys vnzieme, qui ne ten-
doit à autre fin qu'à ruyner ce
Duc de Bourgongne, enuoya son
Ambassadeur vers iceluy Empe-
reur Frideric, pour le practiquer,
à ce qu'il voulust mettre en ses
mains, & confisquer les terres &
seigneuries que le Duc de Bour-
gongne tenoit de l'Empire, &
que de son costé il en feroit le pa-
reil des terres, de Flandres, Ar-
tois, Bourgogne, & autres mou-
uans de la couronne de France.
l'Em

l'Empereur respōdit à l'Ambassa-
 deur ainsi: Pres d'vne ville d'Alla-
 maigne, cōuersoit vn Ours cruel
 & dangereux, qui faisoit beau-
 coup de maux à tout le voisina-
 ge. Trois compagnons beuuians
 en vne tauerne, & avec peu d'ar-
 gent, conuindrent avec l'hoste,
 de le payer de la pecune qui pro-
 uendroit de la vente de la peau
 de l'Ours, lequel ils alloient pré-
 dre & s'en faisoient forts. Le mar-
 ché faict & le disner acheué, se-
 mirent en queste. Et approchans
 de la cauerne ou il seiournoit,
 faillit sur eux: Lesquels surprins de
 subite frayeur, l'vn fuit vers la
 ville, l'autre se sauua à vn arbre,
 & le tiers fut a cablé de l'Ours,
 qui le foula sous luy cōme mort,
 sans autre mal luy faire, sinon
 qu'il mettoit souuent son mu-
 seau pres de l'aureille du pauvre
 hom

homme, lequel s'abstint d'aspirer & respirer: car telle est la nature de l'Ours de ne toucher ny offenser les corps morts. Apres que l'Ours s'en fut allé, l'homme se leue & se met en voye. Celuy qui estoit sur l'arbre descendit, & ayant atteint son compagnon luy demanda quelle chose luy auoit dict l'Ours en lauraille. Il me disoit (respondit cest homme) que iamais ie ne marchandasse de la peau de l'Ours, iusques à ce que la beste fust morte. Avec ceste fable l'Empereur paya de respõce l'Ambassadeur du Roy: comme s'il eust voulu dire, Prenons cest homme si nous pouuons, puis faisons partage de ses biens.

GRAVES RESPON-

ses de l'Empereur

Frideric.

L'Empereur Frideric interrogué, lesquels estoient ses plus
grans

grans amis, il respondit, Ce sont ceux qui me craignēt moins que Dieu.

Comme s'il eut dict: Ils craignent Dieu le premier en telle maniere, qu'ils ne le voudroiet offencer pour me complaire.

E Stāt aussi interrogué, qui est la meilleure chose qui puisse aduenir à l'homme, il respondit, Vne bonne issue de ceste vie.

Si l'issue n'est bonne & en la grace de Dieu, tout le preced t aura bien peu serui.

S E N T E N C E D E
Martiam.

M Artia Empereur de Cōstātinoble, ne prenoit iamais les armes si non qu'il en fust grand besoin, disant que le prince qui peut viure paisible ne doit iamais guerroyer.

LE

LE TITRE DE
Otho troisieme.



Tho tiers du nom Em-
pereur fut de si grand
esprit qu'on l'appelloit,
Les Merueilles du monde.

LOVANGE DE

Septimius Seuerus.



Eptimius Seuerus Em-
pereur, fut prince tant
aymé, & gouerna si
bien, que le Senat disoit de luy;
Qu'il ne deuoit iamais estre né, ou qu'il
ne deuoit iamais mourir.

SENTENCE DE

Alexandre Seuere.



Lexandre Seuere Empe-
reur, quand il punissoit
quelqu'un, faisoit dire
tout haut par celuy qui faisoit le
cry, Ne fay point à autruy ce que tu
ne ueux qu'on te face. Et le fit grauer

au palais & aux edifices publiques.

Ceste sentence est prinse de l'euangile.

S E N T E N C E D E
Gordian.

Gordian le ieune, Empereur, dist quelque fois, *Que miserable est l'Empereur : car on luy cele la uerité communement.*

R E S P O N C E D E M A
ximilian à vn qui vouloit estre noble.

L'Empereur Maximilian estant à Boulongne la grasse, vn citadin d'icelle ville, riche de biens, mais de basse lignée, se presenta deuant luy, disant, *Sacrée maiesté, vostre bon plaisir soit de me faire & créer noble : car j'ay richesses assez pour entretenir l'estat de*
no

noblesse. L'Empereur luy respon-
dit, Je te puis faire beaucoup plus
riche que tu n'es : mais ie ne te
puis faire noble. Il faut que tu ac-
quieres cest honneur par ta pro-
pre vertu.

Noblesse ha quatre parties: noblesse de
lignage: noblesse de richesses: noblesse
d'offices & dignitez: & noblesse aquire
par vertu fondement principal des
autres.

RESPONCE DE MA-
ximilian à vn qui luy deman-
doit l'aumosne.

VN pauvre homme assez
mal en ordre, entra au
palais de l'Empereur,
requerant qu'il peust parler à
luy: ce que luy estant refusé, im-
portuna tant les huissiers, que
par le consentement de l'Empe-
reur, fut permis au pauvre hom-

me de parler à luy : auquel il dist,
Sacree maiesté , nous sommes
tous freres d'vn pere Adam &
d'vne mere Eue, Vous voiez ma
pauureté:plaise à vostre excellen
ce m'eslargir & faire dōner quel
ques biens, comme chacun doit
à son frere.L'Empereur voyant la
temerité de ce pauvre homme,
luy fit bailler vne petite piece
d'argent:Et comme le pauvre
monstrast signe de mescontente
ment,frustré de l'esperance qu'il
auoit eüe de plusgrande liberali
té imperiale,L'Empereur luy dict
Tu dois estre content de ce que
ie te baille : il est vray que nous
sommes tous freres, comme tu
as dict,au moyen de quoy si tous
noz freres te donnent autant
que moy , tu seras plus riche &
plusgrand Seigneur que ie ne
suis.

Les raisons allegues pour l'vtilité, sont
aucunes fois retorquees au dommage
de celuy qui les dict.

LE SOVHAIT DI-
celuy Maximilian.

DEuisant vn iour avec ses
plus familiers, & tenant
propos des empires, roy-
aumes, & seigneuries, dict, S'il
estoit possible d'estre Dieu, & ie
le feusse, ayant deux fils, ie vou-
droys que l'aîné fust Dieu apres
moy, & le second fust Roy de
France.

Le royaume de France, est le tresnoble
& treschrestien des autres, tenant le
premier lieu entre les royaumes
Chrestiens.

CE QUE FEIT L'EM-
pereur Charles cinquiesme,
voulant aller en Barbarie.

Charles cinquiesme du nom
Empereur, sur le point de

son partir pour son premier voyage en Barbarie, au Royaume de Tunes contre Barberouffe, voulant pouuoir à l'armée d'un Capitaine general, & à faute d'en trouuer vn suffisant, print l'image du Crucifiz, & en pleine assemblée la leuant tât hault qu'il pouuoit, dist, Nostre Seigneur Iesus Christ sera le chef & Capitaine general de ceste entreprinse tant glorieuse, sainte, & honorable.

Donnat l'honneur à Dieu, fut chassé de l'armée toute ambition & conuoitise de dominer; & aussi la victoire y succeda.

BELLE SENTENCE
de Constantin Empereur.

Constantin Ducas fils d'Andronique Empereur de Constantinople, n'estant aucunement lettré, & toutesfois aymât les lettres

tres & les gens sçauans, auoit de costume de dire ce propos: l'ayme mieux, estre excellent & anobly, par les lettres, que par l'Empire.

PAROLLE DE CONTENTEMENT de l'Empereur

Henry.

L'Empereur Héry premier du nom, de la maison de Saxe, n'ayant regné en Italie, ne receut les tiltres ceremoniaux. Et combien que le Pape luy eust offert le diademe & vnction Imperiale, toutesfois il ne les accepta ni desprisa, disant aux siens: Il me suffit que moyennant la grace de Dieu & la vostre, ie soye nommé Empereur, auquel hōneur n'ont sceu onques ataindre tous mes predecesseurs & ancestres.

Il se contenta seulement de la charge honorable, ne sè souciant des pompes mondaines.

*LA CHARITE DE
L'Empereur Tibere.*

L'Empereur Tibere Constantin de la lignée de Thrace, estant redargué de sa femme Sophie Auguste, de ce qu'il distribuoit en abondance aux pauvres, tous les tresors que son mary Iustin & elle auoiét assemblez en plusieurs années, respōdit, J'ay telle fiance en Dieu que nostre tresor ne sera point diminué pour estre eslargy aux pauvres, & racheter les prisonniers: car c'est assembler le grand tresor dont parle nostre Seigneur Iesus Christ aux sixiesme chapitre de S. Matthieu, disant, Faictes par bonnes œuures

VOZ

voz tr
re, les
peue

CE

C

perien
Emp
cien,
riage
peria
à toy
te d
d'ell
& ay
moir

Le plu
Pri
les

voz tresors au ciel, ou la rouilleure, les verms, & les larrôs ne leur peuuent faire aucun dommage.

CE QV'IL DIST A
son gendre à sa mort.



Ognoissant iceluy Tibere sa mort approcher, & vsant du conseil del Empereire Sophie, declara pour Empereur, Maurice, Cappadocien, & luy donna sa fille en mariage, aornée de vestemens Imperiaux, disant, Mon Empire soit à toy, avec ceste pucelle que ie te donne pour femme, te seruant d'elle, à ton proffit & bon heur, & ayant cy après tousiours memoire de garder equité & iustice.

Le plus beau fleuron de la couronne des Princes c'est Iustice, qui faict regner les Roys.

*DU DUC DE FRISE,
qui ne voulut estre baptisé.*

ROboald Duc de Frise, à la predication de Vualfran Archeuesque de Sés, delibera de soy faire baptiser: lors quand il fut despouillé nud, & ia auoit vn pied dedans les fons, il s'auisa, & demanda aux assistans en quel lieu y auoit plus de ses parens & amys trepassez, en Paradis ou en Enfer. On luy respondit, qu'ils estoient tous damnez en Enfer, & qu'il n'y en auoit vn seul en Paradis, par ce qu'ils n'auoient esté Chrestiens. Tout aussi tost il retira son pied des fons, & contre l'esperance de tous, va dire, qu'il ne vouloit estre baptisé, & qu'il vouloit aller apres sa mort, la ou il scauoit qu'il auoit plus d'amys. Et en ce mesme iour il

M
il mou
L E
don

C
C
re con
bray, l
de vie,
promi
noit e
gneur,
laisser
se. Le
tion d
traistr
de cuy
ayant
sein,
Les tr
Roy le

il mourut subitement.

LE LOYER QVE

donna le Roy Clouis, à ceux
qui auoient trahy
leur maistre.

CLouis premier Roy Chre-
stien de Frâce, faisant la guer-
re contre Richer Duc de Cam-
bray, homme mal conditionné
de vie, les Barons d'iceluy Duc,
promirent au Roy que s'il ve-
noit en bataille contre leur Sei-
gneur, ils prendroient la fuite, &
laisseroient leur maistre en prin-
se. Le Roy Clouis pour l'execu-
tion de l'entreprinse, enuoya aux
traistres vn nombre de corcelets
de cuyure bien dorez. Et la chose
ayant esté executée selon le des-
sein, Richer fut pris & occis.
Les traistres marris de ce que le
Roy leur auoit fait present de si
petite

petite valeur, se plainquirent à luy, disans auoir esté mal recompensez : ausquels le Roy respondit, Vous ne me sçauiez aucun gré de ce que ie vous donne la vie. De quels tormens (a vostre aduis) doit on punir ceux qui trahissent leur Seigneur? on ne les sçauroit exprimer. Et pource tenez à grád benefice la grace que ie vous fay de vous laisser en vie, & vous retirez bié tost si ne la voulez perdre. Les traistres tous honteux se priuerent de sa presence.

Traison enuers le Seigneur ne doit obtenir grace: car c'est vn tresdetestable vice.

DE LA HONTE

que feit *Aulilie*, à son fils *Thierry* qui fut cause de sa victoire.



Thierry Capitaine general en Italie pour l'Empereur Zenon, ayât esté deffait

deffait par Odoacre Roy des He-
rules , s'enfuit vers Rauenne :
au deuant duquel vint Aulie sa
mere , & luy persuadant de re-
tourner au combat : & voyant
qu'il faisoit difficulté d'y retour-
ner, elle luy dit, Mō fils, croy moy
que tu n'as forteresse ny chasteau
ou tu te puisses sauuer, si ie ne lie
ue ma robbe , & que tu rentres
dans mon ventre , duquel tu es
vne fois yssu.

Thierry honteux & enflammé
des parolles de sa mere , rassem-
bla ses gens , retourna au lieu de
la bataille , & trouuant ses enne-
mys en desordre , au moyen de
leur premiere victoire, donna sur
eux & les deffit.

Peu de parolles bien dictes & bien re-
ceües font executer grandes choses.

DV BON ADVIS QVE

donna vn gentilhomme sous la
couverture d'une fable, à Thier-
ry Lieutenant de l'Empereur
Zenon: au moyen dequoy iceluy
Thierry se feit Roy d'Italie.



Thierry fut par aucuns
enuieux accusé vers l'Em-
pereur Zenon, qu'il affe-
ctoît l'Empire. L'Empereur le
manda en Constantinople, le re-
tint prisonnier: & faisant son pro-
ces, il se purgea. Quelque temps
apres fut de rechef accusé par
ses enuieux sur le mesme faict: &
estant mandé par l'Empereur ve-
nir vers luy, à fin de le faire mou-
rir, il enuoya vn messager en la
Court de l'Empereur vers vn sié
grand amy & familier, nommé
Tolomée, pour scauoir de luy s'il
trou.

M
trou
Tolom
auoit fa
ueler l
Thier
tion d
l'Emp
bien n
dire, à
stre. L
estant
uerte,
plus f
parmy
tomb
Lion
par
luy v
Le Ce
le best
comm
deuan
les c

trouuoit bon qu'il allast en court. Tolomée pour le serment qu'il auoit faict à l'Empereur, n'osa reueler le secret au messager de Thierry, ains luy donna assignation de se trouuer au dîner de l'Empereur, luy enchargeant de bien retenir ce qu'il luy orroit dire, à fin de le reciter à son maistre. Le lendemain l'Empereur estant à table, tenant court ouverte, Tolomée, qui estoit de ses plus fauoris, deuisant avec luy, parmy les vins & viandes, fit tomber ceste fable à propos. Le Lion (dict il) ayant esté esleu Roy par les autres animaux, tous luy vindrent faire la reuerence. Le Cerf, qui est vne assez belle beste, s'approcha pour le saluer comme les autres: & s'enclinant deuant luy, le Lion le print par les cornes pour le deuorer: mais

mais le Cerf escouyt si fort la re-
 ste qu'il eschappa & se sauua, Le
 Regnard voyant que le Lion ru-
 gissoit en fureur par ce que le
 Cerf luy estoit eschappé, promit
 audict Roy Lion de faire reuenir
 le Cerf, & de faict flata le Cerf de
 tant douces parolles, qu'il le re-
 mena vers le Lion, auquel faisant
 la reueréce, le Lion le faist par les
 cornes, les autres bestes se gette-
 rent dessus, & fut deuoré. Le Re-
 gnard luy arracha le cueur, & le
 mengea secrettement. Chacun
 fit inquisition du cueur, pour en
 faire present au Roy, mais n'e-
 stât trouué, la coulpe en fut don-
 née au Regnard avec menasses
 & battures. Helas, dict le Re-
 gnard, ie suis affligé à tort, le Cerf
 n'eut onques de cueur: car s'il
 en eust eu il ne fust pas reuenu
 pour estre occis & deuoré. Le
 messa

messager ayât entédu l'histoire re
tourna vers Thierry, auquel il re
cita tout ce qu'il auoit ouy, qui
luy donna auertissement de non
retourner vers l'Empereur: & se
fist Roy d'Italie.

Les fables & paraboles ont grande for-
ce à suader & dissuader, & par la pra-
ctique d'icelles, plusieurs hommes
ont esté faicts sages.

SENTENCE DV
Roy Attila, & ses tiltres.



Attila Roy des Goths
souloit dire, qu'il y
auoit plus de tristesse
à perdre les richesses,
que de plaisir à les posseder.

Il portoit entre autres tiltres
qui luy sembloïent excellents, *Attila*
Roy, Crainte du monde, & fleau
de Dieu.

LES PAROLLES DV

Roy Clotaire à son trepas.

Clotaire premier du nô
Roy de Frâce, à sa mort
disoit souuent telles pa
rolles: Vuach Auach comme est
grand ce Roy du Ciel, qui ainsi
tue & fait mourir les plus grands
Roys & princes terriens.

Aux hommes trop aymans le monde, la
mort est forte à gouster.

LA SENTENCE DV

Pape Zacharie, pour l'election
du Roy de France.

Pepin, Maire du palais
de France, enuoya ses
Ambassadeurs vers le
Pape Zacharie, pour auoir son
aduis, lequel estoit plus digne
d'estre Roy, ou celuy, qui pour
leproffit & bien cōmun du roy-
au

aume, se mettoit en toute peine & deuoir, ou celuy qui viuant en oisueté & paresse, n'auoit aucun souci de la republique, ny pour l'augmenter, ny pour la deffendre. Le Pape rescriuit pour responce, que celuy estoit plus capable de regner & estre appellé Roy, qui prenoit la charge & mettoit à executiō les choses appartenantes à l'administration du bien public, tant pour la deffence du royaume, que pour l'entretènement de iustice. Les François informez de ceste responce, deposferent le Roy Childeric, le firent moine, & instituerēt Pepin Roy de France.

Iceluy Pepin occupa le royaume sur la lignee de Pharamond & Meronee, & fut le premier Roy de ceux que les historiens Almans nomment les Carolingues.

LE M A N D E M E N T

*falcetieux du Roy Philippe, au
Duc de Normandie, & la re-
sponse.*

PHilippe premier du nô,
Roy de France, voulât
faire la guerre à Guil-
laume le Bastard Duc de Normã
die, qui auoit esté longuement
malade, & portoit grand ventre,
luy mada qu'il n'y auoit onques
eu de femme en Normandie qui
eust fait si longue gesine qu'il
auoit fait: & que s'il en releuoit,
il deuoit auoir de beau luminaire
à se releuailles. Le Duc luy contre
manda, qu'il luy feroit assauoir,
ses releuailles, & qu'il iroit en Frã
ce faire chanter la messe d'icelles,
& feroit allumer mille torches
sans cire, dont les limignons se-
roient de bois, & auroit mille lâ-
ces.

ces garnies d'acier par les bouts,
pour allumer les torches.

Les torches sans cire, & limignôs de bois,
sont les maisons des villes & vilages:
par les lances il entendoit la gendar-
merie.

LES LETTRES DE
promesse qu'envoya le Duc de
Normandie au Conte de Flan-
dres.

L Celuy Guillaume Duc
de Normandie, delibe-
rant cōquester le royau-
me d'Angleterre à luy donné par
le Roy saint Edouard, requit
plusieurs grans Princes de Fran-
ce & d'ailleurs, de luy aider de
gens & d'argent. Entre autres il
en pria le Conte de Flandres, du
quel il auoit esposé la seur. Le
Conte luy demanda quelle por-
tion il auroit en Angleterre, si

Guillaume la cōquestoit. Le Duc luy respondit, qu'il luy enuoyeroit par escrit. Estant le Duc en Normãdie, & sur le point de son partement, fit plier vne carte de parchemin blanc, sans escriture, an forme de lettres closes, & fit escrire dessus pour inscription d'icelles ces deux vers, en se moquant du Conte de Flandres:

Beau frere, d'Angleterre auez
Ce que cy dedans trouuerez.

*L'INTERPRETA-
tion du Duc Guillaume descen-
dant en Angleterre.*

QVád iceluy Duc passa la mer en Angleterre pour la cōquester, la premiere fortune qu'il eut en prenãt terre & sortãt de sa nauiere, ce fut qu'il

qu'il tomba sur le sable, les mains plates contre terre. Et comme aucuns des siens le vouloient interpreter à mauuais heur, il dict tout hault, Sachez que c'est la faisine de ceste terre, que Dieu m'a faict prendre à deux mains, à l'aide duquel, & de vous tous, i'espere de la cōquester. Il aduint ainssi qu'il esperoit, & en fut Roy, & ses successeus.

C'est folie de croire à heur & malheur, mais bien souuent (non qu'il aduienne par necessité) l'effect se trouue egal à la parolle.

DV ROY LOYS LE
gros, & de Baudouin Conte
de Mons.

LE Roy Loys le Gros, ayant institué Côte de Flandres le Duc Guillaume de Normandie Baudouin Côte de Mons en Hault y pretendant droict, dit au

Roy qu'on luy faisoit tort, & que la Conté luy appartenoit, demandant à longue instance le duel & combat singulier cōtre ceux qui diroient du cōtraire. Le Roy luy respondit, C'est donques contre moy que vous deuez combattre: car la Seigneurie dōt vous debitez, est mon propre.

Qui debat contre son Maistre, ordinairement perd sa cause.

BR A V E P A R O L L E
du Roy Loys le Gros.



Celui Roy de France tenant le party de Helie Conte du Mainē contre Henry Roy d'Angleterre, se trouua en vne bataille seul, esloigné de ses gens. Vn Cheualier Anglois, se cuidāt faire riche, arresta le cheual du Roy par la resne, & se print à crier, Le Roy est pris. Le Roy magna

M
gnar
coup
terre
le Ro

C'est f
plai
bien
esch
dire

D
qu
pu



dict C
trespa
prison
Vern

gnanime & de grand cueur, d'un
coup d'espée le renuerfa mort par
terre en disant, Au ieu des eschets
le Roy ne se prend point seul.

C'est signe de cueur hardi, vser d'un mot
plaisant en si grand affaire: & le dit
bien à propos: car le Roy au ieu des
eschets ne se prend sans desfi: & fault
dire Eschec & mat.

DE L'INVENTION

*que trouua le Roy Loys pour
punir le Conte de Vermandois.*



Loys Roy de Frâce fils
du Roy Charles le sim-
ple, affectant la ven-
geance de la mort du
dict Charles son pere, qui estoit
trespasse au chasteau de Perone,
prisonnier par Hebert Conte de
Vermandois son subget: estant à

Laudun avec grande assemblée
des seigneurs de France, qu'il auoit
reconciliez à luy, vfa de fiction,
faisant supposer vn homme vestu
à la mode des Anglois, lequel bié
instruit de ce qu'il auoit à faire,
arriuant en poste, requis instam-
ment d'entrer au conseil du Roy,
pour luy bailler lettres de la part
du Roy d'Angleterre. Estant en-
tré dans la salle, presenta les let-
tres au Roy que luy mesme auoit
faictes. Et cōme le secretaire les
leust à basse voix, le Roy se print
à sourire : auquel les Princes &
Seigneurs demanderent l'occa-
sion. l'ay (dict le Roy) cogneu à
present que les Anglois ne sont
pas bien sages: car nostre cousin
Harmã roy d'Angleterre m'escrit
icy, qu'il y à vn laboureur en son
pays lequel ayant inuité son mai-
stre à disner en sa maison, l'à occis:

& de

M
& de
seurs,
TH
me p
mier
gne d
toute
le pl
estre
giber.
Seign
mem
Verm
mis fi
poig
illec
Heb
bour
maist
re. Re
par t
toy m
fut H

& demande l'aduis de vous mes-
sieurs, quelle punitiō il à meritée.

Thibault Côte de Blois hom-
me prudent, sententia le pre-
mier, que combien qu'il fust di-
gne de plusieurs griefs tormens,
toutesfois pour le genre de mort
le plus ignominiux, il deuoit
estre pendu & estranglé en vn
gibet. A ceste sentence tous les
Seigneurs consentirent, & mes-
mement le Conte Hebert de
Vermandois: lequel n'eut si tost
mis fin à sa parolle, qu'il fut em-
poigné par les sergens Royaux,
illec appostez, luy disant le Roy,
Hebert, tu es le meschant la-
boureur, qui as faict mourir ton
maistre, le Roy Charles mon pe-
re. Reçoy maintenant la punitiō
par toy meritée, & en laquelle
toy mesme t'es cōdāné. Cela dict,
fut Hebert pendu à vne potence

sur

sur vne montagne pres de Loudun, qu'on appelle encores le mont Hebert.

Qui conspire & execute mal contre son Prince & Seigneur, il traine apres luy la vengeance: laquelle tant tardie quelle soit, toutesfois est certa me.

*D V V I N Q V E P R E -
senta le Roy Philippe Auguste
aux Seigneurs & capitaines
de son armée.*

D Philippe Auguste Roy de France, conduisant son armée cõtre l'Empereur Othon, en lan mil cxxiij. & estant par necessitè cõtraint de combattre, print vne grande coupe d'or, laquelle il feit emplir de vin & de tranches de pain. Puis se tournant vers les Princes & les Seigneurs François leur dict; Vous mes compagnõs de guerre, qui aues le vouloir de

viure ou mourir avec moy au-
iourdh'uy, prenez chascun vne
de ces soupes de pain trempées
en vin, & la mägez, ainsi que i'ay
faict le premier. La coupe fut à
l'instant toute vuyde. Il gaigna la
iournée à Bouuines, l'Empereur
estant fuitif, Ferdinand Conte
de Flandres & autres Seigneurs
demourez pris.

La barangue du Prince ha merueilleuse
vertu vers les subjets, mesmemēt quād
il leur donne quelque signe de fami-
liarité.

*LES TILTRES QUE
se donnoit le Roy Sainct Loys.*

LE Roy Sainct Loys, interro-
gué des Seigneurs de sacourt
de quel tiltre il vouloit estre ho-
noré à l'imitatiō des Empereurs
Ro

Romains, Roys estrangers & Roys de France ses predecesseurs, lesquels pour certains actes & victoires auoient acquis aucuns titres d'honneur: il respondit come Prince treschrestien, La plus grande victoire que i'ay onques obtenue, à esté cõtre le diable, quand ie fus baptisé dans l'Eglise de Poissi, Par quoy le plus grand honneur que ie veux qu'on me face, c'est de me nommer Loys de Poissi.

A Dieu est deu honneur, & à luy seul deuous referer toute nostre gloire: Et qui ne sert à luy, il est ignoble.



Velque sien amy priué le reprenoit qu'escriuant ses lettres familières il ne s'intituloit Roy de France, & non Loys de Poissi: auquel il dict, le suis comme le Roy de la feue, qui faict au soir

M
soir la
Il mespr
qu'il
cour
c'est a

LA
Ro
bla

AY
avec
blasph
ce qu
dict p
que
chau
iuren
sent f

Ce bo
gile
scu

soir la feste de sa Royauté.

Il mesprisoit l'honneur mondain: & croy
qu'il vouloit dire qu'il artendoit la
couronne du Royaume celeste au soir,
c'est a dire, à la fin de ceste vie mortelle.

LA VOLONTE DV
Roy Sainct Loys pour oster les
blasphemes.

AYant le Roy S. Loys faict si-
gner les leures d'un homme
avec vn fer chauld, lequel auoit
blasphemé le nom de Dieu, pour
ce qu'aucuns en murmuroient, il
dict publiquement, Pleust à Dieu
que ie fusse ainsi marqué d'un fer
chauld en ma leure, & que iamais
iuremens ny blasphemes ne fus-
sent faicts en mon Royaume.

Ce bon Prince gardant la loy de l'Euan-
gile ne iuroit iamais. Sa parolle estoit
seulement Ouy, ouy, non, non.

EN

EN toutes choses qu'il
 vouloit commencer à di
 re ou faire, & mesme
 mēt en les assemblées de cōseil,
 il faisoit le signe de la croix en
 inuocant le nom de Dieu, & di
 soit que sa mere luy auoit ainsi en
 seigné des sa ieunesse.

E N S E I G N E M E N S
*du Roy Sainct Loys à Philip
 pe son fils.*

MOn fils, la premiere doctri
 ne que ie te donne, c'est
 aymer Dieu de tout tō cueur, de
 toute ta force, & de tout tō ame.

N'offence iamais Dieu.

Souffre plutost les tormens
 que peché.

Reçoy les aduersitez en patien
 ce, & en reds graces à Dieu, con
 fessant que tu les as meritées.

Confesse toy souuēt au mini
 stre.

stre de l'Eglise, homme de bien.

Oy volotiers les louanges diuines, chantées en l'Eglise.

Obserue les bonnes coustumes de ton Royaume, & oste les mauuaises.

Ne leue aucunes tailles sans necessité.

Pren en ton seruice ceux qui craignent Dieu, qui ayment iustice, & hayent l'auarice.

Ne desire point obtenir gaing de cause par tes iuges, contre tes subgets, sans raison & verité.

Garde les villes de ton Royaume es franchises que tes deuan- ciers les ont gardees.

Donne les benefices de ton Royaume à hommes bons & capables.

Tu ne dois mouuoir guerre contre homme chrestien: & s'il te requiert mercy, tu luy dois par-
 don

donner.

Pouruoye de gens de bien es
sieges de iudicature.

Fay inquisitiō de ceux qui sont
tes domestiques, s'ils sont auari-
cieux ou prodigues.

Soys tel que tous prennent
exemple à toy : car les membres
sont ordinairement de la nature
du chef.

Pren garde que la despense de
ta maison soit de mesure.

Et pour toute benediction,
Dieu soit tousiours avec toy.

P A R O L L E N O T A -
ble du Roy Philippe le Bel.

PHilippe le Bel Roy de
Frâce, ayant quelque de-
bat contre le Pape Boni-
face huitiesme, dont est parlé cy
dessus, & estant sollicité d'aucuns
de se venger de l'Euesque de Pal-
miers,

miers , principal autheur de leur querelle, Respondit que plus grã de estoit la gloire à vn Prince de magnanime courage , de pardonner à ceux dont il se pourroit bien venger , que de prendre vengeance contre eux.

*DV ROY PHILIPPE
de Valois, qui confirmoit la loy
Salique par la saincte
escripture.*

Charles le bel Roy de Frãce estât decedé sans hoir male , Edouard Roy d'Angleterre, se vouloit dire Roy de Frãce & heritier , à caulte de sa mere Isabel, seur d'iceluy Roy Charles. Philippe de Valois plus prochain en ligne masculine & habile à succeder, y contredit, & l'obtint , comme estoit de rai-
son,

son, Et entre les authoritez qui
furét alleguees, il confirma la loy
Salique des François, par ces
mots de la saincte escriture:

*Considerate lilia agri, quomodo crescunt, nos
laborant, neque nent.*

Par ceste loy les filles de France, ne sont
heritieres de la couronne: & comme
on dict vulgairement elle ne tombe
iamais en quenouille.

LES VERS LATINS
que le Roy Edouard, & le
Roy Philippe de Valois, s'enuoye-
rent l'un à l'autre.



Pres que le Roy E-
douar d'Angleterre eut
ioint les armes de Fran-
ce à celles d'Angleterre, & les eut
escartelées de fleurs de liz en
châp dazur, & de trois leopards
d'or en champ de gueules, on
dict

dict qu'il enuoya au Roy Philippe de Valois ces quatre vers, lesquels comme faitts, de ce temps là, se trouuent aujourd'huy barbares,

*Rex sum regnorum bina ratione duorum,
Anglorum regno sum Rex ego, iure paterno.
Matris iure quidem Francorum nuncupor
idem.
Hinc est armorum variatio facta meorum.*

LE Roy Philippe replica au Roy Edouard par ces autres six vers, d'aussi bonne taille que les autres.

*Prædo regnorum qui diceris esse duorum,
Francorum regno priuaberis atque paterno.
Matris ubique nullam ius proles nõ habet
vllum.
Iure mariti carens alia, mulier est prior
illa,
Succedunt mares huic regno, non mulieres.*

Hinc est armorū variatio stulta tuorum.

LA RESPONCE DV

*Roy Edouard à ceux qui luy
demandoient secours pour son
fils.*

ICeluy Roy Edouard d'Angle-
terre, estant son armée assaillie
de l'armée du Roy Philippe de
Valois, à la journée de Crecy en
Pontieu, laquelle journée fut
perdue pour les François: Vn
Chevalier luy vint dire que son
fils le Prince de Galles qui con-
duisoit la seconde bataille des
Anglois, avec les Seigneurs de
sa bande, estoient vigoureu-
sement assaillis des François, &
que son plaisir fust les secourir
avec la tierce bataille, dont il
estoit le chef. Le Roy deman-
da au Chevalier, Mon fils est il
mort,

mort, ou par terre, ou blessé? Non Sire (dict le Cheualier) mais il à bien à faire. Retournez (dict le Roy) vers ceux qui vous ont cy enuoyé, & leurs dictes que ie leur mande qu'ils ne m'enuoyent querir tât que mon fils soit en vie, & qu'ils luy laissent gagner les esperons: car si Dieu l'a ordonné, ie vueil que la journée soit sienne. Ceste parole encouragea les Anglois, & emporterent la victoire.

Gagner les esperons, selon l'intelligence du Roy, c'estoit obtenir l'honneur & la renommee de preux Cheualier, pource que chauffer les esperons est l'une des ceremonies requise à creer un cheualier nouveau.

LES DEUX VERS LA
tins du Roy Philippe contre le
Roy Edouard.

OR pource que le Roy
Edouard contre sa foy
& promesse auoit assail
ly & inuadé le Royaume de Fran
ce: le Roy Philippe de Valois, en
le taxant, en composa ces deux
carmes.

*Anglicus, Angelus est, cui nunquam credere
fas est.*

Dum tibi dicit aue, tanquam ab oſte cane.

On dict toutefois, que ce fut
le Pape Alexandre troisieme
quand les Anglois allerent à Ro
me, apres qu'ils eurent tué Sainct
Thomas Euesque de Catorbie,
eux se voulans reconcilier au
Sainct siege Apostolique.

La

*L'APAROLLE HAR-
die de Blanche fille du Roy
Charles le Bel.*

ICeluy Roy Philippe parlant ai-
grement à Madame Blanche,
Duchesse d'Orleans fille du Roy
Charles le Bel, touchant la suc-
cession du Royaume de France,
elle luy respondit franchement,
Si i'auois des couillons, vous n'o-
seriez m'auoir dit les parolles
que vous auez proferées, que ce
ne fust à voustre dommage.

Ceste parolle fut laide en la bouche
d'une telle dame, mais le mot est agu.
Voulât dire que si elle eust esté male,
elle eust esté Roy de France.

*CE QVE DICT LE
Roy Jehan au Prince de Galles,
le iour de sa prinse.*

JEhan Roy de Frâce estant prins
en bataille par le Prince de
Galles deuant Poitiers, fut con-
duit

duit au cāp des Anglois, ou le souper luy fut preparé, auquel iceluy Prince de Galles le seruit la teste nue. Le Roy prisonnier le pria plusieurs fois de se feoir près de luy, mais le Prince s'en excusa, disant, qu'il n'appartenoit au subgēt s'asseoir pres de son Seigneur. Le Roy luy dict, l'auoye intention de vous donner au iourd'huy à souper, mais la fortune de guerre à voulu que vous m'en ayez donné.

Le Prince de Galles disoit faire contre son honneur de s'asseoir pres de son Roy, & toutesfois il faisoit pis en le tenant prisonnier. Et aussi tel cuyde prendre, qui est pris.

R E S P O N C E F A I C T E

à cantelle du Roy Edouard au
Roy Iehan.

DVrant les treues gardées entre le Roy Iehan de Frâce, & Edo

Edouard
Anglois
prindré
Guines
plaigni
gleterr
& cōtr
d'Angl
n'ay po
il n'y à
d'icelles
du de te
re train
Qui veu
me de
scaure
honne
LOV
donn
Roy
Celuy
Imis
lances

Edouard Roy d'Angleterre, les Anglois par cōposition d'argēt prindrēt le chasteau & la ville de Guines: dont le Roy Iehan se cōplaignit, disant que le Roy d'Angleterre auoit rompu les treues, & cōtreuenū à icelles. Le Roy d'Angleterre fit ceste respōce, le n'ay point enfraint les treues: car il n'y à aucun article au contenu d'icelles, par lequel il soit deffendu de traffiquer ensemble & faire train de marchandise.

Qui veult enfraindre sa promesse, il s'arme de faulse couleur: mais il ne se sçauroit si bien deffendre, que son honneur n'y soit blefse.

LOVANGES QUE

donnoit le Roy Edouard, au Roy Charles cinquiesme.

ICeluy Roy Edouard s'estant mis sus mēr avec quatre mil lances & ynze mil archers, pour venir

venir leuer le siege des François
deuant Thouras en Aquitaine,
eut le vent si contraire qu'il ne
peut faire voile en France: par-
quoy retournant tout depité en
Angleterre, dit telles paroles du
Roy Charles cinquiesme, Il n'y
eut iamais Roy en France, qui
moins portast les armes que ce-
stuy cy, & qui, sans bouger de sa
garderobbe à expedier & escrire
lettres, donast tant d'affaires à ses
ennemis, & à moy Mesmes, qu'il
faict.

Ce n'est pas assez que les armes, pour
vaincre ses ennemis: il fault que la
prudence soit iointe à la force.

LES CARTELS QVE

Henry Roy d'Angleterre &
le Duc d'Orleans enuoyerent
l'un à l'autre.

LOys Duc d'Orleans fils du
Roy Charles cinquiesme, a-
pres

pres que les treues eurent esté accordées entre le Roy de France Charles sixiesme & Henry de Lancaster Roy d'Angleterre : Iceluy Duc encores ieune , par couuoitise de gloire , & cõtre les lettres d'alliance qu'il auoit avec ledict Roy d'Angleterre, luy enuoya vn cartel d'armes, pour cõbatre eux deux, & cent contre cent cheualiers, pour l'amour des dames , à qui feroit le mieux, & auroit l'honneur de la victoire. Auquel cartel le Roy d'Angleterre fit telle response : Nous ne voulõs rompre les treues, & neantmoins cassons & à nullons noz lettres d'alliãce, que nous auõs avec vous, ne voulant egaler la maiesté royale à voustre seigneurie: mais, puis qu'il vous plaist combatre, ie le tien contre vous seul à seul, à fin d'euiter effusion de sang: non
pour

pour les dames ny pour la gloire,
ains pour l'honneur, accroisse-
ment, & conseruation de noz
royaumes, pais, terres & sei-
gneuries.

C'est acte de magnanimité n'hazarder
son corps, sinon pour la republique,
ou pour l'honneur & la vie.

S E R M E N T D E S A N -
glois à leur Roy.

Roissard recite, que
quand les Anglois au
temps passé venoient
faire la guerre en Frâce, ils auoiét
ceste coustume que les Capitai-
nes iuroient en la main du Roy
d'Angleterre, de garder inuiola-
blement deux choses.

L'une qu'à hōme quelconque
(sinō entre eux) ils ne reueleroiét
le secret de leur voyage & entre-
prise. La seconde qu'ils ne feroiét
ou consentiroient aucun traité &
accord

accord avec leurs ennemis, sans,
le sceu & volonté du Roy & de
son conseil.

Il eschet grand peril en vne armée, quād
les ennemis sçauent les secrets ausi
tost qu'ils sont deliberez.

LE CHOIS DV ROY
Charles sixiesme.

LE Roy Charles le quint mon-
strant vn iour à son fils Char-
les, qui fut depuis dict sixiesme,
vne couronne d'or diaprée de
pierres precieuses, & vne salade
ou heaume d'acier doré, luy de-
manda laquelle piece il aymoît le
mieux: auquel il respondit, qu'il
aymoît mieux le heaume. Il mon-
stra mesme affection en son nou-
uel aduenement à la Couronne:
car cōme les officiers de sa mai-
son luy môstrassent les riches tre-
sors & precieux meubles de son
pere

pere nagueres trespasé, & de-
sployassent quant & quant les
fortes armes, espeés, corselets,
morions, & autres espeés d'ar-
mes propres à la guerre, il dit
tout hault, l'ayme mieux les ar-
mes, que les richesses que mon-
pere m'à reseruées.

L'ay opinion, que ceste parolle estoit si-
gnificatiue des dommages, qui de-
puis aduindrent au Royaume durant
son regne.

*LES DITS ET SEN-
tences du Roy Loys vnziésme.*

LE Roy Loys vnziésme, apres
la bataille de Montlehery cõ-
tre le Conte de Charrolois, se
souuenât de l'appennage du Du-
ché de Bougongne, dit, On appel-
le Charles le quint Charles le sa-
ge, mais c'est à tort: car il feit folie
d'auoir baillé à son plus ieune fre-
re la duché de Bourgongne pour
son

son appennage, luy donnât avec cela Marguerite heritiere de Flâdres pour sa femme.

Après icelle bataille, on luy vint dire que son ennemy le Cōte de Charolois passoit la nuict au lieu de la bataille. Il ne se fault esmerveiller (diēt le Roy) s'il demeure aux chāps, attēdu qu'il n'a ville ny chasteau pour se retirer.

Il souloit dire, Quand orgueil cheuauche le premier, honte & dommage le suyuent de pres.


Oyant la messe en vne Eglise de chanoines, il sceut, qu'en ce iour estoit trespasé vn chanoine de leans: lors aduisant vn simple prestre qui dormoit dās vne chapelle, diēt, le donne la prebēde à cestuy là, à fin qu'il puisse dire à l'aduenir que les biens luy sont venuz en dormant.

Les Poëtes disent que fortune tend vne
 rers, en laquelle elle prend les riches-
 ses, pour les donner à celuy qui dort,
 lequel elle fauorise.

LE Capitaine Maran, venant
 vers iceluy Roy Loys pour
 l'aduertir des expeditions par luy
 faictes à Cambray, portoit au col
 vn riche collier d'or, qu'on di-
 soit auoir esté faict des reliques
 des Eglises dudict Cambray: &
 comme vn gentilhomme voulust
 manier ledict collier, le Roy luy
 dist, Garde toy bien d'y toucher,
 car c'est chose sacrée.

Il taxa le Capitaine de sacrilege, qui est
 crime dont l'homme de guerre se doit
 engarder: car en saccagement les choses
 saintes sont à espargner.

LVy parlant familièrement a-
 Luecl'Archeuesque de Tours,
 des affaires qu'il auoit eues au cō-
 mencement de son regne contre
 les

les Pr
 fait cr
 tueux
 de de
 Bocca
 La seu
 mai
 pau
 seru
 ceux
 font
 malh
 tin v

 gne h
 dé à l
 hospi
 meub
 le C
 gne, q
 sieurs
 iours v

les Princes, dict, Si ie ne me fusse fait craindre, me monstrant vertueux & experimété, i'eusse serui de dernier chapitre au liure de Boccace des nobles malheureux.

La feuerité est aucunesfois necessaire pour maintenir & rendre stable vne principauté: toutesfois il vault mieux estre serui par amour que par craincte: car ceux qui ont donné treueur aux autres, sont tombez au mal de suspicion & de malheur. Boccace, Italien à escrit en la tin vn liure des nobles fortunez.

Ayant ouy reciter que Nicolas Raulin, Chancelier du Duc de Bourgogne homme tresriche, auoit fondé à Beaune en Bourgongne vn hospital excellēt en edifice & en meubles, il dit, C'est raison que le Chancelier de Bourgogne, qui en son temps à fait plusieurs pauures, face à la fin de ses iours vn hospital pour les nour-

rir & loger.

Il le taxa de non auoir voulu laisser de ses biens aux pauvres, iusques à ce qu'il se sentit n'en pouuoir plus gueres iouir.

NE voulant permettre que son fils Charles hui tiesme s'aplicast aux lettres, disoit, que le temps employé à l'estude occupoit le lieu de la cure administratiue du Royaume: & que celuy qui vaquoit aux lettres estoit par la pratique d'celles rendu timide & moins hardy aux grands affaires, prenant de si pres l'exemple d'autruy par les escritures, qu'il n'osoit entreprendre vn faict d'importance & douteux à executer.

Il disoit, Qui ne sçait dissimuler, il ne sçait regner.

Luy aynt esté osté vn poul de dessus sa robbe par vn sien valet de chambre, il dict, Cela me monstre

ltre é
les au

On

Gene

donn

feron

ieles

V

amba

s'infor

seil qu

& cor

nōma

uance

hōme

re, il e

de tel

terre:

tes ses

Roy al

manier

dict, L

il ya p

estre que ie suys homme comme les autres.

On luy vint annoncer que les Geneuois auoient volonte de se donner à luy : Il respondit , Ils ne seront pas long temps à moy : car ie les donne au diable.

Voulant enuoyer quelque ambassadeur vers les Venitiens, s'informoit avec ceux de son cōseil quel homme y seroit propre : & comme quelque seigneur luy nōmast vn sien parent, pour l'aduancer, le Roy luy demanda quel hōme c'estoit : Il luy respondit, Sire, il est Euesque de tel lieu, abbé de tel mōastere, seigneur de telle terre : epluchāt par le menu toutes ses qualitez & seigneuries, Le Roy alludant à l'abreuiation & maniere d'escrire d'alors, luy dict, Là ou il y'a tant de tiltres, il y a peu de lettres

Bien souuent les hommes moins lettrez
font les mieux pourueuz d'offices & be-
nefices.



Velque personnage, luy
ayât recité qu'il auoit eü
les gouttes durât le tēps
qu'il se tenoit biē aise, biē nour-
ry, & precieusement vestu: &
que depuis s'estât mis au trauail,
ayant esté grossement nourry, &
vestu de bureau, les gouttes l'a-
uoient laissé: il dict, le ne seray
desormais vestü que de drap: car
les gouttes assaillēt plutoſt la soye
que la laine.

Il disoit, le trouue de tout en
mon royaume, mesmement en
ma maison, sinon vne chose. Vn
grand seigneur luy demanda,
Quelle est elle, Sire? Il respondit:
C'est Verité. l'ay souuenance que
nostre feu cher seigneur & pere
souloit dire que Verité estoit ma
lade:

lade: mais quant à moy, ie croy qu'à present elle soit morte, & qu'elle n'à point trouué de confesseur.

Vn Seigneur luy demanda cō bien luy valoit le royaume de France par chacun an. Il respondit, C'est vn pré que mon royaume, ie le tōds tous les ans, & toutes les foys que ie veux.

Interrogāt quelqu'vn de basse cōdition, suyuant sa court, lequel ne cognoissoit point le Roy, combien il gaignoit: l'homme repondit, le gaigne autant que le Roy: car luy & moy viuons aux despēs de Dieu, & au partir de ce monde n'emportera non plus que moy. Le Roy estimant ceste parole, le fit son valet de chambre.

La vie est differente: mais la fin est commune.



Nluy recitoit, que quel-
que personnage auoit
vne belle librairie &
grand nombre de volumes. Il dit,
Cestuy là ressemble à vn bossu,
qui porte sa grosse bosse derriere
son dos, & lamais ne la voit.

C'estoit taxer vn homme de curiosité, &
d'ignorance.



Vand il auoit receu
quelque dommage, ou
en auoit suspicion, & le
voulloit reparer, il vsoit de ceste
parole au personnage mesmes:
Ie scay bien que ma langue m'a
porté grand dommage, aussi elle
m'à fait du plaisir beaucoup: tou-
tesfois c'est raison que ie repare
la faulte par vne amande.

Esope le Moral plaisant, sceut assez bien
donner à entendre à son maistre Xan-

tus

tus en deux banquets, que les langues
font bonnes & mauuaises.

IL achetoit les hommes au pois
de l'or, quand il en auoit affai-
re: & souloit dire, Quand on con-
bat à lances d'argent, on a souuēt
la victoire.

La liberalité d'un Prince luy sert quelque
fois autant que la force.

IL disoit, qu'auoir trop bien ser-
ui les Princes, estoit aucunes fois
cause de la perte des seruiteurs:
& que le plus souuent les grans
seruices sont recōpensez de grā-
de ingratitude, mais que cela
peut auenir par le deffault de
ceux, qui pour tels seruices veu-
lent trop arrogamment vser de
leur bonne fortune, tant enuers
leurs maistres que leurs compa-
gnons.

Disoit d'auantage, que pour auoir biens en cour, c'est plus grand heur à vn homme de receuoir de son prince plus grãd bié qu'il n'à deserui, que ne seroit d'auoir fait seruice plus grand que la recompése, dont le prince demourast obligé, Car i'ayme (dict il) plus naturellement ceux qui me sont tenuz, que ceux à qui ie suis tenu.

L'obligation du subiet enuers le Prince quant aux seruices & biens faits, est plus seure en la republique, que la redevance du Prince enuers le suget.

Quand il eut parlementé avec le Roy d'Angleterre à Piquegny, ou la treue fut accordée pour neuf ans: comme il s'en retournoit, il dict à aucuns de ses familiers, La compagnie du Roy d'Angleterre ne vault gueres par deça, mais par dela la mer ie le
 veux

veux bien pour frere & amy.

C'est chose miserable, que deux princes ne s'osent voir ny frequenter sans sou-
speçon ou defiance l'vn de l'autre.

L fit faire la sepulture de la belle Agnes, aimée de son feu pere au chasteau de Loches. Et comme quelque temps apres les chanoines luy eussent requis que telle sepulture fust transportee hors du cueur de l'Eglise, & mise en vne chappelle: il respondit: Vostre requeste n'est aucunemēt iuste, & ne veux que la sepulture de celle que mon pere à tant aimée soit violée: car ce seroit contre les loix.

Entrant dans Hesdin comme on decapitoit vingt & deux des principaux gouuerneurs & bourgeois d'Arras, ennemis de luy, fit cesser l'execution, de laquelle ia
en

en estoient morts dixhuit: & de
 manda si maistre Oudard de Buf
 si estoit decapité, On luy respon-
 dit, Ouy, & que tous les corps
 des decapitez estoient ia enter-
 res. Lors commanda que la teste
 dudict de Buffi fust deterrée: &
 fit dresser vt hault pieu de bois
 au mylieu du marché, sur lequel
 fit aposer la teste dudit deffunt re-
 uestue d'un chaperon d'escarlata
 fourré de menu vair, comme ce-
 luy d'un conseiller de Parlement.
 Il le tenoit en reputation pour-
 tant qu'il auoit esté homme pru-
 dent & entendu en grands affai-
 res: & luy auoit autresfois ledict
 Seigneur voulu dōner l'office de
 Conseiller au Parlemēt de Paris,
 mais ledit de Buffi ne l'ayāt vou-
 lu accepter en son viuant, luy feit
 cest honneur apres sa mort.

Quelque personnage luy de-
 man

man
 la vi
 fusa,
 de l'i
 merc
 & s'e
 hom
 & qu
 tend
 rapel
 bien
 dit, o
 m'au
 Pour
 cy: P
 uez
 vous
 nē m
 per
 repeu
 se con
 ste ref
 fice. &

manda vn office qui vaquoit en
 la ville d'ou il estoit: le Roy luy re-
 fusa, & luy osta toute esperance
 de l'imperter. Le demandeur re-
 mercia le Roy en grand reueréce
 & s'en alla. Le Roy iugeant cest
 homme n'estre de pauure esprit,
 & qu'il n'auoit (à son aduis) en-
 tendu ce qu'il luy auoit dit, le feit
 rapeller, & l'interroqua s'il auoit
 bien entendu son dire, il respon-
 dit, ouy Sire. Que t'ay ie dit? Vous
 m'aues escóduit de ma requeste.
 Pourquoi m'as tu dict grád mer-
 cy? Pource (dict il) Sire, que m'a-
 uez fait vn tresgrád biẽ plus que
 vous ne pẽsez, m'ayant si tost dó-
 né ma despesche, sans me faire
 perdre téps a courir apres vous,
 reueu de vaine esperáce. Le Roy
 se contentant grandemẽt de cé-
 ste responce, le pourueut de l'of-
 fice, & à l'instant luy en feit expe-
 dier

dier les lettres.

A P O P H T H E G M E

de Monsieur de Breslay au Roy

Loys vnziesme.

ICeluy Seigneur Roy allant à la chasse estoit monté sur vn petit cheual: monsieur Pierre de Breslay seneschal de Normandie, qui luy tenoit cōpagnie, luy demâda ou il auoit pris vn si puissant cheual & si fort. Comment? (dict le Roy) il est si foible & petit. Il me semble de grand force (dict Breslay) car il vous porte avec tout vostre conseil.

Le Roy ne croyoit gueres autre conseil que le sien propre, estât sage à soy mesme, dont il se repentoit aucune fois.

CON

CO

L

charg

mâda

le ch

Amb

stalt

ctes

lls vor

seruê

gran

L

A

rolois

gneur

estoit

au S

CONSEIL DE MON-
sieur de Bresay au Roy.

LES Ambassadeurs du Roy
d'Angleterre ayans fait leur
charge enuers le Roy Loys, il de-
mâda à monsieur de Bresay, quel
le chose il pourroit dōner à iceux
Ambassadeurs, qui ne luy cou-
stast gueres. Il respondit, sire, fai-
ctes leur present de voz Châtres,
Ils vous coustent beaucoup, vous
seruēt de peu, & si n'y prenez pas
grand plaisir.

LA MORT DV DIT
Seigneur de Bresay.

EN la bataille qui fut en-
tre le Roy Loys vnief-
me & le Côte de Char-
rolois pres Montlehery, ledit Sei-
gneur Roy, comme sa coustume
estoit de parler hastiement, dict
au Seigneur de Bresay, qu'il
se

se desffioit de luy à ceste iournée. Bresay luy respondit, Sire, pour vous môstrer que ie vous suis loy al seruiteur, baillés moy vostre cotte d'arme pour vous sauuer la vie car voz ennemis ne tendét qu'a vostre personne. Leschange des armes & enseignes se fait de l'vn à l'autre. Les Bouguignons pensans de Bresay, qui estoit en la presse, que ce fust le Roy, le ruerent sur luy & l'occirent.

C'est vne merueilleuse grandeur de courage, quand on hazarde sa vie pour l'honneur & le Prince.

*DV ROY CHARLES
huitiesme, qui fait responce aux
Florentins par la lecture de
deux vers Italiens.*

LE Roy Charles huitiesme estant en Italie, en sa conqueste.

fic de
uoye
iesté.
tout
vers
re en
raill

C
&
l

L'arg
pay
bra
d'a
côp
ob
fidel
qu'il
la pr
pris
posé

ste de Naples, les Florentins enuoyerent ambassade vers sa maiesté. Le Roy se deffiât d'eux pour toute responce leur fait lire deux vers Italiés, qu'il auoit faict escrire en grosse lettre cõtre vne muraille, ainsi.

Con cortesia e fede poca
Va à Florence vender l'oca.

C'est à dire, Auec peu de foy
& de courtoisie va vendre
l'oye à Florence.

L'argument des deux vers est tel, qu'un paylant Florentin vendit son oye à vne braue Dame de Florence, en eschange d'auoir la copie de son corps. Quand le cõpagnõ eut rassasié ses appetits, non obstant la conuenance, vïa de si petite fidelité & courtoisie enuers la dame, qu'il luy fait payer l'oye à son mot, en la presence de son mary : & de là auoit pris son origine le prouerbe à eux proposé par le Roy Charles pour respõce.

CE QUE DISOIT LE

*Roy Charles pour garder**son secret.*

Q Vand iceluy Roy Charles huitiesme vouloit descouurer vn secret à quelqu'un il fouloit dire, Si ie scauois que ma chemise le sceust, ie la despouillerois, & la mettrois au feu.

P A R O L L E M A-

gnanime de la Royne Anne.

Q Vand il trespassa, on le vint annoncer à la Royne Anne sa femme: laquelle dict: Le vouloir de Dieu soit fait, Si est ce, que ie n'ay crainte d'estre moins grande que j'ay esté.

Elle se promettoit d'estre deux fois Royne de France: car elle espousa depuis le Roy Loys douziesme.

BEL

BELLE SENTENCE
du Roy Loys douzième.

Après que Loys Duc d'Orléans fut parvenu à la couronne de France, aucuns familiers de sa personne luy persuaderét à prendre vengeance de ceux d'Orléans, lesquels luy auoient fermé les portes de leur ville, alors que le Roy Charles huitiesme luy faisoit la guerre, iusques à estre contraint se retirer en Bretagne. Iceluy Roy Loys, xij. du nom, magnaniment respondit à ceux qui luy persuadoient ce faire: Ce n'est pas à faire au Roy de France, de venger l'iniure faicte au Duc d'Orléans.

Le Prince est digne de regner qui prefere
la misericorde à la vengeance,

*P A R O L L E S M A-
gnanimes dudit Roy.*

ICeluy Prince faisant la guerre
en Italie, pour le recourement
de la Duché de Milan: luy fut dict
que ses ennemis auoyent occupé
Agnadel, & qu'il y venoit trop
tard pour y loger. Lors il respon-
dit de hault courage: le logeray
sur leur vêtre, ou ils logeront sur
le mien.

Un autre luy vint dire, Sire, es-
cartez vous: que l'artillerie ne
vous offense. Il respondit, jamais
vray Roy de France ne fut frappé
de coup de canon, qui aura peur,
se mette derriere moy.

Comme vn homme d'armes
fust tué d'un canon pres dudit
Seigneur, & on luy monstra, il
dict en riant, Il n'a seulement que
froid aux mains.

La

Lapre
rage
mil

DE



mâd
sans
trou
esch
com
tez
vieil
en le
pas
Roy
coup
dict à
ge, V

La presense du Prince donne grand courage à la gendarmerie : car elle vault mil hommes de son armee.

DE CE QVIL DICT
à aucuns Souldats, & la re-
sponce qu'ils luy firent.



Voulant le dict Seigneur faire leuer vne compagnie de gés de pied, com māda qu'on esleust les plus puiffans & robustes qu'on pourroit trouuer. Le iour de la monstre escheu se trouuerent tous bons compagnons aguerris, chique-
tez, balaffrez, vrays soldats des vieilles bandes, portās enseignes en leurs corps qu'ils n'auoient pas tousiours esté en repos. Le Roy les voyant ainsi taillez & de coupez es parties de leurs corps dict à ceux qui en auoient la charge, Voila bons soldats & gens de

mise : mais ceux qui les ont ainsi marquez aux visages & ailleurs, estoient encores mieux aguerris que ceux cy. Les soldats à l'instant respondirent au Roy, Sire (vostre maiesté sauue) ils ne pouuoient estre plus gens de bië que nous : car s'ils nous ont blesez, nous les auons occis.

Il n'est si fort, qu'aussi fort ne trouue. Vn clou est repoullé par l'autre. Le tesmoignage d'un bon guerrier sont les cicatrices des playes de son corps. Si est ce que toutes ces enseignes ne sont le plus souuent acquises par le labeur militaire, ains par mauuais gouuernemēt & vie desordonnee.

BR A V E P A R O L L E

qu'il dict à vn vanteur.

Quelque gentilhomme importunoit le Roy Loys douzieme de le recompenser des
per

perles & dommages par luy sou-
stenuz au faict de la guerre, mon-
strant les cicatrices des playes
qu'il auoit receues au visage. Le
Roy voyant sa temerité, & le vou-
lant payer sur le champ de ses
vantances, luy dict, Ne tourne
pas le visage derriere vne autre
fois quand tu t'en fuyras.

Les vaines loanges procedēt de cueurs
ambitieux & puiſillanimes. Qui cher-
che loyer de vaine gloire, trouue
souuent son deshonneur.

L'ESTIME QV'IL
eut des Venitiens.

Faisant la guerre aux Veni-
tiens, quelqu'un luy voulant
dissuader icelle, luy dict, qu'il y a-
uoit peril pour les François, & que
ceux de Venise estoient hommes
prudens & sages. Je leur mettray
(dict il) tant de fols teste à teste
qu'ils

qu'ils ne scauront de quel costé
se tourner.

LE VERS LATIN
dont il taxa les Grecs.

Quelques ambassadeurs
Grecs, vindrent vers sa
maiesté luy demander
secours & aide de quelque ar-
mée à lencontre du grand Turc,
luy promettans que de leur part
ils feroient tout deuoir pour le
chasser des places par luy occu-
pées. Le Roy se desiant de ceste
nation estrange, s'excusa sur leur
requeste, & taxant leur naturel
allegua ce vers du vieil gramma-
rien Alexandre de Ville Dieu.

Barbara græca, genus retinent
quod habere solebant.

PAROLLE IOÏEVSE
 qu'il dict aux Seigneurs
 de Parlement.

AYant donné vn office de cō-
 seiller en Parlemēt à vn per-
 sonnage qui n'estoit des plus pru-
 dens, La court ne le voulut rece-
 uoir, & enuoya deux conseillers
 d'icelle vers le Roy, luy remon-
 strer l'insuffisance de l'homme. Le
 Roy les ayant ouy blasmer l'igno-
 rance de l'impetrant, leur de-
 manda, Combien estes vous en
 vostre court? Cent, dirent les con-
 seillers. Comment? (dict le Roy)
 vous estes tant de gens sçauants
 ensemble, n'en sçauriez vous fai-
 re vn sage.

C'est chose tresdangeureuse d'admettre
 vn homme en l'estat dont il n'a la co-
 gnoissance.

A V T R E P A R O L L E

ioyeuse dudit Seigneur.



Es gentils-hommes de sa court s'esbahissoient de la grandeur demesurée d'un cortisan, tellemēt qu'on l'estimoit Geant. Le Roy en taxant honnestement la faulte de ses parens, dict, il ne se fault donner merueille s'il est si grand: car sa mere à prins beaucoup de peine à le faire, & si à eu plusieurs peres.

F A B L E P A R

luy recitée.



Euifant familierement avec les Dames, dict: Au cōmencement du monde nature donna des cornes aussi bien aux Biches cōme aux Cerfs. Les Biches orgueilleuses de se
voir

voir cornues, se vouloient eleuer contre les Cerfs dont Nature fut marrie, & voulant reprimer leur arrogance, & les rendre fugettes à leurs masses, les priua des cornes, & onques puis n'en portèrent.

Par ceste fable donnoit à entendre aux Dames, qu'elles doiuent estre obeissantes à leurs maris

LA SIMILITUDE

qu'il dist au Duc d'Angoulesme.

PArlant à François Duc d'Angoulesme, son gendre, aspirant à la couronne, comme le droit vouloit, luy dict ceste parabole. Un pere (dict il) alloit par les chaps avec son fils, & tiroiét leur chemin, pour paruenir à la bone ville. Le fils se fachoit que le chemin estoit si long, toutefois aduisant de loing les clochers & murs

murs de la ville, avec allegresse, dict à son pere. Mon pere ie prend courage, nous sommes en la ville, Apres ces mots ils cheminerent bien longuement, & tant qu'il estoit nuict quand ils y arriuerent, Eux entrans en la ville le pere dict au fils, Ne dictes iamais, ie suis dans la ville, iusques à ce que vous ayez passé les portes.

C'est à dire, Ne presumez iamais estre en tel, ou tel estat & dignité que vous n'avez pris la possession.

CE QVIL DISOIT
des beneficiez.

IL disoit que les asnes auoient meilleur tēps que les cheuaux, car les cheuaux (dict il) vont en posté à Rome courir les benefices dont plusieurs asnes sont pourueuz.

A P O P H

APOPTHEGME

du dict Roy.



N luy parloit vn iour de marier madame Claude sa fille à vn Prince estrange: il respōdit, le ne feray iamais autre alliance que des souris & des chats de mon royaume.

PAROLLE CLEMEN

te du Roy François.



LE Roy François premier du non vsa d'vn mot, tel qu'il appartient à Prince treschrestien.

Quelqu'vn luy demãdoit pardon pour vn autre qui auoit mal parlé dudit Seigneur. Il luy dict, Celuy pour qui tu supplies apprenne à parler peu, & i'apprendray à pardonner beaucoup.

Il n'appartient à aucun de toucher l'honneur de son prince, Aussi le parler sobre n'a aucuue repentance apres soy.

PA

*P A R O L L E C O N -
stante d'iceluy Seigneur
Roy.*

FAisant vne harangue à Paris, en la presence des Princes & seigneurs contre les heretiques, à fin d'en purger son royaume, entre autres paroles il dict, Si ie scauois que mon bras en fust entaché, ie le ferois separer de mon corps, & le mettre au feu.

La parole estoit digne d'un Roy tres-chrestien.

*L'OPINION QV'IL
auoit des Nobles.*

IL disoit souuent, qu'il luy tournoit à grande facherie, que les gentils-hômes de son royaume ne s'addonnoient à l'estude & exercice des lettres, à fin qu'il les eust pourueuz aux dignitez & offi

offices de longue robbe, estimât qu'il en eust esté mieux seruy, & qu'ils doiuent estre moins enclins à choses reprochables, que gens de petite estoffe & basse condition.

Il à porté si grand zele aux lettres & sciences, qu'il à esté proclamé pere d'icelles.

A P O P H T H E G M E
excellent dudict Seigneur.



Comme on estoit en propos & sur le point de moyenner la paix entre les maiestez de l'Empereur Charles cinquiesme, & d'iceluy Seigneur Roy, il dict, Nous ne pourrions iamais demourer longuement en paix, puis que l'Empereur ne veult auoir de compagnon, & ie veux encores auoir moins de maistre.

DV P A P E B E N O I S T

xij. & son Epitaphe.

LE Pape Benoist douziesme aymoît la paix, & disoit qu'il ne vouloit iamais vser de l'espée cõtre personne: car ce n'estoit pas son office. Il feit plusieurs bonnes constitutions, & entre autres deffendit que nul religieux allast à Romme pour impetrer benefices, Toutesfois apres son trespas, fust à droit ou tort ou par hayne, on feit de luy cest Epitaphe.

*Hic situs est Nero, laicis mors, Vipera clero
Denius à vero: cupa repleta mero.*

C'est à dire, Cy gist Neron, cruel aux gens laïques, Serpent au clergé empeschement de verité, & ame remplie de vin.

Ce n'est acte de Chrestien d'auoir les trespassez en derision.

L A

LA MOCQUERIE
des Flamans contre
le Roy Philippe.

L'An mil trois cents vingthuit
 le Roy Philippe de Valois,
 pour la querelle du Cōte de Flā-
 dres, liura la bataille aux Flamās
 à mont cassel, ou furent occis dix
 neuf mil huit cents hōmes de la
 part d'iceux Flamās. Lesquels par
 auant le conflit, voyans la puis-
 sance du Roy, firēt par arrogan-
 ce peindre sur vne toile, vn grād
 coq, au tour duquel estoit escrit
 ce distique.

Quand ce coq chantera,
Le Roy trouués entrera.

Mais la mocquerie leur fut ce
 iour bien cher vendue.

En toutes querelles de Princes & princi-
 pautez, mocquerie doibt estre bannie:
 car cela ne faiēt pas la cause meilleure,
 & bien souuent il s'en ensuit de gran-
 des vengeance.

A V T H O R I T E Z

royales d'Alphonse Roy
de Naples.

Alphonse surnommé le magnanime, xvij. Roy d'Aragó, Roy de l'une & l'autre Sicile, oyant reciter quæ l'un des Roys d'Espagne souloit dire, qu'il n'estoit pas decent à vn Prince ou grand Seigneur estre docte & scauât, il dit Ceste parolle ne fut iamais parolle d'hôme, ains d'un asne couronné.

Quelque iournee ainsi qu'il soupoit, vn vieillard luy demandât aucune chose l'importunoit outre mesure, de sorte qu'il n'estoit en sa puissance de manger à son aysé pour obtemperer à cest homme. Lors il dit: Certainemēt ie trouue la condition des asnes meilleure que celle des Roys: car
leurs

leurs maistres leur dōnent le loy
fir de manger: mais aux Roys les
subgets ne font pas ainsi.

Le repas doibt estre prins en repos, à fin
que le'sprit se repeisse aussi biē que
le corps.

Il disoit que les flatteurs estoiet
semblables aux loups: car com-
me les loups en chatouillant &
grattant les asnes ils les mangent
& deuorent: tout ainsi les adula-
teurs par leurs blandices & men-
songes, ne tendent à autre cho-
se qu'à faire le demmage des
Princes.

Comme les Ambassadeurs de
quelque prouince fussent venuz
vers luy, & luy demandassēt sa vo-
lōté, auquel des deux Seigneurs
François Sforce, & Nicolas Pici-
nin ils obeyroient & gratifiroyēt
il respondit: Il les fault receuoir

tous deux comme amis, & auffi se donner de garde de tous deux comme de ennemis.

Côme il y eust quelque hayne couuerte entre le Roy Alphôse, & Cosme de Medicis de Floré ce homme de grande auctorité: iceluy Cosme enuoyà au Roy pour singulier présent l'histoire de Tite Liue avec les commentaires, pource qu'il scauoit que le Roy y prendroit plaisir. Les medecins firent remonstrance au Roy qu'il n'eust à lire dans ce liure, & qu'il se donast garde de la cautelle des Florentins: car (disoiet-ils) il ne se fault fier à son ennemy, & peult estre qu'il y a du venin caché dans l'escriture ou relieure de ce liure, qui vous pourroit empoisonner en le lisant, Nonobstant leur desfence, ouurit le liure, le leut & fueilleta,
leur

leur disât, Laissez ces ineties. Certes l'esperit d'un Roy ne se gouuerne point par le iugemēt d'un homme priué.

C'est tresgrande peine à supporter à un homme qui ayme les lettres, quand on luy deffent les liures.

*LA FACETIE PRO-
posée au Roy Alphonse.*

Dource que le Roy Alphonse estoit cogneu Prince qui prenoit plaisir à dire & ouyr parolles bien dictes, quelque homme de basse qualité souffreteux le vint supplier, disant Sire, faictes moy iustice: l'ay vn creancier à qui feu mon pere deuoit vne debte, Mon pere ne m'a laissé de quoy payer, Depuis i'ay payé la debte à iceluy creancier: qui me l'a demandée encores à grand instance, & l'ay

de rechef payé. Lui non content
 me l'à redemandee, iusques al'a-
 uoir payee plusieurs fois, & enco-
 res me poursuit. le n'ay plus de
 quoy payer, & si vousne m'aydez
 à m'en acquiter, ie ne scay quel re-
 mede y mettre. Voyla (dict le
 Roy) vn rigoureux & cruel créa-
 cier. Qui est-il? Sire (dict le pau-
 ure homme) cest mon ventre, à
 qui i'ay tât de fois payé la debte,
 que ie n'ay plus rien. le vous sup-
 plie en charité que vos m'aydiez
 à le cōtenter. l'ay vn tel creancier
 que toy, dict le Roy. Vous dictes
 verité, Sire, respondit le pauure
 homme: mais vous auez de quoy
 payer, & moy, non. Le Roy oyât
 ceste requeste tât bié inuētee, luy
 fait deliurer quelques deniers.

LA

L



fac
 ce t
 con
 te i
 dor
 Le
 be
 sti
 ge

S
 iou
 ca

LA RESPONCE

qu'il feist à vn songeur.



Insi qu'on deuisoit en sa presence des songes & de leur signification: vn Courtisan facetieux voulant de bonne grace tenter le Roy, recita deuant la compaignie que la nuit precedente il auoit songé que le Roy luy donnoit vn sac plain de ducats. Le Roy luy respondit, Estes vous si beste de pésar qu'un hōme Chrestien doyue donner foy au songes?

SENTENCE

vertueuse.

SA fille Eugene n'auoit aucuns enfans: & auenant quelque iour quelle mettoit hors de son cabinet des popines bien faictes,

ayans la ressemblance de beauté,
honesteté, & gracieux maintien,
il luy dict: O ma fille, combien se-
roit il meilleur, à ton pere, à ton
mary, & à toy mesme, si tu auois
des enfans de tō vêtre aussi sages
& vertueux, que representent les
contenances de ces poupines.

R E S P O N C E P R V D E N

te d'Anthoine Panorme au
Roy Alphonse.

Anthoine Panorme estât
interrogué du Roy, quel
les choses estoient re-
quies & necessaires pour viure
ioyeusement, & pacifiquement
en l'estat de mariage, pour ce
qu'ordinairement y à desfache-
ries & ennuys. Il respondit, qu'il
y auoit besoin de deux choses.
La premiere, que le mary fut
sourd

sourd, pour n'entēdre toutes les sottises, mauueises parolles, & maniere de viure de sa femme. La secunde, que la femme fust aueugle, pour ne vouir toutes les intemperances de son mary.

RESPONSE A VN gentil-homme prodigue.



UN gētil-hōme auoit dissipé tot son patrimoine à viure à son plaisir en delices & voluptez, & estoit demouré en grā des debtes enuers ses creanciers, qui de payer le vouloiēt cōtraindre en iustice, par prinse de son corps. Ses amis vindrent vers le Roy Alphonse, luy supplier que son bon plaisir fust ordōner que le gētil-homme ne fust vexé par emprisonnemēt de sa personne. Ausquels le Roy respondit. Si ce

k s luy,

luy, pour qui vous me priez, auoit despendu le sien pour les obseques ou entrée d'un Roy ou pour la defence du pais, ou autre commodité pour la republique, ie m'y consentiroys: mais puis qu'il à faict ceste despence pour le plaisir de son corps, c'est chose iuste que son coprs en souffre.

*CE QV'IL DICT A VN
qui luy auoit emporté
ses anneaux.*



N matin qu'il se vouloit mettre à table, osta les riches, anneaux d'or de ses doigts pour lauer ses mains, & les bailla au premier qui se presenta deuant luy, sans y prendre garde. Le seruiteur voyant que le Roy n'auoit point aduisé à qui il les

il les auoit baillez, & ne les auoit demandez, pensa qu'il les auoit obliés, & parce estoit bien facile à les retenir: ce qu'il fit. Et apres qu'vn long temps fut pasé, voyāt qu'on ne s'en souuenoit point, les retint du tout.

Aduint qu'aprochant lebour de l'an, vn autre matin que le Roy se vouloit mettre à table, ce seruiteur se trouua pres de luy, & tendit la main pour prendre les anneux comme l'autre fois: mais le Roy se baissant iusques pres de son aurreille, luy dict tout bas: Suf fise toy d'auoir eu les premiers: car ceux cy serōt bons pour vn autre.

Ce mot est fort ingeniux & graue, & digne de la magnanimité d'vn grand Alexandre.

*AVTRES SENTEN-
ces dudict Alphonse.*

L disoit, que s'il eut esté du temps que la Republique Romaine florissoit, il eust fait edifier tout contre le lieu du Senat vn temple à Iupiter depositeire, auquel deuant qu'entrer au Senat les Peres Cōscripts es Conseillers fussent venez se despouiller de toute amour, faueur, hayne, vengeance, & autres affections priuees.

Ainsi qu'il regardoit vne femme qui dansoit & sautoit trop eshontement, il dict aux assistans, Attendez vn petit, la Sibyle donnera tantost les oracles.

Par ceste parolle il ieugeoit que le danser estoit vn genre de fureur: car la Sibylle (ainsi que disent les Poëtes) ne rendoit iamais les responses, si elle n'estoit surprinse de fureur.

Estant

M
L

gendr
me m
seueri
quelo
plus

Vn
nier d
du R
nes &
coup
obtin

qu'il
famil
cest
ma f

Vn
pend
geste
luy d
Roy

Estant admonesté qu'il ne fust si doux, & que sa trop grâde douceur, engendroit vn conténement. L'ayme mieux (dit il) me garder de seuerité, qui me pourroit forger quelque enuie, car il y auroit là, plus grand peril.

Vn cheualier ayant esté prisonnier de guerre, se complaignant du Roy Alphonse de ses fortunes & pertes, luy demanda beaucoup de liberalitez, lesquelles il obtint par importunité. Apres qu'il se fut retiré, le Roy dict a ses familiers: L'ay eu quasi peur que cest importun ne me demandast ma femme.

Vn autre Courtisan, lequel despendoit outrageusement les largesses royales, le pressoit fort de luy donner quelques deniers. Le Roy luy dict, Si ie continue à te
don

donner, ie me feray plustost pau-
ure, que ie ne te feray riche : car
quiconques te donne, ne faict
autre chose sinon que mettre de
l'eau dans vn panier persé.

Estant interrogué lesquels de
ses subgets il aymoît le mieux.
Ceux(dict il) qui craignent plus
pour moy, que moy.

C'est à dire, que les vrayz amis sont ceux
qui ayment plus le Princee, qu'ils ne le
craignent.

EStienne cheualier Neapoli-
tain, aynt plusieurs offices &
charges du Roy Alphonse au
royaume de Naples, & estant par
vn breuage amoureux deueni
hors du sans, aucuns de la Court
demanderent au Roy les charges
qu'il auoit: par ce qu'il sembloit
estre chose non cōuenable qu'el-
les fussent administrees par vn in-
sen

sensé. Aufquels le Roy respondit:
Ce seroit acte tresinhumain d'os-
ter la substâce à ceux à qui la for-
tune à desia sustrait l'entédemét.

Il disoit que ceux là luy sem-
bloient hors de leur bon sens,
qui cherchoient leur femme, la-
quelle s'estoit enfuye & separee
d'eux.

Il disoit que celuy sembloit
tresbien faict, si nostre volon-
té estoit constituee entre Amour
& crainte: à fin que quand A-
mour nous contraindroit à ex-
ces, la Crainte au contraire nous
en retirast.

Au myliu consiste la vertu. Le vray
amour n'est sans crainte la compagne
naturelle.

OYant quelques laboureurs,
qui disoient auoir faict que
les pômes aigres de nature, ainsi
qu'el

qu'elles croissent au païs, estoiet deuenues douces par industrie & diligence, il dit: C'est ainsi à nous à faire, q̄ noz peuples & citoyens rudes, malins, & de mauuais esprit, soient par nostre peine & labour transmuez en hommes prudents & gens de biens.

Il disoit que le plus grād argument qu'il eust de l'immortalité de l'ame, c'estoit que quād nous voyons le corps diminuer & approcher de la mort, & que tous les membres deffaillet, c'est alors que les esprits & vertus de l'ame croissent en intelligēce, vertu & sapience.

Oyāt quelque iour la messe, & estant l'Eglise en danger de tomber par vn tremblemēt de terre, les assistans s'en fuirent & le prestre quant & quant, mais il le fit demourer & acheuer le sacrifice.

Depuis

Depuis quand on luy demanda, pourquoy en vn si grand peril il ne s'estoit remué de sa place, il respondit en grande grauité ceste sentence de Salomon en son Ecclesiastique.

Corda Regnum in manu dei sunt.

Certainement les cueurs des Roys sont en la puissance de Dieu, toutesfois sans necessité de libre arbitre. Mais en cest endroit le Roy interpretoit le cueur pour sa personne.

L disoit, que la beauté estoit signifiâce de bonnes meurs, ainsi comme est la fleur du fruit.

Oyant reciter que l'Empereur Titus auoit accoustumé de dire, q'le iour qu'il n'auoit rié doné il auoit perdu vne iournée: Alphōse remercia Dieu, disant, que

L pour

pour ceste raison il n'auoit iamais perdu iour de sa vie. La Theologie luy plaisoit tellement que souuent il se glorifioit d'auoir leu quatorze fois le vieil & nouveau testament avec les gloses & commentaires.

Il disoit souuent qu'il n'auoit point de meilleurs Conseillers q̄ les mors: & par les mors il entendoit ses liures, & portoit pour enseigne & devise vn liure ouuert.

Oyant quelque fois reciter qu'un Roy d'Espagne disoit, qu'il n'estoit point requis à vn noble Prince d'estre lettré, il respondit, que c'estoit beugler en beuf, & non parler en Roy.

Il aymoit les medalles & monnoyes antiques des Princes, disant qu'en les contemplant il luy sembloit s'enflammer en l'amour de vertu & de gloire.

DICT

DICTIONNAIRE
 me de Charles Martel en
 son Epitaphe.



Charles Martel Maire du Palais de France (qu'aucuns dient estre l'office de Conestable) feit regner successiuemēt quatre Roys en France, à sçauoir Childeric dit Daniel, Clotaire iij. Theodoric deuxiesme, & Childeric troisiemesme. Iceuy Childeric offrit audiect Charles Martelle Royaume de France, & le pria d'en prendre le nom & la couronne: qu'il refusa, disant, que c'estoit chose plus glorieuse regner par dessus les Roys que d'estre Roy. Ceste sentence est contenue en son Epitaphe.

Ille Brabantinus dux primus in orbe triumphat,

Malleres in mundo specialis Christicolarum,

L. 2.

Dux.

*Dux Dominusque Ducum, Regum quoque Rex
fore spernit:*

Non vult regnare, sed regibus imperat ipse.

Il fut surnommé Martel pour la force de son bras, & en memoire des victoires par luy obtenues en diuerses batailles.

LE IUGEMENT DE
Sultan Soliman grand Sei-
gneur des Turcs.

EN la Ville de Constanti-
nople, vn Chrestien, de-
manda par prest à vn Iuif
la somme de cinqs cents ducats.
Le Iuif les luy bailla à condition
que pour l'vsure il luy bailleroit à
la fin du terme deux onces de sa
chair, coupees en l'vn de ses mè-
bres. Le temps de payer escheu,
le Chrestien rendit les cinq cens
ducats au Iuif, refusant bailler de
sa chair. Le Iuif pour auoir l'vsure
le fait conuenir deuant le grand
Sei

Seigneur: lequel ayāt ouy les demandes & responses, & iugeant à l'equité commāda apporter vn rasoir & le mettre dans la main du Iuif, luy disant A fin que tu cognoisses qu'on te faiēt iustice, coupe de la chair du Chrestien deux onces selon ta demande: mais garde toy bien d'en couper ou plus ou moins, autrement ie te ferois mourir. Le Iuif sçachant cela impossible, tint le Chrestien pour quitte.

Tout homme qui a iurisdicțiō, doit iuger selon iustice, & ne suiure du tout vn contract s'il est au manifeste detrimēt de l'vne des parties, & hors des limites de droit.

CE QVE FEIT ES-
crire le Roy de Naples
sur son espee.

Roger deuziesme du nō Roy
 de Naples, fait longues guer-

res aux Papes, à cause de ses terres qu'il pretendoit à luy acquises: & desconfit par mer le Roy de Thunes. Desquelles victoires glorieux, feit insculper ce vers sur la fueille de son espée.

*Apulus, & Calaber, Siculus mihi seruit, &
Apher.*

V A N T A N C E S A-
crilege du Roy d'Angleterre.

GVillaume le Roux Roy d'Angleterre, ayant pillé les Eglises de son Royaume, & prins les calices & reliquaires d'or, & d'argent qu'il y trouua, vsa de ces mots: Le pain de Dieu est delicat & doux à manger, Il fait faire grand chere aux Princes.

A la verité c'estoit vne sentence d'un tyran sacrilege, tel que Denis de Siracuse: aussi la punition s'en ensuyuit: car il fut occis d'un coup de trait à la chasse & ses enfans perirent sur la mer.

LE

LE TESTAMENT

de Saladin.

SALADIN Roy d'Asie, de Syrie & d'Egipte, mōstra à sa mort cōbien il cognoissoit la nature de l'homme estre miserable. Il commanda qu'apres son trespas on portast au bout d'une lance, parmi son camp, à la veue de tous les Seigneurs & soldats de l'armée, la chemise qu'il auoit vestue, & que celuy qui la porteroit criaist à haulte voix, Saladin dompteur d'Asie, entre les grandes richesses lesquelles il à conquēstées, n'emporte que ce seul linge.

Les grāds triumphes des hommes au partir de ce mōde sont les œuures de vertu.

LA VENGEANCE

du Roy d' Aragon.

R Aymire deuxiesme du nom, Roy d' Aragon, homme fort simple, voulant aller en guerre contre les Maures, ses barons l'armerent & monterent à cheual, puis luy mirét sa targe en la main gauche, & sa lance en la main droicte: & luy baillans encores les resnes de la bride de son cheual, mettez les moy (dit il) en la bouche: car les mains sont pleines. Duquel acte ses barons se prindrent à rire à gorge deploice en s'en gaudissant sans aucune reuerence. Mais vn iour Raymire se resentant de leur mocquerie, feit venir en sa ville d' Osée, vnze de ses plus nobles Barons, & là leur feit trancher la teste, sans dire autres parolles que ceste cy,

La

La rem
Ne scaiC'est v
son

L' H



les P

luy p

il la r

ble a

cour

Chri

Le v

for

sou

gn

le d

L A

g

m

clic

*La renardaille,
Ne scait de qui elle se raille.*

C'est vne chose perilleuse de se iouer à
son maistre.

*L'HV MILITE DE
Godrefroy de Buillon.*

Quand le Duc Godefroy
de Buillon eut esté esleu
Roy de Hierusalem par
les Princes Chrestiens, & que on
luy presenta la couronne Royale
il la refusa, disant, Il n'est cōuenable
au Prince Chrestien porter
couronne d'or, puis que Iesus
Christ l'ha portée d'espines.

Le vray Chrestien, combien qu'il soit en
souuerain degré, doit tousiours auoir
souuenance de sa profession, & reco-
gnoistre son Dieu, duquel il reçoit tel-
le dignité.

*LA RESPONCE DV
grand Turc aux Ambassa-
deurs de Hongrie.*

BAiazet, fils d'Amurates
Empereur des Turcs,
estant avec grand exer-
cite entré en Bulgarie, qui est vne
partie de Hongrie: Le Roy Sigis-
mond luy enuoya ses Ambassa-
deurs, le prie qu'il ne molestast
ses pais, ausquels il n'auoit aucun
droit. Baiazet pour responce, feit
assembler toutes les armes de la
prouince dans vne salle: & ayant
faict venir les Ambassadeurs du
Roy de Hongrie, Voila, dict-il en
leur manstrant du doigt, les rai-
sons & le droict, avec lesquels ie
possede la Bulgarie.

Droict & equité n'ont lieu en la court
d'vn tyran.

LA RESPONCE DV

*Conte de Lazaran, aux Am-
bassadeurs Tartares.*

Aussi bonne responce feit le
Conte de Lazaran, aux Am-
bassa

M
bassad
des Tar
trer au
aume d
message
zaran,
grains
der pa
qu'il pe
Les An
commi
te en fo
forme:
de leur
passage
son arm
& redd
mēt au
rabaqu
du Cor
qu'il n'
let ded
sant fei

bassadeurs de Lamorabaquin roy
 des Tartares, lequel voulant en-
 trer avec grosse armée au Rô-
 yume de Hongrie, enuoya ses
 messagers vers le Conte de La-
 zaran, avec vn mulet chargé de
 grains de millet, pour luy demā-
 der passage dans son païs, à fin
 qu'il peust entrer en Hongrie.
 Les Ambassadeurs faisans leur
 commission, trouuerent le Con-
 te en son chasteau nōmé Arche-
 forme : & estans bien informez
 de leur charge, luy demanderent
 passage pour leur Seigneur &
 son armée avec toute obeyffance
 & reddition de seruitude: autre-
 mēt auoit deliberé celuy Lamo-
 rabaquin de mettre dans le païs
 du Conte plus de gens de guerre
 qu'il n'y auoit de grains de mil-
 let dedans leurs sacs. Et ce di-
 sant feirēt esprendre le grain par-
 my

my la court du Chasteau.

Le Conte les receut, & escouta humainemēt, & au troisieme iour leur voulant donner responce, commanda de faire sortir en sa court, vne quantite de coqs & de poules qui ia auoyēt esté enfermez par ces trois iours sans manger, lesquels en moins d'vn quart d'heure mangerēt tout le millet. Et apres dict aux Ambassadeurs, dictes à vostre Seigneur, qu'il à grād nombre de gens: mais qu'il n'en scauroit tant mettre aux champs qu'ils ne soyent tous occis ou vaincuz, cōme vous auez veu ces grais de millet estre deuorez par ma poulaille. Le Conte selon son esperance eut la victoire.

BELLE SENTENCE

des Ambassadeurs de Sicile.

Les



Roy d'
monstr
l'Eglise
ples fo
bassade
sons en
ples au
Princes
tēps: m
esté de
ne l'au

DE

Vla



mēt La
cite co
gneur

LEs Ambassadeurs de Sicile, faisans leur charge vers Iacques vnzième Roy d'Aragon, lequel leur remonstra qu'ils deuoyent obeyr à l'Eglise, & à Charles Roy de Naples son beau pere: L'un des Ambassadeurs luy dict, Sire, nous li-sons en plusieurs histoires les peuples auoir esté deffaits par leurs Princes, & l'auons veu de nostre téps: mais que les peuples ayent esté destruits par leur Roy, nous ne l'auons iamais veu ny ouy dire.

*DE LA MORT DE
Vladislas Roy de Hongrie.*

VLadislas Roy de Hongrie & de Poulongne, que les François nommēt Lancelot, leuāt vn fort exercite contre Amurates grand Seigneur des Turcs, fut dissuadé de
ce

ce faire par plusieurs Seigneurs
 du royaume & autres alliez, En-
 tre ceux là Vualaque Dracocles
 le desconseilloit tousiours de tel-
 le entreprinse, Mais en fin voyant
 sa persuasion de rien ne seruir,
 luy bailla son fils avec deux mil
 hommes de cheual pour compa-
 gnie. Quād vint au partir, il dōna
 au Roy Vladissas, & à iceluy son
 fils deux cheuaux legers, disant,
 Pource que ie preuoy la perte de
 vostre costé en ceste bataille, ie
 vous fay present de ces deux che-
 uauz legers, à fin q̄ par eux vous
 puissiez sauuer, & seruir en vostre
 necessité: car i'ay peur que vous
 en ayez bien à faire. La bataille se
 donna l'an mil quatre cens qua-
 rante quatre: & cōme Dracocles
 l'auoit-predit le Roy y demoura.
 Il est necessaire de croire la prouidence
 & bon aduertissement des anciens.

L E S.

LES DEUX VERS

que Conrad Roy de Naples feit
escrire sur vn cheual de Bronze.

CONRAD fils de Frederic, ayant
pris la Ville de Naples par
composition, en l'an mil deux
cens cinquante trois, feit ruyner
les murailles, forteresses, & mai-
sons principales de la Ville: & al-
lant en la grande Eglise, dedans
laquelle au mylieu de la nef estoit
vn cheual de Bronze sans bride,
lequel estoit gardé là pour anti-
quité, il luy feit mettre vne bride,
& sur les resnes estoient escripts
ces deux vers.

*Hactenus effrenis, Domini nunc paret habenis.
Rex domat hunc, equus Parthenopen sis equum.*

C'est à dire.

Ce cheual qui iusques à maintenant à esté
sans bride, à present obeyt à celle que
son maistre luy donne: l'equitable Roy
de Naples dompte ce cheual.

De

AT

ES

De nouveau Prince nouvelle
seruitude.

LE DIRE DE

René Roy de Sicile.

RENÉ Roy de Sicile, disoit
souuent aux Princes &
Ambassadeurs de diuers
lieux, qui le venoyent visiter: l'ay-
me la vie ruralle sur toutes au-
tres, pource que c'est la plus seu-
re maniere de viure, & la plus
éslongnée d'ambition terrienne.

Ce Roy ayma l'agriculture, & fut le pre-
mier qui fait venir des païs stranges
en France les paons blancs, perdrix rou-
ges, conils blancs, noirs & rouges, œil-
les de prouence, Roses de Prouins &
de Muscade. Il estoit bon Peintre, par-
fait Musicien, & cōposa liures en vers
& prose: entre lesquels sont la conque-
ste de la douce mercy, & le mortifie-
ment de vaine plaissance, que i'ay leuz.

FA

*FACETIE DICTE AV
Roy Ferdinand.*

LERoy Ferdinand de Naples
Lestoit mal content & se fas-
choit, quand il voyoit deux ou
trois hōmes se promener ensem-
ble & deuiser de leurs affaires: Vn
Courtisan le voyant en ceste pas-
sion luy dit à fin d'auoir sa bonne
grace : Sire, il vous fault euter
cette grande molestie, ou bien
trouuer le moyé d'en faire votre
proffit. Establissez vn tribut con-
tre ceux qui se promeneront : il
vous rendra plus d'argent, que le
peage que vous leuez sur les mar-
chandises.

Cest vne tresdangereuse chose que d'vn
flateur & mauuais conseiller.

LE

LE MOT DONT PA.
norme taxa vn Cheualier.



LE Roy Alphonse, dont auons parlé cy deuant, ayment sur toutes choses le deduit de la chasse, s'enqueroit songneusement à Anthoine Panorme quels gétils-hommes de Naples estoyent les plus amateurs de la venerie, & si aucú d'iceux auoit point escript de la nature des chiens. Comment Sire (dict Panorme) auez-vous pas tousiours en vostre compagnie vn personnage, lequel à conuersé avec tel gère d'animaux l'espace de quarâte ans, & couché toutes les nuicts avec vne chienne? Cestuy la peut escrire la nature des chiés, & là maniere de les nourrir. Celuy dont Panorme tenoit propos, estoit vn cheualier bien
fa

fauori en court. Le Roy se print à rire, cognoisât que ledict Panor me soubs le nom de chiène, vou loit signifier la femme d'iceluy cheualier, pource qu'elle estoit la plus grande criarde & la plus furieuse qu'on eust sceu trouuer.

C'est vne maladie incurable d'auoir vne femme querelleuse.

LETTRES DV CONTE
d'Aniou au Roy de France.

LOys Roy de France, fils du Roy Charles le simple, estant en l'Eglise de S. Martin de Tours luy fut môstré par ses courtisans & ieunes gentils-hommes, Fouques le bon Conte d'Aniou, assis entre les chanoines, & psalmodiant avec eux: duquel ils se moquerent par contemnement. Le Conte ayant esté informé, de ce

qui auoit esté dict, enuoya lettres au Roy, ou n'yauoit autre chose que ces mots. *Au Roy de France, le Conte d'Aniou salut. Cognoissez Sire. qu'un Roy non lettré est un asne couronné.*

CONSEIL DV CONTE d'Aniou à son frere, à son trespas.

MAurice Conte d'Aniou, à son trespas, donnât en seignement à son frere Fouques Nerra, son successeur, lui dict, Mon frere ie vueil qu'il te souuienne que toute ma vie iay trauaillé à acquerir des amis: cognoissant que c'est grande richesse, & que la maison qui à plusieurs amis ne doit estre repuite pauvre ny deffaillie: & pour ce ie te conseille que tu tiennes chers ceux, qui parcy deuant
nous

nous ont esté fideles.

L'amy n'a plus cher trefor, que l'amy en la neccessité.

*ACTE CHRESTIEN
du Conte d'Aniou.*



Quques cinquiesme du
nō Conte d'Aniou, gai-
gna vne forte bataille cō
tre Héry Roy d'Angleterre pres
la ville de Sees, ou les Angeuins
& Manceaux prindrent grand
nombre de prisonniers, qu'ils lie-
rent, enchainerent & logerēt en
l'Eglise d'vne Abbaye pres du
camp. Le lendemain matin le Cō-
te voulāt aller ouir messe en icel-
le Eglise, & n'y pouuant entrer
pour la multitude des prisōniers
illec enferrez, fut mal content: &
tournant le visage vers ses gēsar-
mes, leur dict, Mes compagnons
& amis qu'avez-vous fait: igno-

res vous l'Eglise estre maison de Dieu & d'oraison, de laquelle vous avez fait vne prison? Ne craignez vous l'ire de Dieu, qui exercez cruauté en son eglise? Sçavez vous pas que l'Eglise est nostre mere, & nous sommes ses enfans? C'est vn lieu de franchise, & vous en faites vn lieu de seruitude. Cela dict, les fit delier, boire & manger, & deliurer sans payer aucune rançon.

Il pouuoit dire comme le Prophete,

Zelus domus tue comedit me.

IL dist vne fois, que soustenir les mauuais, estoit faire iniure aux bons.

SENTENCE DV DVC

de Bretagne.

JEan, Duc de Bretagne cinquieme du nom, voulant faire le mariage de Monsieur François son
fils

fils avec Isabel fille du Roy d'Es-
 cosse : Le ieune prince François,
 s'enquit quelle estoit ceste dame
 Isabel, Auquel on respondit que
 c'estoit vne belle dame & sage,
 bien disposee de son corps pour
 auoir lignee, mais inelegante à
 parler. Elle est telle que ie demã-
 de (dict le petit Duc) car ie tien
 vne femme assez sage, quand elle
 scait mettre difference entre le
 pourpoint & la chemise de son
 mary.

La vraye science de la femme ne consiste
 en lettres pour estre nommee sage. Il
 luy est necessaire d'imiter son mary en
 ses bonnes conditions, & dissimuler des
 mauuaises.

HAVTESSE DV DVC
de Bourgogne.

Philippe le Hardi Duc de Bour-
 gogne souloit dire, que les
 royaumes terres & seigneuries ap-

pertenoient à qui les pouuoit cō
quester.

Il aquit ce nom de Hardi, pour auoir faul-
té par dessus vne table, à fin de gagner
lieu en vn banquet pres la personne du
Roy Charles sixiesme. Il auoit le cou-
rage, & la parolle du Grand Alexandre.

*ACTE DE GALLEA-
ce Duc de Milan.*



Nrecita au duc Galea-
ce, qu'il y auoit dās Milā
vn aduocat subtil à trou-
uer le moyen de faire les causes
lōgues, & les proces immortels,
quand il l'auoit entrepris par fa-
ueur ou par argent. Le Duc le
voulant experimenter, s'enquit
à vn sié maistrē d'hostel s'il estoit
rien deu à ceux, qui le fornissoiēt
de marchandise. Fut trouuē le
boulenger à qui on deuoit cent
liures: au nom du quel il se feit
ad

adiourner pour comparoïr deuant le Senat.

Et s'estant adressé à cest aduocat, luy demâda conseil pour delayer le payement. L'aduocat lui promit de trouuer les moyens & cautelles, que le boulañger ne toucheroit deniers d'vn an, voire de deux s'il vouloit. La cause actionee & preste à iuger, le Duc demanda à l'aduocat, s'il estoit possible d'y donner remede: à qui l'aduocat fit responce qu'il n'en auroit l'issue de deux ans. O grande iniustice (dict le Duc) homme plein d'iniquité, scay tu pas que ie t'ay dict que ie luy doy cent liures? Veux tu faire contre ma conscience & la tienne, & frustrer le pauvre de son deu? faut il plaider contre vne dette? Prenez (dict il à les gens) ce meschât, & qu'il soit pédu, puis son corps

ecartelé, à fin que par luy la Repu-
blique ne soit à l'auenir corrom-
pue. La sentence donnee avec
l'aduis du Senat, fut executee.

C'est vne peste en iustice quand les admi-
nistrateurs d'icelle sont cauilateurs cau-
teleurs, fausaires & trompeurs. Et sont
plus à punir que les larrons publiques.

MORT MAGNANI-
me d'un gentil-homme

Milannois.

ICeluy Duc Galeace, fut occis
dans l'Eglise Sainct Estienne de
Milan, comme on faisoit le diuin
seruice: L'un des cōspirateurs &
meurdriers fut tué à l'instant au
mesme lieu. L'autre nommé Je-
rosime, ayant esté caché par trois
iours sous la boutique d'un mar-
chant en la rue, fut contraint par
famine d'en sortir. Et estât appre-
hen

hédé fut iugé à estre fendu & escartelé viu. L'execution se faisant, luy estédu sur vne table, au bout de laquelle sa teste pendoit bas, comme on luy eut ouuert la poitrine & le vêtre, il dressa sa teste: par viue force, pour voir ses entrailles sortir de son corps, & dict:

*Collige te, Ieronime: Mors acerba,
Laus perpetua, & a-lors mourut.*

La vertu de magnanimité est grandement à louer: mais il est difficile de iuger entre vraye constâce & affectatiō obstinée de vaine louange: sinon que constance prend sa force des actes peccables pour vertu, & le desir de faulse gloire est le fruit de haute entreprinse vicieuse.

C A V T E L L E D V

Conte Roderic.

LE Conte Roderic Gonthier,
Layant esté prins en bataille
par

par Ferdinád Roy de Catalogne, en laquelle Aluaro frere d'iceluy Conte auoit esté occis : Le Côte fut mis en liberté sur sa foy, apres auoir iuré de retourner quand il auroit fait mettre son frere en sepulture. Et voulant ledict Roderic tenir sa promesse & auoir sa liberté tout ensemble, fait embasiner le corps de son frere & enfermer dens vne capse, laquelle il faisoit porter avec luy quelque part qu'il allast, & ne le fait ensepulturer iusques apres le deces du Roy Ferdinand. Parce moyé il estima auoir gardé le sermēt qu'il auoit faict au Roy.

Promesse faicte à cautele n'est à receuoir de droit.

SENTENCE DV

Conte de Pitillan.

LÉ Conte de Pitillan en parlant de la guerre souloit dire,
Quand

M
Quand
fay
OPI

P

le Con
dist, Il
proue
tois ay
leur S
vient à

S E

M
ger de
auoit
ce non
de ses

Quand ton ennemy vouldra fuir,
fay luy vn pont d'or.

OPINION DV DVC
de Bourgongne.

Philippe Duc de Borgogne, oyât dire que ceux de Gand aymoient fort le Conte de Charolois son fils, il dist, Ils practiquent le commun prouerbe, qui est tel, que les Gantois aiment tousiours le fils de leur Seigneur: mais depuis qu'il vient à regner ils le hayent.

SENTENCE DV
Duc de Venise.

Marco Barbarico Duc De Venise, non voulant se venger de qlques iniures qu'on luy auoit faictes, disoit que le bõ Prince non cruel estoit assez vengé de ses ennemys, quand il monstroit

fitroit aux autres, qu'il auoit la force pour faire la végeance: & n'en voulant vser enuers les priuez, punissoit aigrement les publiques offenses.

S E N T E N C E D V

Duc de Ferrare.

BOrso premier Duc de Ferrare souloit dire, que les cueurs des hommes estoyent plustost gagez par bienfaicts, que par armes & vengeance.

L A C H A R I T E D V

Duc de Sauoye

AYmé, deuxiesme du nom Duc de Sauoye, interrogé d'aucuns Ambassadeurs, o estoyent ses chiens de chasse, & qu'il luy pleust, de leur faire monstrier, leur dist qu'ils reuinssent le lendemain, & il leur en donneroit la veuë. Eux de

re

M
retour
vne la
quant
beuua
Voila
mes c
auec
& pre
Les ceu
ficace
Roy
d'eau
P A



en la c
seigne
tant
luy en
qu'il v
A

retour le ior d'apres, les mena en vne salle, ou il y auoit vne grande quantité de pauures mendiens, beuans & mangeans à table. Voila (dict-il aux Ambassadeurs) mes chiens, que ie nourry, & avec lesquels ie pretens chasser & prendre la gloire celeste.

Les œuures de charité sont de si grande efficace, que Iesus Christ à promis le Royaume des cieus pour vn verre d'eau donné à vn pauure, en son nom.

PAROLLE MEMORABLE
du grand Maistre
de Rhodes.

PHilippe de Villiers grand Maistre des Cheualiers de Rhodes, estât assiegé en la dite ville par Solimá grand seigneur des Turcs, & ayant tant perdu de ses gens que peu luy en restoit, disoit souuent, qu'il valoit beau coup mieux garder

der vn homme des siés, que tuer
mille des ennemis.

C E Q V E D I C T L E

Grand Turc audiēt grand

Maistre.

Q Vand iceluy de Villiers fut
contraint de rendre icelle
ville & Isle de Rhodes audiēt Sul
tan Soliman, & qu'il vint deuers
iceluy grād Seigneur pour con-
firmer la reddition forcee: & pré-
dre congé de luy pour tirer es
païs de la Crestienté: le grand
Seigneur luy diēt vn propos, di-
gne d'un Prince: Perdre villes,
Seigneuries & principautez, est
chose tant coutumiere aux hom-
mes, qu'elle suffit pour tesmoig-
ner que nous sommes tous sub-
gets à infinies miseres.

Ainsi est il de toutes choses subgettes à la
fortune.

LA

LA DEVISE DV

Duc d'Vrbín.



Le Capitaine Valentin,
Duc d'Vrbín, fils du Pa-
pe Alexandre sixiesme,
portoit en sa devise, *O César o nul-
lo, C'est à dire en François, Ou ie
seray Empereur ou ie ne seray rien.* Sa
devise trouua la fin: car auât qu'e-
stre quelque chose, pour ses mau-
uaises conditions il fut tué.

De temeraire esperance, fin perilleuse.

BRAVADE DV

Conte de Matalon.



Thomas Carafa, Conte
de Matalõ, chef de l'ex-
ercite de Ferdinand cõ-
tre les François au Royaume de
Naples, apres le retour du Roy
Charles huitiesme en France,
ainsi que plusieurs Capitaines de
son armee descõseilloient le cõ-
bat

N

bat qu'il vouloit liurer aux François allans à Salerne, il dist tout haut en les reprenant: Ces François du iourd'hui, ne sont pas les anciens Pers tant celebrez fabuleusement par les Romans de France: & si nous ne sommes pas femmes accoustrees & armées en forme virile comme les Amazones. Ces parolles encouragerent les gens, mais neantmoins sa braue harangue, il perdit la bataille.

Qui trop se promet, rien n'obtient.

P A R O L L E S A G E
d'un Marechal de France.



Uean le Maingre dict
Bouciquault, Marechal de France & Lieutenant pour le Roy Charles sixiesme à Gennes, chevauchant vn iour par icelle ville,
rencon

rencontra en la rue deux Cour-
tisanes richement vestues à la mo-
de du país, lesquelles luy feirent
la reuerēce, & luy à elles. Hugue-
nin de Tolligney, qui estoit de-
uant luy, s'arresta, & luy dit: Mon
seigneur, qui sont ces deux Da-
mes, à qui vous auez fait si gran-
de reuerēce? Le ne sçay (dist le Ma-
reschal) Huguenin replicqua, Ce
sont filles communes, Le Mares-
chal respondit, Le ne sçay qui elles
sont: Mais si est-ce que j'ayme
mieux auoir faict la reuerence à
dix filles cōmunes, qu'auoir fail-
ly à saluer vne femme de bien.

La vertu, en qui qu'elle soit ne peut faillir
à estre honnoree.

PROVERBE

François.

IE trouue en l'histoire de Ber-
trāt du Guesclin vn Mareschal

N 2 de

de France, nōmé Pierre le Main-
gre dict Bouciqualt, du regne du
Roy Charles cinquiesme: au tēps
duquel viuoit aussi vn Cheualier
renommé, appellé Iean de Sain-
tré desquels les François à leur
louange firent ces vers.

*Assez plus vault en vn assault
Saintré, que ne fait Bouciqualt:
Mais trop mieux vault en vn traicté
Bouciqualt, que ne fait Saintré.*

*ACTE DV CONTE
de Sauoye.*

Pierre Conte de Sauoye,
alla vers l'Empereur O-
thon quarriesme, pour
luy faire hōmage de ses terres,
estant vestu d'une robe moytié
d'acier, en façon d'un harnois do-
ré, de sorte que du costé dextre
estoit richement vestu, & du co-
sté gauche estoit armé. Et comme
il eust demandé inuestiture de
ses

ses terres à l'Empereur, & il luy eust accordé, s'estant retiré le Cōte par deuers le Châcellier pour auoir sa depesche, & monstra les vieux tiltres & lettres de ses predecesseurs, le Chancellier luy demanda s'il en auoit point des terres de Chablais, d'Osse, & de Vaux, scachant bien que nouuellement il les auoit conquises: A quoy le Conte mettant la main à l'espée, & la luy monstrant toute nue respondit, qu'il n'en auoit autres lettres que cela. Depuis l'Empereur luy demanda qui le mouuoit de porter vne telle robe moitié de drap d'or & moitié d'acier, Le Conte luy respondit, qu'il portoit le drap d'or à main droite pour faire honneur à sa maiesté: & quant au costé gauche (dit il) signifie, que si on me dresse quelque querelle sinistre &

mauuaise, ie suys prest de me defendre, & combattre iusques à la mort.

Les armes sont les loix & tiltres des Princes, qui sont plus fortes que l'ancre, ny le papier, ny le parchemin.

*LE TOUR QUE IOVA
le Duc de Milan à vn Astro-
logue.*



VN Astrologue faisant estat de predire les choses aduenir, & le bon heur & malheur des hommes, regardant au visage Iehan Galeas Duc de Milan, luy dict: Seigneur disposez à temps de voz affaires: car vous ne pouuez viure longuement. Comment le sçais-tu dit le duc? Pource (dict il) qu'ayât considéré les astres gouverneurs de vôtre vie, ie trouue qu'ils vous menassent de mourir en fleur d'âge. Et toy (dit le Duc) cōbien dois

tu vi

tu viure? Dict l'Astrologue, Ma
planette me promet longue vie.
Or à fin (dict le Duc) que tu ne te
fies plus en ta planette, tu mour-
ras maintenât cōtre ton opiniō,
& toutes les planettes du ciel ne
t'en pourroient sauuer. Ce dict,
commanda estre pendu à l'heure
mesme: ce qui fut executé.

CE QUE MANDA
Narses à l'Emperiere Sophie.



Narses eunuque, capitai-
ne tres excellent, & lieu-
tenant general pour les
Empeurs Iustinian & Iustin luy
estant mandé par Sophie Empe-
riere espouse de Iustin femme e-
stourdie & orgueilleuse, qu'il eust
à retourner d'Italie & Naples,
dōt il estoit gouuerneur, & qu'el
le l'emploiroit à vn exercice plus
conuenable à sa conditio, à sca-

uoir, à filer la laine, & faire la toile entre les autres femmes de la court: Il luy manda pour respōse, qu'il luy ourdiroit vne toile que ny elle ny son mari, q̄ se gouuernoit par elle, ne pourroient iamais demesler. De faict, il appella secretement de Pannonie Alboin Roy des Lombars, l'vn de ses amis, qui se mit en possession de l'Italie, & l'occuppa depuis, & ses successeurs.

Femme orgueilleuse, & haute en parole
est cause de grands maux.

M A G N A N I M I T E

De Bertrand du Guesclin.



Estuy cy ne fut moindre en magnanimité & proūesse, que le Grec Narfes: C'est Bertrand du Guesclin: lequel auant que d'estre Conneftable de France, tint le parti de Hen

Henry Roy d'Espaigne, contre Pierre frere d'iceluy Henry. Et se donnant vne bataille à Nadres entre les deux parties, Héry s'en fuit, & fut Bertrand pris du Prince de Galles, tenant le parti du Roy Pietre, qu'il mena prisonnier à Bordeaux, Apres que le Prince l'eut tenu quelque téps, il le voulut deliurer, le remonter, le quitter & payer ses debtes, à cōdition qu'iceluy Bertrād ne s'armoit iamais contre ledit Prince de Galles, cōtre le Roy d'Angleterre, le Roy Pietre d'Espaigne, & leurs alliez. Bertrand ne s'y voulant consentir, fut mis a rançon par le prince, telle qu'illuy plairoit eslire. Bertrād encores estāt, & soy disant pauvre cheualier, mais esperant prospere fortune, luy offrit cent mille doubles florins d'or. Le Prince pensant

N s estre

estre mocqué, le quita pour la quatriesme partie, mais Bertrád aymant son honneur luy en offrit foixâte mil, & non moins, disans qu'il les payeroit bien. Le Prince ayât accepté l'offre, Bertrád dict tout hault deuant les seigneurs presens: Henry se peut bien vanter maintenât qu'il mourra Roy d'Espaigne: car ie l'en couronneray, quoy qu'il doye couster & me prestera la moytié de ma rançon, & le Roy Charles de France me prestera l'autre. Telle fut la hauteffe de cueur de ce vaillant Capitaine, qui depuis acomplit & s'aquitta de ses promesses.

Vertu n'à point le cueur failly, & vient au chef de ses attaintes.

LVy estant depuis Connestable de France sous le Roy Charles le quint, laissa de son tēps
vne

une coustume, qu'il auoit introduitte en France, qu'à quelconque gentil-homme qui auoit fait reprochablement en son estat, & se trouuant en banquet de compagnie, on venoit trencher la nappe deuant luy.

LE MOT HARDY
que dict la Hire au Roy Charles septiesme.

LA Hire Capitaine François, l'estât enuoyé de l'armée vers le Roy de France Charles septiesme, pour luy remonstrer les affaires de la guerre, & que par faulte de viures, d'argét & autres choses necessaires, les François auoiét perdu quelques villes & batailles contre les Anglois: Le Roy voulat enuers luy vser de familiarité, luy monstra les delicieux appareils

reils de ses plaisirs, les esbatemens,
 les dames, & les banquets, en
 quoy il prenoit sa recreation, luy
 demandât qu'il luy en sembloit.
 La Hire librement luy respondit,
 Sire ie ne vey iamais Prince, qui
 perdiât plus ioyeusement le sien,
 que vous.

L'homme est bien auéuglé, qui se met à
 iouer au eschets, tandis que sa maison
 brusle.

P R O M P T E R E N C O N -
tre du Capitaine Talebot.

TAlebot, Capitaine Anglois,
 ayant assiegé la ville d'Orleãs
 au temps du Roy Charles septies
 me, les Orleannois voulans pra
 ctiquer le Duc de Bourgongne,
 pour eux mettre sous sa puissan
 ce: iceluy Duc enuoya lettres au
 dict seigneur Talebot, pour le
 sommer de leuer son siege, &
 que

M
 que so
 tourn
 soupçon
 ny voul
 batray
 tre pre

L E S
 Ber
 Loy

B

d'Agna
 presen
 me, le
 mand
 foisoit
 d'eux
 Berthe
 vous a
 raison

que son trop long seiour luy
tourneroit à dommage. Talebot
souponnât ce que se practiquoit,
ny voulut consentir: & dict, Je ne
battray pas les buissons, & vn au-
tre prendra les oyseaux.

LES RAISONS DE
Berthelemy d'Aluiane au Roy
Loys douziesme.

Berthelemy d'Aluiane, ca-
pitaine des Venitiens,
estant pris à la iournee
d'Agnadel par les François, &
présenté au Roy Loys douzies-
me, le dict Seigneur Roy luy de-
manda pour quelles causes, il luy
faisoit la guerre, l'inequalité
d'eux deux cōsiderée: le seigneur
Berthelemy respondit, Sire, ie
vous ay fait la guerre, pour deux
raisons. La premiere, pour l'obli-
gation

gation que ie doy à la patrie, La
deuxiesme, pource qu'ayât eu à
faire contre vn si grand & puis-
sant Roy que vous, si i'eusse ob-
tenu la victoire, ma renommee
eust esté perpetuelle, & ayant e-
sté vaincu, ie n'auray moins de
reputation enuers ceux de ma
nation, quand ils auront mesuré
vostre grandeur: car l'audace que
i'ay prise de vous resister me tour-
nera en honneur.

Les hommes de hault courage ne s'atta-
chent qu'à grandes choses, l'issue des-
quelles ne peut tourner qu'à leur hon-
neur.

*SENTENCE TIRAN-
nique de Prospero Colonna.*

Prospero Colóna estant Co-
ronal de la gendarmerie Ita-
lienne, qui estoit dans Milan, vn
citadin de la ville, vint se plain-
dre à luy des exactiōs & pilleries
des

M
des fol
est ser
oste ses
plus be
C'est le
amou
P R O
h

A S
A fi
magn
le, ou
luy vi
careff
à dire
auoir
me, d
tant
Le Se
radin
luy d
luy p

des soldats: auquel il dict, Milan est semblable à vn oyson: si on luy oste ses plumes, il en produit de plus belles.

C'est le dire d'un tiran, qui n'a aucun amour à la republicque.

PROVERBES ITALIENS
alleguez à *Ascanio Colonna.*

A Scanio Colonna, ayant plusieurs belles terres en la Romagne, arriua en vne sienne ville, ou tous les Seigneurs d'icelle luy vindrent faire la reuerence & careffe, sinon vn Contadin (c'est à dire vn riche non noble) lequel auoit vn fils, hōneſte ieune homme, doué des graces de nature autant ou plus qu'aucun de la ville. Le Seigneur Ascanio inuita le Contadin au ſouper, à l'issue duquel, luy demāda pour ſeruire ſon fils, luy promettāt de grands biens & auan

auantages, Le Contadin luy dict:
 Non, Seigneur, ie ne vous le bail
 leray point: car il me souuiét d'vn
 ancien prouerbe, qui me distrait
 de ce consentement. Quel est il?
 dict le Seigneur Ascanio, Le Cō-
 radin luy dict: Escoutez, Mon
 Seigneur.

Male è chi gli serue,

Peggio è chi gli disserue,

Beato è chi non gli conosse.

C'est a dire, Il est mauuais qui les
 sert, Il est pire qui les offence, &
 tresheureux qui ne les cognoist.

BELLE COMPARAI-
son d'vn gentil-homme Ge-
neuois.

LOys Sforce, voulant exiger
 vn grand argent par force en
 la ville de Génes, l'Ambassadeur
 pour luy en cest affaire, fut inuité
 de

de l'un des primats à dîner chez luy: & se promenans dans le iardin de la maison, & traictans de ceste matiere, le Seigneur Geneuois voyât de l'herbe de Baselic, dict à l'Ambassadeur, Monsieur, coulez vostre main au long de ce Baseli, puis l'odorez: ce qu'il feict confessant que l'odeur en estoit tresgracieuse, Mōsieur, dict le Gēneuois, estraignez l'herbe, dās la mein & l'odorez, ce qu'il fit aussi, tesmoignant l'odeur luy auoir esté tresmauuaise & fascheuse. Le Gēneuois lors luy dict, Monsieur, si le Duc Loys coule la main de sa puissance par dessus ceste Ville, sans aucune violence, il la trouuera de bonne odeur & obeissante: mais s'il vient à l'oppresser & contraindre, elle luy rendra, senteur aigre, & de mauuais goust,

o par

par rebellion & desobeissance.

L'humanité, dont les Princes vsent enuers
les villes & Citez, rend les Citoyens
plus obeissans & traitables.

REMONSTRANCE

*des Capitaines François à
leurs gens.*



En la bataille de Fornoue
(qui fut donnée des po-
testats d'Italie contre le
Roy Charles huitiesme à son re-
tour de sa conqueste de Naples)
les cheualiers François passans par
les rengs du combat, faisans leur
deuoir au mylieu des ennemis, &
craignás que l'auarice ne fist per-
dre la victoire à ceux de Fran-
ce, crioyent à leurs gens, Sou-
uienne vous de la iournee de
Guinegate.

Ce fut vne bataille du temps du Roy
Loys vnzieme contre Maximiliã Roy
des

des Romains, laquelle perdirét les François pour s'estre gettez sur le pillage.

D'VN CHEVALIER

François qui taxa les Normãs.



Raoul le Dannois, qui depuis fut premier Duc de Normandie, venant en Frãce à grand armée, fut enuoyé contre luy Robert Conte d'Aniou Mareschal de France: lequel demanda à Hastingue, aussi Dannois, lors Conte de Chartres, s'il deuoit liurer la bataille contre Raoul, & quelestoit son aduis, Hastingue l'en destourna pour quelques raisons: Mais vn noble cheualier, qui portoit la banniere de France, suada au contraire, disant au Mareschal: Monsieur, vistes vous onques loup prendre loup, & regnard faire la guerre à vn autre regnard.

Voulant interer qu'ils estoient d'une
mesme nation, & que l'un ne voudroit
nuire à l'autre.

AUTRE APOPHTHE
gme d'un cheualier François.

L'Esleu de Senlis, enhortant la
Legendarmerie Françoisise con-
tre les Flamans, en la bataille de
Bouuines ious le Roy Philippe
Auguste, entre autres parolles
dit, Il n'appartient à noble &
vaillant cheualier, qu'il face son
escu & rempart du corps d'un au-
tre cheualier.

La hardiesse genereuse oublie la vie
pour l'honneur.

LES DICTS DV
Capitaine Bayard.

FRancoys de Stritingen
coronal de l'Empereur
Charles cinquiesme,
ayant assiegé Mezieres, en laquel
le estoit le capitaine Bayard pour
Fran

François premier du nom Roy de France, luy manda par vn Heral, qu'il eust à se rendre, avec la place; A quoy Bayard respondit ainsi: Le Bayard de France ne craint point le Rouffin d'Allemagne.

C'est vne allusion sur son nom, lequel estoit si renommé, que les Espagnols disoient de luy: En France y à beaucoup de Grisons: mais il y à peu de Bayards.

VN gentil-homme demanda au Seigneur Bayard. quelles possessions & biens deuoit l'aisser vn gêtil-homme à ses enfans. Il respondit: Ce qui ne craint la pluie ne tempeste, ne force d'homme, ny iustice humaine: c'est sagesse & vertu; Et doit auoir le pere semblable cure sur ses enfans, qu'ha vn iardinier sur son iardin, c'est de bié le cultiuer, bié semer, & y mettre de bonnes plantes.

Vn autre luy demanda, quelle difference il mettoit entre le ſcauant & l'ignorant. Telle (dict-il) que tu mettrois entre vn medecin & vn malade.

Il diſoit que la plus grande ſeigneurie qu'un homme noble ſcauroit auoir, c'eſtoit eſtre familier de gens vertueux; Et que le plus grand mal qu'un grand Seigneur peut auoir, c'eſtoit eſtre acompaigné de familiers vicieux & ignorans: car (dict il) il n'eſt point de plus grande peſtilence, qu'audace & puiffance, acompaignez d'ignorance.

Vn gentil-homme luy dict, le voy bien les richesses humaines & les biens mondains, mais ie ne voy point c'eſte prudence & ſageſſe que tant auez louee; Ce n'eſt point de merueille (reſpondit Bayard) car vous auez les yeux

yeux de terre pour voir les choses terrestres, & n'avez pas les yeux spirituels pour considerer & voir sapience & prudence.

DANGEREUSE FACETIE d'un soldat Nauarrois.

L'An mil cinq cens seize, comme les François & Venitiens eurent mis le siege deuant Bresse, ou estoient les Espagnols pour l'Empereur: apres que les soldats d'un costé & d'autre se furent assez facetieusement picquez de haultes parolles: quelque soldat Nauarrois, à fin de contraindre vn peu la langue & vantance des Espagnols, en leur donnant soupçon des mines, souterranes, leur dict ainsi: Compaignons qui vous moquez dedâs la ville, dōnez vous de garde, & songez au damage qui vous

aduiendra, apres que la Geline
aura cessé de grater & foir la ter-
re avec le pied.

La menasse est tresbonne, qui dōne aduer-
rissement.

DV MARESCHAL
d'Antrehan, & du mares-
chal de Clermont.

SUr les offres que le Prin-
ce de Galles, presenta à
Iehan Roy de France: Le
Roy assembla son conseil pour a-
uoir leur aduis. Le mareschal
d'Antrehan luy conseilloit d'ac-
cepter les offres du Prince, & ne
prendre iournee de bataille, eli-
fant plutôt le certain que l'incer-
rain. Le mareschal de Clermont
estoit d'opinion contraire, repro-
chant au mareschal d'Antrehan,
que son cōseil procedoit de peur
& crainte qu'il auoit de se trou-
uer

uer à la bataille. Mais le marechal d'Antrehan se sentât offensé, luy dict d'un hault courage, Clermont, à fin que vous sçachez que ie n'ay aucune peur & ne le dy par timidité, ie veux bien que vous entendez que l'arrest de ma lance y sera plusauant que n'y sera la pointe de la vostre. La bataille fut perdue pour les François, & le Roy lehan pris.

Diuision en vne armee, cōçoit des haines,
& enfante de grâds perils & dōmages.

*REMONSTRANCE DE
dame Tiphaine, à son mary Ber-
trand du Guesclin.*



Pres q̄ le Seigneur Ber-
trand du Guesclin fut es-
pousé à dame Tiphaine,
qui de noble & grande maison
estoit, il laissa pour vn temps le
train & l'estat des armes qu'il a-

uoit coustume de suyure, Dont
 sa nouvelle espouse le blasma luy
 disant, Mon amy, auant nostre
 mariage, vous souliez suyure les
 guerres, & maintes belles entre-
 prises, ont esté par vostre pro-
 uesse menées à fin, de sorte que
 plusieurs ont estimé que par
 vous deuoit estre recouuré le
 rayaume de France, d'entre les
 mains des Anglois; Ce ne seroit
 pas nature de vray gentil-hôme
 que par trop aimer vne nouvelle
 espouse vous perdissiez l'honneur
 que vous auez aquis; Et quant à
 moy, qui par vous dois estre ho-
 norée, ie m'estimerois trop abaif-
 see, si vous laissiez ce chemin tant
 bien commencé: & vous en por-
 terois moindre affection, consi-
 deré que ne devez laisser perdre
 l'honneur de vaillance & art mi-
 litaire, que chacun vous attribue.

Les

M
 Les por
 grand
 vn bo
 comm
 suy c
 Franc

O P I
 b

L O y
 L pre
 fut dict
 guerre
 Franç
 n'ayan
 ces ou
 soy se
 chaste
 tous fu
 qu'il fa
 né, fut
 & rep
 que c

Les porolles d'une dame d'honneur ont grande force pour faire entreprendre à un bon cueur haultes & grandes choses: comme elles eurent à l'endroit de cestuy cy, qui depuis fut Connestable de France.

OPINION HONORABLE
de Loys fils du Roy.

Loys fils du Roy Philippe, premier du nom, qui depuis fut dict, Loys le Gros, faisant la guerre contre aucuns Seigneurs François rebelles à son pere, n'ayant sceu par prieres & menaces ou autrement, retenir avec soy ses gensdarmes deuant un chasteau assiegé, ains s'en estoient tous fuyz à cause du mauuais tēps qu'il faisoit, & l'auoient abandonné, fut contraint se retirer, disant & repetant par plusieurs fois, que c'estoit plus belle chose de
mou

mourir de mort cruele (pourueu qu'elle fust honeste) que de conferuer & alonger sa vie avec honre & deshonneur.

C'este est la commune opinion des hommes vertueux.

*R E S P O N C E D E
Bonnaire du Roy Philippe
Auguste.*

A Vcuns conseillers & courtisans remonstroient au Roy Philippe Auguste, que les gens d'eglise vsurpoient la iurisdiction & les droicts Royaux: dont sa dignité & seigneurie estoit fort blessée & endommagée: & partant qu'il les deuoit retrencher. Il respōdit: le croy que ce que vous dictes est vray: mais ayāt memoire des benefices de Dieu, iayme mieux souffrir perte & dommage en mes droits, que de mettre en proces les seruiteurs de Dieu

&

& de l'Eglise, d'ôt il pourroit venir quelque scandale.

C'est chose toute notoire, que l'Eglise possède la plus grand part du royaume de France.

LE DIT DV PAPE
Vrbain cinquiesme.

VOulant le Roy Charles cinquiesme vuyder son país, tât des gensd'armes Anglois que des François, qui apres le traité destreues couroient & gastoiet le país de France: le Seigneur Bertrand du Guesclin obtint du Roy de les mener au Royaume de Grenade contre les Sarrasins. Or pour les violences & pilleries que faisoient ces gensd'armes, le Pape Vrbain cinquiesme les auoit excommuniez: & s'appelloient les grandes compagnies. Bertrand du Guesclin les ayant as-

sem

semblez, & estant esleu coronal de l'armee pour passer en Espagne, les mena par Auignon ou residoit le Pape Urbain cinquiesme, lequel enuoya vn Cardinal, par deuers eux, sçauoir qu'ils demandoient : auquel Cardinal, Bertrand respondit, Dictes au S. Pere, que ces gens de guerre demandent pardon & absolution de peine & de coulpe pour les pechez qu'ils ont commis, dont ils ont encouru sentence d'excommunication : & dauantage luy demandent deux mille florins d'or, pour viure & parfaire leur voyage, à fin d'exaulcer la foy Chrestienne. Le Cardinal faisant son rapport au Pape, iceluy respōdit ainsi, C'est chose merueilleuse de ces gés cy, qui demandent absolutiō & argent: & nous auons accoustumé de prendre argent pour don

M
donn
OPI



respon
ce de
guerre
la plu
illicite
vouloy
eux: L
tous a
sal hō
droit
peut a
royer
seruir
est rec
que so
sté loy

donner absolution.

OPINION DV CON-
te d'Armignac.

E Stans les Seigneurs & Barons de Guienne, assemblez en cōseil pour respondre aux demādes du Prince de Galles, qui vouloit faire la guerre en Espagne, pour ce qu'à la pluspart d'iceux elle sembloit illicite & desraisonnable, & en vouloyent sçauoir la verité entre eux: Le Côte d'Armignac, parla à tous ainsi: Il n'appartient au Vassal hōme de foy, de discuter des droicts & tiltres que son Prince peut auoir, quand il veult guerroyer vn autre Prince: ains le doit seruir à son pouuoir quand il en est requis, estimant à la verité que son Seigneur en ce faict à esté loyalement conseillé, & ne s'en

s'en doit enquerir d'auantage.
Toute guerre menee à faux titres, blesse
plus l'honneur du Prince, que des suiets.

LE DICT DE LA

Contesse de Foix.

Caston second du nom
Conte de Foix, ayant
pris en mariage Alien-
nor de Comminge, qui estoit
beaucoup plus vieille que luy. Au-
cuns Seigneurs du pais en deu-
fant avec elle, luy dirent qu'elle
auoit prins mary, qui estoit trop
plus ieune qu'elle, auxquels elle
respondit, Si i'eusse tceu que le
Côte de Foix eust deu estre mon
mary ie l'eusse attendu à naistre.
Qui veut faire vn bon mariage, il est re-
quis que les parties soyent egalles en
meurs, en aage & en richesses.

LES DERNIERES

*Parolles du Roy de Navar-
re à sa mort.*

Fran

FRançois Phebus, Conte de Foix, & Roy de Nauarre, eſtât au liēt de la mort, dict ces dernie- res parolles en agonizant. *Regnū meum non eſt de hoc mundo. Ideo re- linquo mundum & non conturbemini, quia uado ad patrem.*

C'eſtoient, marques d'vn bon Prince chre- ſtien, qui auoit bien profité en la do- ctrine de l'Euangile.

R E S P O N C E D E

Iouian Pontan.

IOuian Pontan excellent Philo- ſophe & Poëte, Eſtant interro- gué pourquoy il ne mangeoit que d'vne ſeule viande en ſes re- pas, & encores bien ſobrement, il reſpondit, C'eſt à fin que ie n'aye que faire du Medecin.

Tous les Medecins ſont d'accord, que la diuerſité des viandes empeschent la di- geſtion, & engendrent les maladies.

*LA FACETIE DV
frere du Roy d'Espagne.*

Estant à Rome le cōcile assem-
blé, sur le fait de la guerre cō-
tre les Sarrazins qui occupoyent
la terre sainte, fut longuement
debatu qui seroit digne & suffi-
sant, pour conduire l'exercite &
auoir le gouuernement de toute
l'armée. Apres toutes les opintōs
vuydées, fut conclu que Sanctius
frere du Roy d'Espagne, pour ses
bōnes meurs, hardiessse, prouesse
& vertus, seroit eleu chef de ceste
louable entreprise: par ce qu'on
cognoissoit en luy n'estre aucune
couuoitise ou ambition, & qu'il
estoit de bonne expedition en
faict d'armes. Luy donques apres
ceste election estant venu à Ro-
me, & se trouuant au conclaue,
ou assistoient le Pape, les Cardj-
naux,

naux, & les Princes de la Chrestienté, fut incontinent en la presence de tous, par le decret & ordonnance du Pape entre autres articles proclamé, & déclaré Roy d'Egypte, Dont à l'instât tous les assemblez commencerent à faire vn cry de ioye. Luy ignorât la langue Latine, & ne sçachât dequoy le confistoire s'estoit tant esiouy, en demanda la cause à son truchement: lequel luy ayant fait entendre que le Pape par ses lettres luy auoit dōné le royaume d'Egypte, dit à son truchement, Leue toy, & prononce icy deuant tous, puis que le Pape m'a crée Roy d'Egypte, qu'il sera Caliphe de Baldach.

Ce fut vne soudaine & Royale liberalité, de recompenser d'vn tilire vain de Pontificat, celuy duquel il auoit receu le nom de Roy, sans terre.

L'OPPINION DV

Roy de Sicile.

Rober Roy de Sicile de-
uisant quelque fois avec
François Petrarque, luy
dit, qu'il aimoit mieux ses liures
que sa couronne, & qu'il auoit
plus cher la doctrine & science
par luy acquise en la lecture des
bonnes lettres, que les honneurs
& richesses de son royaume.

Ce fut opinion toute contraire à celle du
Roy Loys vnzieme.

LA VOLONTE DE

*l'Empereur Frideric en-
uers sa femme.*

L'Empereur Frideric ne
beuuoit iamais de vin
hors ses repas, & quand
il en prenoit, il le trempoit avec
beaucoup d'eau. Son espouse
Leonore, n'auoit aussi iamais vsé
de

de vin en la maison paternelle, Et estant paruenue à la dignité Imperiale, les medecins d'Almaigne luy persuadoyēt vser de vin, si elle vouloit auoir des enfans, à cause que la region est fort froide: de quoy Frideric aduerti, commanda à vn de ses familiers aller vers Leonore & luy dire ces parolles, l'ayme mieux auoir vne femme sterile, qu'vne femme suiette à boire vin. A ce messager l'Imperatrice fist telle responce, Tant que ie viuray ie seray obeissante au cōmandement de mon espoux, toutesfois si l'Empereur me commandoit vser de vin i'aymerois mieux mourir que de luy obeir.

Les anciens Romains deffendoient l'usage du vin à leurs femmes, & comme dict Valere, vn Romain repudia sa femme l'ayant trouuee beuuât du vin, aussi

dit saint Paul, Soyez sobres de vin auquel git la force & ardeur de luxure. La gloire du grand Alexandre fut grandement obscurcie pour auoir vsé de vin par intemperance.

SENTENCE DV Pape Clement septiesme.



LE Pape Clemét septiesme, parlant d'entretenir les Princes en paix, pour le repos de la republique Chrestienne, disoit, que c'estoit chose perilleuse de s'adonner seulement à vne amitié: laquelle en forcloât les autres, sembloit fort prochaine d'vne tresdure seruitude: & que c'estoit du deuoir & dignité papalle de se declarer le commun pere & bienueillât de tous.

L'ALLVSION DV

Lantgraue de Hessen.

LE Lantgraue Philippe de Hessen, faisant la guerre contre le

le Roy Ferdinand frere de l'Empereur Charles cinquiesme, pour la restitution des droicts de Vltich, Duc de Vuirtemberg: estant entré es terres d'icelle duché, récontra ses ennemis, qui furēt rudement repoussez. Et comme il faisoit marcher la fanterie en auant, demáda aux auantcoureurs ou ils auoyent laissé leurs ennemis, auquel il fut respondu qu'ils estoient à Loffen, Soldats, dict-il, ie reçoý cela pour Pronosticatiõ de victoire prochaine, puis que nous auons des nouuelles que noz ennemis sont en fuitte.

C'estoit vsr de presage par allusion des noms: car Loffen signifie fuitte en Alleman.

FACETIE DVN GENTIL-homme de France.

PROPOS se meut en la presence de tresillustre seigneur Claude

Duc de Guise, touchant certaine bataille qui auoit esté donnée par François Roy de France, contre l'Empereur Charles cinquiesme. Le Duc de Guise s'adressoit de parolles à vn gentil-homme François, qui s'estoit trouué à la iournée gorgiasemēt armé, mesmement de greues & sollerets asserez, bien monté à l'auantage, & toutesfois n'auoit point esté veu au combat. Par mafoy luy respondit le gentil-homme i'y ay esté & me sera facile d'en faire preuue, voire en lieu ou vous n'eussiez, osé vous trouuer, Le Seigneur Duc prenant mal c'este parolle, se sentoit offensé de la responce: mais le gentil-homme avec grande risée l'appaisa, disant, Monsieur, i'estois avec le bagage, auquel lieu vostre magnificence & Seigneu-
rie

M
rie n
me n
Qui à
reco
parc
A
da

I Eha
I Ceil
ne re
à ce c
sainc
iurie
tour
siroie
rent
term
mais
mër,
brus
Le fo
Ma
me

rie n'eust daigné se cacher comme moy.

Qui à perdu honneur au faict, il le peut recouurer par la grace qu'il donne à sa parolle.

*APOPHTHEGME
du Seneschal de Champagne.*

IEhan Seigneur de Ionuille, conseilant au Roy Sainct Loys de ne retourner en France iusques à ce que ses guerres en la Terre saincte, fussent mises à fin: fut iniurié d'aucuns Seigneurs d'autour la personne du Roy, qui desiroient leur retour, & l'appellerent Poullain, qui estoit lors vn terme d'iniure entre les paisans: mais il leur replicqua courtoysément, i'ayme mieux estre Poullain brusque que cheual recreu.

Le Poullain brusque peut oster foy & son Maistre hors de peril: & le cheual retif met foy & son Maistre en danger.

FIDELITE DV ROY

Sainct Loys.

A Pres qu'on eut payé deux cens mille liures aux Sarrazins, pour la rançon du Conte de Poitiers, frere du Roy Sainct Loys, pris en la terre sainte, Messire Philippes de Montfort rapporta au Roy, que les Sarrazins s'estoyent mescontez en leur recepte de dix mille fracs. A l'heure mesme le Roy le fit iurer sur sa foy de les faire payer, ce qu'il feit: & ne voulut iceluy Seigneur Roy s'elongner du port de mer, ou il s'estoit embarqué pour son retour, iulques à ce que la somme fust deliurée.

Si nous gardons la foy vers les estrangers
& infidelles, de combien plus la devons
nous garder enuers les Chrestiens!

P A

*PAROLLE ARGVE
de la Dame de Heluin.*

COMME on tenoit conseil dās
la ville de Gand, pour marier
la Princesse Marie de Bourgon-
gne (fille du Duc Charles, qui
mourut deuant Nancy) avec le
Dauphin, fils du Roy Loys vn-
ziesme qui depuis fut dict Char-
les huitiesme du nom Roy de
France: lequel alors estoit enco-
res bien ieune. La dame de Hel-
uin premiere dame d'honneur
de la Princesse, dict: Nous auons
necessité d'vn homme, & nō pas
d'vn enfant: car ma maistresse est
bien femme pour porter vn en-
fant dont le pais à besoin.

Ce propos de porter enfant à deux intel-
ligences, ou estre mariee à hōme pru-
dent & sage, ou que du mariage soit

vn enfant de vertueuse condition. A ce propos est conforme la sentence de Salomon. La terre est debile de laquelle le Prince est enfant, cela s'entend d'aage ou de sens.

*FACETIE DV CUYSI-
nier du Duc de Milan.*

LE Duc de Milan, estant assié-
gé dans vn chasteau par les
Florentins, vn iour qu'il prenoit
son repas, ne trouuoit aucune
viande bonne selon son goust,
pour raison dequoy il tena son
Cuyfinier & se facha à luy. Mais
le Cuyfinier prôpt à deffendre sa
cause, luy respondit (apres autres
excuses) Monsieur, les viandes
sont bien appareillées: mais les
Florentins vous degoustent.

L'homme qui à crainte en guerre, toutes
choses luy tournent en facherie.

R E

*REMONSTRANCE
de Talbot à son fils.*

L Es François soubz le Roy Charles septiesme, ayans mis le siege deuant Chastillon occupé par les Anglois l'an mil quatre cens cinquante trois. Talbot capitaine & Lieutenant à Bordeaux, pour le Roy d'Angleterre sortit de Bordeaux pour leuer le siege des François, Le combat eschauffé, & la perte tournant sur les Anglois le Seigneur Talbot dict à son fils: Mon amy sauuez vous, & vous reseruez pour vn autre temps: quant à moy, ce me fera hōneur de mourir icy apres tant de victoires par moy obtenues par le passé: mais si vous demourez en ce conflit, ce vous sera petit honneur, lequel par fuite vous pourrez accroistre à l'auenir,

uenir, vous reseruant à plus haultes 'entreprinses pour la nation Angloise.

Ce fut vne parolle d'un vray gentilhomme de sa nation, toutesfois le fils ne l'ayant voulu croire, tous deux y deuenirent.

A P O P H T H E G M E
d'un Anglois.

LEs Anglois estans chassez de France par le Roy Charles septiesme, ainsi qu'ils vouloyent passer la mer, les François par mocquerie demanderent à vn Capitaine Anglois quand ils reuiendroyent faire la guerre en France, il respondit, Ce sera quād voz pechez seront en plus grand nombre que les nostres.

Noz pechez irritent l'ire de Dieu, iusques à nous enuoyer la guerre, la famine, & la pestilence.

B O N



dire, q
secret.

LA
la

CO
de No
Long
riée à
d'Aui
de Hu
icelle
des no

BONNE OPINION
des Venitiens.



Es Venitiens sont fort secrets en leurs conseils & deliberations, & ont coustume de dire, qu'un bon conseil, tât soit-il secret, est souuent desrobé.

LA RESPONCE DE
la Duchesse de Normandie à son mary.

Gonnor Damoyfelle, amye par le passé de Richard Duc de Normandie fils de Guillaume Longue Espée, estant depuis mariée à iceluy Duc, apres le trespas d'Auine sa premiere femme, fille de Hugues le Grád Côte de Paris: icelle Gonnor la premiere nuit des nopces, estat couchée avec le
Duc,

Duc, luy tourna le dos, Le Duc esmerueillé de ceste maniere de faire, luy dit, vous auez tant de fois couché avec moy, & ne vous vey onques faire ainsi: Elle respōdit, Certes, mon amy, au parauāt ie couchois en vostre liēt, & faisois vostre volonté: mais maintenant ie couche dans nostre liēt, ou ie me puis reposer sur lequel costé qu'il me plaira.

Le lit de mariage est propre & commun a l'homme & à la femme, comme aussi font les autres meubles.

LA CONSTANCE
d'Elizabeth fille du Roy
de Boheme.

ELizabet fille de Vécessae Roy de Boheme, estāt amenée honorablemēt en la ville de Spire, pour estre espousée à lean fils aîné

né de l'Empereur Héry septiesme & voyant qu'on differoit à celebrer les nopces, fit si secrette enqueste, qu'elle sceut que si long delay prouenoit de ce qu'elle estoit soubcōnee enuers l'Empereur de n'auoir gardé sa virginité: car à dire vray elle estoit de grā de beauté par dessus beaucoup d'autres dames. Sçachāt dōques à quoy il tenoit, se despouilla toute nue, & demoura couuerte seulement d'un manteau de toille fine assez aisé à oster, En ceste forme se presenta à l'Empereur, luy disant, Sacree maiesté, ie prouueray tout maintenant ma virginité par la visitation de mon corps, & examé faiçt par sages & honnestes dames, & iamais ne remueray le pied d'icy que vous n'ayez osté le soubcō, qu'avez sur moy. L'empereur estonné, de crainte

ne

ne la peut iamais destorner de son intétiō, quelque excuse qu'il sceust prendre par quoy fut contrainct de la faire visiter, Et estant trouuee entiere & inuiolee virge, la fait espouser à son fils.

La vertu est tousiours forte, & ne peut iamais estre vaincue.

*R A I S O N S A G E -
ment alleguee par le fol du
Duc d'Autriche.*

LVpolde Duc d'Autriche, faisant la guerre contre les Suisses alliez à l'Empereur Loys de Bauieres: & ayant assemblé sous la charge d'aucuns Capitaines, des estats d'Almagne, le nombre de vingt mille hommes, que de pied que de cheual, pour les deualizer, fait assembler le conseil pour deliberer par quel chemin

on

on entreroit en leur país. Le cō-
 seil pris, le fol du Duc nōmé Ku-
 ne de Stocken, qui estoit presēt,
 & auoit ouy la deliberation, leur
 dict (en son habit & contenance
 de fol) Vostre cōseil ne me plaist
 point: car vous tous ensemble a-
 uez cōsulté par quel moyé nous
 entrerons en leur país, mais au-
 cun de vous n'a donné conseil
 en quelle maniere nous en sor-
 tirons.

Ce n'est pas tout que belle entrce, s'il n'y
 à heureuse issue.

BONNES CONDI-
 tions de l'Empereur
Theodosian.

L'Empereur Theodosian, ne
 vouloit estre seruy de serui-
 teurs orgueilleux & trop braues,

moins encore des exhôtez, mutins, dissoluz, seditieux, & temeraires en parolles; Et disoit que le Prince ne sera jamais aymé de son peuple, ny obey de ses suiets, ce pendât qu'il permettra à l'entour de luy des seruiteurs presumptueux & arrogans, officiers ambitieux & auares, familiers des-honnestes & imprudens, & doubles en cueur & langue.

Au seruiteur cognoist on le Seigneur, & de tel maistre tel valet.

*SENTENCE DE L'IM
peratrice Sophie.*

Tibere estat constitué au gouvernement de l'Empire Romain, au lieu de l'Empereur Iustin, & deuenu malade: Sophie femme d'iceluy Iustin, faisant vne harâgue à Tibere (qui estoit prince tressiberal) luy dit entre autres
pro

propos ceste sentence, Il vault mieux, & est plus doux à supporter q̄ le Prince soit mauuais homme & bon Prince, que mauuais Prince, & bon homme.

Ce nom de Prince regarde generally la Republique, pour tous: & le nom d'homme s'estend seulement iufques à la personne, pour luy mefme.

P A R O L L E S B R A V E S
du Seigneur d'Assier.

Aques de Genouillay seigneur d'Assier, dict Galeot, grand maistre de l'artillerie du Roy Loys xij. voulant aller à Mitilin, contre les Turcs, sous la charge de Monsieur de Rauastin, & disposant de ses affaires pour son voyage, fut admonesté de ses amis, de faire son testament, & ordonner de sa sepulture, s'il aduenoit qu'il fust occis

en ceste guerre: ausquels il respōdit, Qu'ay-ie à faire de me foucier ou ie seray enterré, ny par qui? auray-ie pas assez de pionniers à l'entour de moy qui ne me laisseront sans enterrer, si de fortune ie y demeure.

Son fils prenant congé de luy, pour se trouuer à la iournee de Serizoles contre l'armee de l'Empeur Charles cinquiesme, il luy dit: Vous ne ferez pas assez à temps à la bataille, Le fils luy respondit, le m'y en iray en poste. Le pere repliqua, Ferez vous aller voz cheuaux & porter voz armes en poste? Non (dict le fils) quand ie seray là, ie trouueray armes & cheuaux. O pauvre homme (dict le Seigneur d'Assier) Voulez vous aller chercher la mort en poste.

Com

Comme s'il luy eust dict. Vous ne trouuez
là armes ny cheuaux propres pour
vostre personne, qui sera cause de vo-
stre mort:& de faiët il y mourut.

SOTTE PAROLLE
des Ambassadeurs de Venise.

Les venitiens enuoyerët deux
ieunes Ambassadeurs à l'Em-
pereur Frideric, ausquels il ne
voulut dōner audience:ils voulu-
rent sçauoir pourquoy, & entēdi-
rent que c'estoit la coustume d'é-
uoyer vers l'Empereur des hom-
mes aagez, & non si ieunes sans
barbe, ils firent supplier l'Empe-
reur qu'il leur permist de luy dire
quelque parolle nō concernant
leur legatiō, Et apres qu'il leur eut
accordé, ils luy dirët, Sacree ma-
iesté, Si la Seigneurie de Venise
auoit opinion que la science &

prudence eust seulement sa demeure avec les barbes, elle eust enuoyé par deuers vous deux boucs pour Ambassadeurs.

A la verité la parolle d'un Ambassadeur est beaucoup mieux auctorisee, quand il à aquis l'agé, prudēce & experience: & monstrerent ces ieunes ambassadeurs pour leur parolle estre vraye l'opinion que l'Empereur auoit d'eux.

F A C E T I E

de Dante.

LE Poète Dante demanda à vn Contadin de Florence, quelle heure il estoit, lequel luy respondit assez lourdement, qu'il estoit l'heure que les bestes alloient boire, Dāte soudainement luy dict, Que fais-tu donques icy, que tu n'y vas.

Par les betes qui vont boire, il entendoit les cheuaux.

PRV

PRVDENTE DECI-
sion d'un gentil-hom-
me de France.

DEux gentils-hōmes Frā-
çois parlans du duel &
combat singulier, s'il est
permis ou non, par les loix: L'un
d'eux va dire, qu'il ny' à point de
conference entre les liures &
l'espee, L'autre respondit, Nous
qui viuons en l'Eglise Latine, cō-
me Chrestiens, sommes obligez
aux loix qu'elle nous ordonne:
& les garder & confirmer avec
l'espee, la quelle ne doit estre des-
gainee que pour ceste cause.

Les loix humaines permettent le duel, les
loix diuines le probibent.

SENTENCE DV
Chancellor de France.

Comme on parloit en la pre-
sence d'Anthoine du Prat

Chancellor de Fráce, de la guerre du Roy François pour la recouráce de Milan: & qu'aucuns dissent qu'il eust esté de besoin que Milan fust du tout perdu & ruyné, pour le dómage qu'il portoit aux Fráçois: il respódit, Il est nécessaire que Milá demeure ainsi: car il sert d'une purgation au royaume de France, pour oster les mauuaises humeurs des hommes gastez & desbauchez, qui le porroyent corrompre.

C'est la mesme sentence de Scipion l'Africain, en parlant des Romains & de Carthage.

P A T I E N C E D V

Seigneur SForce.

VN cheualier de Nola vint rapporter au Seigneur SForce, qu'un gentil-homme nommé Tar

ra

taglia, avec toute espece de villanie, auoit dict mal d'iceluy SForce, en vn bâquet, & affirmoit ce rapporteur sa parolle avec iuremens souuēt reiterez, à fin destre creu. Le Seigneur SForce luy dict: Mon amy, il n'est de besoing de te tant trauailler pour me faire croire ce que tu dicts: comme ainsi soit que Tartaglia ne parle iamais d'autruy qu'il n'en die mal: & est bien à croire qu'alors il vîa de toute l'impetuositè de mal dire, avec plus grand rage, & plus librement, se trouuant en lieu commode à ce faire.

Par ceste responce il aduertit le rapporteur qu'il ne se sentoit point blasiné de Tartaglia: car il estoit mesdisant ordinaire, & en auoit acquis le nom: & aussi que l'yurongnerie luy faisoit dire: car il estoit suiet à boire.

APOPH

A P O P H T H E G M E

de luy.

Estant iceluy SForce espoué
 Eté des embusches & armées
 de Paolo Orfino, sortit de la cité
 de Romme, & s'alla camper en
 la forest d'Aglio. Le Cardinal de
 S. Ange Ambassadeur du Pape,
 alla par deuers luy pour luy per-
 suader de retourner, par promes-
 se de seureté: & entre autres pa-
 rolles luy dict, Seigneur SForce,
 aurez vous peur d'un Ours, vous
 estant à seureté sous la colonne?
 (Or estoit le Pape de la maisō des
 Colonnais) SForce sur le champ
 luy respondit, Monsieur, vous
 sembleroit-il point que ie fusse
 fol tout à fait, si ie me fiois au se-
 cours d'une colonne de mabre
 fourd? & ie nauray point de peur
 d'une grande beste, terrible de
 dents

dets & ongles, laquelle chemine
comme font les hommes?

Par ceste allusion de noms il demonstra
le secours lointain & tardif du Pape,
& despeignit le hault courage & les
forces de Paolo Orsiano son ennemy.

E P I T A P H E D E
Charles Duc de Bourgongne
qui fut tué deuant Nancy en
Lorrayne l'an mil quatre cents
septante & sept.

Te piguit pacis, t'aduitque quietis in vita.
Hic iaces Carole, iamq; quiesce tibi.

Il n'eut oncques en sa vie vne bonne heu-
re de repos comme tesmoigne Philip-
pe de Commines en son histoire.

T A X E D E T R O I S
Nations.

Quelque Seigneur souloit di-
re qu'il se falloit dōner gar-
de d'vn Italien rousseau, d'vn Frā
çois

çois blanc, & d'un Allemât noir.

BELLE SENTENCE

*de la Royne d'An-
gleterre.*



Atherine de'Espagne, femme de Henry Roy d'Angleterre, huitiesme du nom, disoit qu'elle aimoit mieux vne fortune temperee & moyenne, que trop douce ou trop aigre: toutesfois que si elle auoit à choisir de l'vne ou de l'autre, elle prendroit plustost la triste q̄ la ioyeuse: porce(disoit-elle) que les infortunez n'ont iamais default de consolation, & aux fortunez & prosperes default bien souuent l'entendement, & le iugement de raison.

DV PRESIDENT DE
Morwiller.

Philippe de Moruiller, President au Parlement de Paris, au téps du Roy Charles septiesme, pour quelque enuie cōceüe contre luy par les conseillers de la court fut mal voulu d'iceux, & se retira vers le Roy, lequel ainsi que l'occasion si offrit le pourueut en l'estat de Premier President. Quelque temps apres estât venu en parlement tenir le siege, & estant assis en la place de souueraineté, il commença son oraison ainsi, & bien à propos.

Lapidē quē reprobauerūt adificātes, hic factus est in caput anguli.

Monsieur de Saint Romain, lors procureur general du Roy pourluyuant le texte de Dauid, respondit sur le mesme propos. *A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris.*

FACETIE DV FOL

du Roy Alphonse.

Alphonse, Roy de Naples, auoit en sa court vn Bufon, (c'est à dire plaisât, ou fol de prin ce) lequel mettoit en escrit d'as vn liure toutes les folies (au moins qui luy sembloient telles) des Seigneurs, gentils-hommes, & autres de son temps, & hantans la court, Aduint q' le Roy Alphōse ayant vn more en sa maison, l'enuoya au pais de Leuant, avec dix mille ducats, pour y acheter des cheuaux. Le Bufon adiousta ce faict en son liure, comme l'estimant folie. Quelques iour apres, le Roy Alphonse demanda au Bufon à voir son liure, pour ce qu'il y auoit assez de temps qu'il ne l'auoit veu : En lisant dedans, trouua à la fin d'iceluy, l'histoire

stoire de luy & du More, & des dix mil ducats. Le Roy courroucé demanda à ce plaissant pourquoy il l'auoit mis dans son liure? Pource (dict le Bufon) que tu as faict vne grāde folie d'auoir baillé tes deniers à vn estrangier que tu ne verras iamais. Et s'il reuiet (dit le Roy) & amene les cheuaux, qu'elle folie est-ce à moy? Alors qu'il sera reuenu (dict le Bufon) j'esfaceray ton nom du liure, & y mettray le sien: car alors il sera plus fol que toy.

Les fols disent souuent ce dont les sages se taissent & n'osent reueler.

MAGNIFICENCE

du Roy d'Angleterre.

C^{IN}iton Roy d'Angleterre, qui regnoit enuiron l'an mil vingt cinq, fut de si haut cueur &

R

ma

magnifique, qu'il fit dresser & eriger son siege royal au mylietu de la mer, Et ainsi que le flot de la mer dresseoit ses vagues vers le throne, il dit tout hault à la mer, Tu es ma suiette, & la terre ou ie suys assis est à moy, & pource ie te deffen de monter sur ma terre, ni mouiller les mēbres & vestemens de ton Seigneur, Toutesfois la mer en mōtant luy mouilla ses pieds. A cause de quoy il se recula en arriere, & dit, Or sçachent tous hommes, que toute puissance humaine n'est que vanité. Et n'est aucun digne de porter nom de Roy, si non celuy, au commandement duquel le ciel, la terre, & la mer par loix perpetuelles obeissent.

L'INTERPRETATION
facetieuse d'un gentil-hōme

Ital

Italien sur les noms de deux Papes.

Lors que le Pape Alexandre sixiesme mourut, & que Nicolas cinquiesme auoit esté crée Pape, aucuns gentilshômes Italiens se pourmenans en la salle du Pape, deuisoient de la mort de l'un, creation de l'autre, & de leurs conditions. Entre eux estoit Messer Antonio Agnello, qui de bonne grace dict à sa cōpagnie, seigneurs ne vous empeschez point en diuers iugemens des deux Papes : car ie croy que ces deux inscriptions nous esclarciront noz doutes. Et ce disant dressa les yeux sur l'une des deux portes de la salle, & s'arrestant, leur monstra du doigt vne inscription telle.

ALEXANDER PP. VI. qui signifie, Alexandre Pape sixies-

me du nom: Voyez (dict il) que veult dire ceste escriture. *Alexander Papa. VI.* Nest-ce pas à dire qu'Alexandre à esté Pape par force? Voyons apres si nous pourrons entendre quelque chose du nouveau Pape. Et se tournât comme d'aventure vers l'autre porte, monstra ceste inscription *N. P. P. V.* qui denotoit Nicolas Pape cinquiesme. O Seigneur Dieu (dict il) voyci mauuaises nouvelles: ceste lettre ne veult autre chose dire sinon *Nihil Papa ualet.*

Ceste sorte de plaisans mots à quelque chose de gentil, si est ce qu'il conuient mal à homme de reputation, d'interpreter vn propos d'honneur à faulse intelligence.

A C T E H O N O R A -
ble d'un Seigneur d'Italie.
 VN

VN Seigneur Italien, surnommé le grand Capitaine, s'estat mis à table, voyant deux gentilshommes qui auoient tresbien seruy à la guerre estre debout en la sale, par ce q̄ les sieges estoient occupez, se leua à l'instant & fit leuer tous les autres & faire place à ces deux là, en disant, Dónez lieu à ces deux gentils-hommes pour manger: car s'ils n'eussent esté en la cõpagnie, nous autres n'auiõs maintenant que manger.

Les bienfaisans doiuent receuoir les premiers hõneurs, outre les recompenses.

L A M O C Q V E R I E
qu'il fit à vn gentil-homme.

ICeluy voyant venir vn sien gentilhomme au deuant de luy bié en ordre & richemét armé, apres la iournée de la Serignolle, &

R 3 que

que les affaires estoient à seureté,
il dit à sa compagnie, Nous ne de-
uons desormais auoir peur de la
tormente: car S. Herme nous est
apparu.

Il le piqua & taxa de lascheté, pour estre
venu trop tard apres besongne faite: car
en Italie le vulgaire à esté à ceste opiniõ
que ce saint Herme apparoit aux mari-
niers apres que la tourmente de mer est
passee.

DE LVY MESME.

Il dit aussi à Diego Garfia gen-
til-hõme Espagnol, qui le con-
seilloit de s'oster d'vn lieu dan-
gereux ou l'artillerie battoit: Puis
que Dieu n'a point mis de peur
en vostre courage, ne la veuillez
mettre au mien.

DV FRERE DV

grand Turc.

Estant Gein Ottoman frere
du grand Turc prisonnier à
Rome,

Rome, & voyant iouster les gentils-hommes d'Italie, disoit, que ceste maniere de tournoy, luy sembloit trop, pour faire en ieu, & peu pour faire à bon escient.

On louoit en sa presence le ieune Roy Ferrand de Naples, pource qu'il estoit fort agile & dispos de sa personne, pour courir, saulter, voltiger, & exercer autres apertises de corps il dit, qu'en son país les esclaves faisoient tels exercices, mais les ieunes Seigneurs apprenoient à faire liberalité, & par ceste vertu se rendoyent plus recōmandables. Liberalité est la vertu, par laquelle le Prince s'entretient en amour avec ses suiets & les estrange.

TAXE FACETIEVSE
du Marquis de Mantouë.

LE Marquis Federic de Mantouë, seant à table entre plusieurs

sieurs gentilshômes, l'un d'eux, apres qu'il eut mangé tout vn po tage, se mist à humer le brouët qui en restoit, disant par vne ma niere d'excuse, Monseigneur, par donnez moy: Soudainement le Marquis luy respondit, Deman dez pardon aux pourceaux: car à moy vous n'avez point faict d'in iure.

C'est reprendre ioyusement vn homme, faisant semblant ne le vouloir point reprendre.

COMPARAISON

de Jean de Gonzague.

LE Seigneur Jean de Gon zague iouant & perdant son argent à trois dez, vit que ton fils Alexandre se fachoit de la perte: lors dict à aucús gen tils-hommes la presens, On trou ue escrit que Alexandre le grand lors qu'il estoit enfant plora pour

ce qu'il entendoit que le Roy Philippes son pere auoit obtenu la victoire d'une bataille, & conquis vn royaume. Et quand il fut interrogué, pourquoy il ploroit, il respôdit, que son pere gaigneroit tant de païs, qu'il ne luy laisseroit rien à gagner. Tout au contraire (dit il) Alexandre mon fils est prest à plorer, voyant que ie perds, pour ce qu'il doute que ie perde tât, que ie ne luy laisse rien à perdre.

Ceste comparaison à deux fins contraires, & toutesfois son energie luy donne grace.

MOT PICQVANT
de Raphael à deux Cardinaux.

L'Excellent peintre Raphael
d'Urbain, escoutât deux Cardi-
naux, dont il estoit priuë, lesquels

R S pour

pour le faire parler reprenoyét en sa presence la faulte en vn tableau qu'il auoit fait, ou S. Pierre & S. Paul estoient peints, & disoient, que ces deux images auoyent le visage trop rouge, Il respondit soudainement, Messieurs ne vous esbahissez point pour celà: car ie les ay peints, ainsi qu'ils sont au ciel: & ceste rougeur leur vient de la honte qu'ils ont de voir l'Eglise ainsi mal gouuernée par tels hommes que vous estes.

Ainsi d'un mesme propos est picqué celuy qui veut picquer son compagnon.

BON ADVIS DE

Laurent de Medicis.

LE Seigneur Laurent de Medicis, ne scachant cōment corriger la trop grāde liberalité de son fils Cosme de Medicis, lequel donnoit des excessiues sommes d'or

&

& d'argent à ses fauoris, ne voulant son fils estre noté de prodigalité, & luy d'auarice, & aussi ne luy en voulant tenir aucun propos de peur de le facher, s'aduifa d'vn subtil & honneste moyen, c'est qu'il commanda à son argentier, que quād son fils luy demanderoit de l'argent, qu'il ne luy refusast, à la charge toutesfois que le dict Seigneur Cosme conteroit l'argent luy mesme. Le fils donques ayant demandé huit mil ducats à l'argentier, pour en faire present à quelque personnage, l'argentier luy dict, que volontiers il les luy deliureroit, à cōdition que ledict Seigneur les cōteroit luy mesme, ainsi qu'il luy estoit enchargé, par le Seigneur Laurent. Cosme acceptāt l'offre, se mist à cōter les ducats & n'en ayant encores conté deux mille,

com

commença à s'ennuyer, pource que ce luy sembloit autant de temps perdu, n'estât à ses plaisirs accoustumez, en sorte qu'au mylieu du cōte il laissa tout là, se recueillât en luy mesme que la somme estoit trop grande. Et delibera deslors n'estre plus si prodigue.

CONSEIL DE COSME de Medicis.

A Vcun auoit obtenu vn office pres de Florence par le moyen du Seigneur Cosme de Medicis, auquel il demandoit son aduis du moyen qu'il deuoit tenir pour se bien gouverner en son estat. Le Seigneur Cosme luy respondit, Vests toy d'escarlate, & parle peu.

L'homme qui parle peu ne peut estre argué de follie, & le bel habit (fust-il vne beste) luy accroist sa reputation: mais
des

les hommes de bon cerueau en sçauent
bien trouuer la difference.

MOT DE BELLE
defaicté du Pape.

L'Euesque de Seruie, pour es-
sayer la volonté du Pape, &
obtenir de luy quelque chose, luy
dict, Pere saint, on dict par tou-
re la ville de Rome & au palais,
que vostre sainteté m'a faict gou-
uerneur de Rome. Le Pape respõ-
dit, Laissez les dire, ce sont mau-
uais paillards, & n'en ayez point
de doute : car vous trouuerez
qu'il n'en est rien.

C'est respondre franchemēt contre la vo-
lonté du demandeur, & quasi avec vne
consideration douteuse & suspenduee.

LA MORT DV
chancellor de Milan.

LOys SForce estant au cha-
steau de Milan, & sentant ve-
nir

nir l'armée du Roy Loys douziefme pour l'assieger, demanda à Messer Sico, son Chancelier, quelle chose pourroit garder & deffendre son chasteau contre les François il respondit, *l'Amor de gli buomini.*

Le Duc espluchant trop ceste parolle, scachant iceluy Chancelier estre bié aymé des Milannois, entra en souspeçon de luy, qu'il ne luy ostast sa principauté. Et pour mettre son esprit à repos luy feict trancher la teste sur vn eschauffault en la place publique. Le Chancelier, auant que mourir se complaignant de la cruauté dudit Loys dict ces mots: *Ame il cappa, à te il staro.* Voulant dire, tu me fais oster la teste: mais on t'ostera la Seigneurie. Cela fut verifié: car tost apres ayant perdu l'estat & chasteau de Milā, fut

fut mené prisonnier en France.

L'amour des suiets est la ferme colonne du Seigneur: car là ou haine regne, Seigneurie n'a point de seureté. Aussi beaucoup d'hommes à la mort predissent choses qui aduiennent, & bien souuent par vengeance diuine.

DICT DV PAPE

Alexandre sixiesme.

Quand le Roy Charles huitiesme passa au royaume de Naples, qu'il conquesta en peu de temps, le Pape Alexandre sixiesme, qui lors viuoit, dict, Les François sont venuz en ce país avec les esperõs de bois, & de la croye en la main des fourriers, pour marquer les logis, sans autre peine.

Les esperõs de bois sont petites broches ou bastons que les pages mettent à leurs talons, quand ils sont montez sur des mules. Et peu de fois les François ont mis le harnois sur le dos en
 faisant

faisant ce voyage. Toutesfois aucuns Italiens ont escrit qu'au venir les François sont plus durs qu'hommes: mais à leur retraicte sont moins que femmes, Si est-ce que plusieurs les ont expérimentez autant gens de guerre à la fin, qu'au commencement.

R E S P O N C E D U

Conte de Nansot.

LE Conte de Nansot, Lieutenant de l'Empereur Charles cinquiesme, ayant assiegé la Ville de Peronne tenant pour le Roy François: la Royne de Hongrie, seur & regente des pais de l'Empereur enuoya lettres audit Conte, qui contenoient qu'elle s'esbahissoit comme il estoit si longuement deuant Peronne, qu'on estimoit n'estre qu'un petit colombier; Il luy rescriuit qu'à la verité ce n'estoit qu'un colombier: mais que les pigeons, qui estoyent dedans,

dedans, estoient fors & difficiles à prendre.

Tant plus vne forte place est petite, d'aurant est elle mal aysee à gagner, & facile à garder, quand ceux de dedans sont bien aguerris.

*DV SEIGNEUR DE
la Trimouille.*

LE Roy François, alloit ordinairement à la messe en sa chappelle, & le seigneur de la Trimouille alloit en l'Eglise prochaine du lieu. Quelqu'un luy demanda qu'il n'alloit ouyr messe en la chappelle du Roy, Il respondit, ie veux aller la ou est mon grand Maistre.

Le grand Maistre est nostre Seigneur Iesus Christ.

*ACTE DE LA DV-
chesse de Bourbon.*

ON dit qu'une Duchesse de Bourbon, auoit en sa maison

s

vne

vne Damoyfelle, laquelle par amour se laiffa aller, & deuint enceinte. Eftant arguee & reprise de fa faute, dict pour fe purger, qu'vn gẽtil-hõme de la maifon l'auoit efforcee & violee contre fon vouloit, Legentil-homme vint en la prefence de la Duchefse s'enexcuser, la Duchefse print l'efpee d'iceluy, & la bailla en la main dextre de la damoyfelle accusante, retenant le fourreau en fa main, & luy dit: Mettez l'efpee en ce fourreau, Et cõme elle fe mettoit en deuoir de l'y mettre, la Duchefse tenãt le fourreau varioit fa main çà, & là, telle mēt que la damoifelle ne la peut rengainer, Alors la Duchefse luy dict, Si vous euffiez anfi fait cõme ie fais de ce fourreau, vous ne fuffiez pas tombee en l'inconuenient ou vous eftes.

Il est impossible qu'une femme soit efforcée contre son vouloir, quelque chose qu'on die de Lucesse.

AUTRE ACTE DVNE
Duchesse.

Ay ouy reciter vn autre acte excellent & digne de consacrer à la memoire. Vn grand prince de France par le conseil des siés, & avec dispense du Pape, auoit separé sa femme d'avec luy, pource qu'elle estoit inhabile d'auoir lignee de son corps, & s'estoit remarié à vne autre. Vn temps apres, ce Seigneur ayant souuenance de sa premiere espouse, luy enuoya au iour des estrenes vne riche & precieuse robbe, par vn gēti-hōme son familiar qui luy presenta le mesme iour. La princesse receuāt la robbe, interroqua lōguemēt le gētil-homme, si c'estoit son mary mes-

me qui luy faisoit tel present : & ascertainee de luy qu'elle luy estoit enuoyee de la part de son mary, la decoufit elle mesme, & separa le corps d'avec le bas, Puis baillât au gentil-homme la haulte partie de l'habit, luy dict: Mon amy, vous remercierez vostre maistre de l'amitié qu'il continue enuers moy, & luy reporterez ceste partie de robbe luy disât de par moy qu'il garde bié le hault, & ie garderay tresbien le bas, si longuemét que Dieu me prestera la vie.

En cest endroit y à equiuoque, & vouloit dire la princesse, qu'elle garderoit la chasteté tout son viuant, sans soy remarier: ce qu'elle fit avec patience & ferme constance.

DICT CHRESTIEN

de l'Empereur Charles
les cinquiesme.

Après

A Pres la victoire obtenue par l'Empereur Charles cinquieme contre le Seigneur Iehan Federic Duc de Saxe, electeur de l'Empire, qui demoura prisonnier en celle iournee: L'empereur publiquemēt dict: le ne puis dire comme Iules Cesar, *Veni, Vidi: Vici:* ains seulement ie dir ay, *Veni, Vidi, & Dominus Deus uicit.*

Ce fut la parolle d'un vray Prince Chretien, donnant à Dieu l'honneur de la victoire cōme de vray il appartient. Ces parolles latines furent dictes par Iules Cesar, apres qu'il eut conquesté les Gaules.

BRAVE RESPONCE
du Conte d'Anguien.

FRançois de Borbon Conte d'Anguien, estat pour le Roy François en Piemont contre l'armee de l'Empereur Charles cin-

quiesme, dont estoit chefle Marquis de Guast. Iceluy Marquis, mada audit Seigneur d'Anguié, (quiestoit ieune) qu'il auoit labarbe trop petite, pour auoir la hardiesse de le cōbattre; Le Seigneur d'Anguien, luy fit sçauoir pour responce, que les barbes des François ne trāchoiēt ne cōbattoiēt, ains q̄c'estoit l'office des espees, avec lesquelles il cherchoit la bataille.

Il y a beaucoup d'affaires ou lon ne doit regarder à l'aage, mais à la prudence & experience.

M O T A G V E T

plaisant du fol du Mar

quis du Guast.



Vant que donner ceste bataille qui fut à Serizo les, iceluy Marquis se persuadant la victoire, donna à vn sié plaisant vne anime doree,

& vn

& vn cheual d'Espagne, luy promettât en oultre (pour plaisir, & de grace) cinq cents ducats pour aller dire le premier les nouvelles de la victoire à la Marquise sa femme. Il auint de bonne fortune que les François gagnerent la iournee, & fut l'armee de l'Empereur defaict. Entre les prisonniers Espagnols, fut trouué ce plaisant du Marquis, leq̄l pour estre ainsi bien monté & armé on cuidoit estre quelque grand Seigneur, ou Cheualier, Et estant mené deuant le Seigneur d'Anguien, il le cogneut apres l'auoir interrogué, & luy demandât qui l'auoit mis en si bon ordre, il respondit, Monsieur le Marquis m'a donné le cheual & les armes, & me deuoit bailler d'auantage cinq cets ducats pour aller dire à ma Dame la Marquise les premieres nouue-

les de sa victoire: mais ie croy
que le Marquis à voulu gagner
son argét luy mesme, & qu'il y est
allé en persone.

Il se promettoit bien la victoire, puis que
les histoires contiennent qu'on trouua
parmy son bagage plus de quatre mille
cadenats de forçaires, qu'il auoit fait
aporter (ainsi qu'on disoit) pour en-
uoyer les François en galeres: mais tout
ce que l'homme pense n'aduiet pas.

D'VN PARMISAN

qui se sauua subtilement.

VN homme d'armes Parmi-
san passant par Saluces arri-
ua en la place publique, au mi-
lieu de la quelle est dressée vne
haute colonne, sur laquelle est
posée l'aigle imperiale, Et dres-
sant la veüe attētiuemēt en haut,
comme s'il se fust esbay, commē
ça à dire par mauuaise impreca-
tion; O que grand mal puisse ve-
nir à celuy qui t'a mise si haut.
Plu

Plusieurs assistans, qui se pour-
 menoient en la place, aduertirét
 le magistrat des parolles que ce
 Parmisan auoit dictes: lequel fut
 amené en iustice, & interrogué
 s'il auoit dict les parolles, qu'on
 luy imposoit, Le Parmisan con-
 fessa l'auoir dict, & ce qui l'auoit
 meu à le dire estoit pource que
 l'aigle estoit trop haut erigee, Car
 (dict il) ie porte tant de reueré-
 ce & d'amor à l'aigle qui repre-
 sente la maiesté imperiale, que si
 elle estoit en bas ie ne serois ia-
 mais assouuy de l'embrasser &
 baiser. Par ceste respōce tournée
 contre l'intention de tous, il se
 sauua & sortit de la ville.

La necessité contraint l'homme à resueil-
 ler son esprit, & pour sortir d'un peril
 tourner sa parolle en double sens.

OPINION HONORABLE
de la Dauphine.



Arguerite fille du Roy
d'Escosse, & femme du
Dauphin, qui fut de
puis dict le Roy Loys vnziesme,
passant quelque fois par dedans
vne salle ou estoit endormi sur
vn bāc Alain Chartier, secretaire
du Roy Charles sepuesme, hom
me docte, Poëte & Orateur ele
gant en la langue Françoise, l'alla
baiser en la bouche, en presence
de sa compagnie. Et cōme quel
qu'un de ceux qui la conduisoient
luy eut dit: Ma dame, cela est trou
ué estrange que vous aues baisé
homme si laid: elle respondit: Je
n'ay pas baisé l'homme, mais la
bouche de laquelle sont issus tāt
d'excellēts propos, matieres gra
ues, & parolles elegantes.

Les

Les biens de lesprit sont à preferer à la beauté du corps, Aussi en vaisseaux de basses estoffes, sont maintes fois enfermées les precieuses liqueurs.

*LA SVBTILE RE-
queste de Iean de Meun,
pour se sauuer de la
fureur des Da-
mes.*



Cte tout contraire fit vne Royne de Frâce avec ses Dames, à leã de Meun premier poëte des François. Iceluy auoit cõposé ce tãt re nõmé liure du Rõmãt de la roze, dãs lequel il introduit vn ialoux, qui dit tout le mal qu'il est possible des femmes: à raisõ dequoy il tomba en l'indignation de la Royne & des autres Dames, lesquelles delibereront d'en prẽdre la vengeance. Vn iour la Royne par le moyen des autres Dames,
feict

feict tant qu'elle tint Iehan de Meun en sa puissance, & l'ayant tésé, iniurié, & menasé, pour auoir mesdit du sexe femenin, cō-manda aux Damoyelles, qu'il fust despouillé nud, & attaché à vne colōne pour estre foëtté par elles mesmes, Luy voyant que ses excuses, & raisons n'auoyēt lieu contre leur rage, supplia humblement qu'auant mettre leur ire à execution, il pleut à la Royneluy octroyer vne requeste, ce qu'il obtint avec grand difficulté. Ie vous prie (dict il) mes dames, puis que i'ay troué tant de grace enuers vous, de m'auoir enteriné ma demande, que la plus grand putain de vostre cōpagnie commence la premiere, & me donne le premier coup. Cela dict, se trouuerent toutes confuses, & le laisserent en sa liberté.

C'est

C'est quasi vne mesme parolle que dit Iesus Christ aux iuifs, quand ils accuserent la femme adultere.

*RESPONCE DV SEI-
gneur de Chabannes au Roy
Loys vnzieme.*



LE Roy Loys vnzieme, ayât donné charge à Balue Euesque d'Eureux d'aller faire & receuoir la monstre des hommes d'armes à Paris: le Seigneur de Chabannes, Grand Maistre de France, requist au Roy luy donner commission d'aller reformer les Chanoines de l'Eglise d'Eureux, Ceste charge (dict le Roy) ne vous est propre ny conuenable, cela apartiët aussi bien à mon estat (dict Chabannes) côme à l'Euesque d'Eureux d'aller mettre ordre en vne gendarmerie.

Cha

Chacun doit exercer l'estat à quoy il est
appellé, & ne s'entremettre de ce qui
ne luy conuient : & principalement les
Ecclesiastiques ne se doiuent empes-
cher des negoces seculiers.

HISTOIRE DE LA
raue donnee au Roy Loys
vnziesme.

ICeluy Roy estant encores Da-
phin, se tint quelque temps en
Bourgongne, pour la crainte de
son pere, pendant lequel, prenât
ses esbats au deduit de la chasse,
frequentoit souuent en la mai-
sonnette d'vn pauure forestier
nommé Conon (comme aucu-
nesfois les Princes prennet plaisir
avec les petits peuples) avec le-
quel prenât son repas il mägeoit
quelque fois des raues. Apres
qu'il fut Roy, le bon homme Co-
non (à la suasion de sa femme)
pour se sentir de la liberalité du
Prin

Prince, vint en Frâce, & apporta des plus belles raues de son iardin, pour en faire present audict Seigneur: mais par cōtrainte de viure il les mengea en chemin, reſte la plus groſſe. Eſtant arriué en court, fut congnu du Roy, qui le māda deuāt lui, auq̄l le bō homme ruſtique ioyeuſemēt preſenta la groſſe raue, Le Roy l'ayāt agrea ſeulement receuē, la feiſt enfermer par vn ſien familier entre ſes precieus choſes, Et apres auoir faiſt diſner le foreſtier, luy donna mil eſcus, & ainſi s'en retourna. Aduint quelque temps apres qu'vn courtiſan meu de vaine eſperāce preſenta au Roy vn cheual beau & bō en perfection, pēſant en auoir bōne recōpēſe, Le Roy aduiſant de quoy il le recompēſeroit, ſe ſouuint de la raue, laquelle eſtāt bien enueloppee en papier blanc,

blác, la bailla au courtifan, luy difant qu'il print en gré. Le gétil-hóme retorné en fon logis, pensant trouuer vn grád trefor, desploya le pacquet & ny trouuát qu'vne raue, alla faire plaincte au Roy, pensant qu'il eut prins vn pour autre, lequel luy respōdit, Pasque Dieu, i'ay bien acheté vostre cheual: car le present que ie vous ay donné m'a cousté mil escus.

Cest liberalité Royale de biē recēser les bonnes affections & longs travaux, & salarier les audatieux selon leurs merites.

REMONSTRANCE

d'vn President au

Roy Loys.

VN grand Seigneur de France voulát vser de force, entra en armes avec violence aux prisons

sons du Chastelet de Paris, pour
 en retirer vn gētil homme de fa-
 meux detenu prisonnier, & de
 fait l'emmena. Le Sieur de la Vac-
 querie, premier Presidēt au Parle-
 mēt de Paris, aduertuy du cas, s'en
 alla vers le Roy Loys douziēse,
 auquel (apres la reuerence faite) il
 dit: Sire, ie suis esbahy comme
 vous faites. Bōne chere, cōsidere
 quoy diēt le Roy; Pource (diēt il)
 qu'on vous à rompu le bras
 dextre, le ne vous entē point, diēt
 le Roy, Vostre bras dextre, dit le
 President, c'est vostre iustice, la-
 quelle on à rompue & brisee, Et
 luy cōta de point à autre cōme le
 fait estoit aduenu: dont le Roy
 fut marry, Et ayant fait venir le
 Seigneur par deuant luy il luy cō-
 manda de reparer la faulte, & luy
 en feict faire raison.

Iustice fait regner les Roys, & est la principale force pour garder vn royaume en son entier.

IVGEMENT DV

Roy d'Angleterre.

VN Roy d'Angleterre voyant deux gētil-hōmes se vouloit cōbatre à outrance, pour les armoyries de leurs maisons (car tous deux portoyent au chef de Toureau en leu escu) deuant qu'ils entraissent au cāp de bataille, appella l'vn & l'autre chacun à part secrettemēt, & leur dict: A ce que ie puis voir & entēdre, vne seule chose vous induit à cōbatre, c'est que l'vn ne peur souffrir que l'autre porte les armes de sa famille. Si doncque ie puis tant faire, que vōtre aduerfaire porte armoyries differētes des vostres, estes vous pas cōtens de vous abstenir du cōbat? Quād chacū d'eux separee

pareement se fut cōsenti le Roy
 par vn Herault fait crier, qu'il au-
 uoit trouué le moyé de les accor-
 der, & q̄ leurs armoyries estoýent
 diuersifiées : car de la en auāt l'vn
 porteroit vne teste de Thoreau,
 & l'autre vne teste de Vache.

Ceste sentence fut digne de grand louan-
 ge, meslee de plaissanterie & raillerie,
 les engardant de proceder plus outre au

SIMILITUDE DV

fol du Duc de Milan.

Plaisante altercatiō se meut en
 la presence du Duc SForce de
 Milan, qui estoit à preferer & di-
 gne de plus grād hōneur, ou l'ad-
 uocat, ou le Medecin : car disoit
 l'vn, l'Aduocat plaide les causes
 pout la cōseruation du droit &
 augmētation du bié priuè & pu-
 blique : Le Medecin (dict l'autre)
 par son sçauoir entretient l'hōme

en sa santé & luy oste la maladie
 Sur ce debat, le fol du Duc pres-
 sent va dire, S'il plaist au Sei-
 gneur Duc q'ien die mō aduis, ie
 vous m'extray d'accord. C'est bien
 la raison (dit le Duc) dis en tō opi-
 niō. Seigneurs (dit le fol) voyez
 vous pas ordinairement, que
 quand on meine vn larron pēdre
 au gibet, le larron va premier
 & le bourreau chemin apres.

Par le larron il vouloit entendre
 l'Aduocat, & par le bour-
 reau, le Medicin.

*NON OMNIA POS-
 sumus omnes.*

Plus que moins.

